

N° Avis	Date de la participation	Participation
1	20/07/2022	<p>Monsieur le Préfet de l'Aisne,</p> <p>En réponse à votre avis de « participation du public » pour la création d'une liaison souterraine de 63000 V sur la commune de Courmelles pour le client ROCKWOOL, vous voudrez bien noter mon désaccord .</p> <p>Sans aucune information du début des travaux, RTE investit les lieux !!! C'est un désordre total, malgré une mise en place de feux de signalisation très mal gérée. RTE, au nom de Rockwoll, creuse, dans nos rues pour enfouir 63 000 v que nous ne voulons pas ! Non à cette ligne en laquelle nous n'avons pas confiance tout comme à cette entreprise.</p> <p>Une entreprise énergivore, alors qu'on demande à chacun de faire des économies sur notre consommation d'électricité... ROCKWOLL consommera 1.8 fois plus qu'une entreprise ordinaire !!!</p> <p>Vous évoquez une « enquête d'intérêt Publique », le projet ne concerne que ROCKWOLL, personne d'autre n'utilisera ni bénéficiera de quoi que ce soit avec cette ligne de 63 000 v. Le projet est entièrement personnel et pas publique !!!</p> <p>STOP, aux nuisances de toutes sortes, Cet enfouissement, n'est pas acceptable, c'est tout l'environnement qui va être incommodé, pas uniquement les habitants mais la nature, les zones fluviales. Une liaison souterraine qui peut remettre en cause les installations déjà existantes. Notre commune, ses habitants ne peuvent accepter un avenir incertain, risqué et prendre un tournant totalement à l'inverse de ce qu'on nous demande pour la planète.</p> <p>Tout ceci, n'est que risques technologiques, un milieu naturel bouleversé, une qualité de l'air qui ne sera plus la même, ne faune et flore assassinée ! A l'heure actuelle, on nous parle de préserver les arbres, et il faudrait accepter la destruction des saules blancs, voir disparaître des oiseaux, des chauves-souris, etc</p> <p>Nous nous voulons préserver notre habitat, donner à nos enfants une vie saine. Non à ces fumées nocives !!! l'été on redoute les feux et les fumées dans certaines régions et ici ROCKWOLL trouve cela sans effet !!!</p> <p>ROCKWOLL veut polluer sous terre et dans les airs !!!</p> <p>Nons ! STOP ! pas de raccordement électrique chez nous !!</p>
2	20/07/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'oppose au projet de la création de la liaison souterraine de 63 000v entre Rockwool et le poste électrique RTE. L'état nous demande d'être vigilants ( particuliers et entreprises ) sur nos dépenses énergétiques, et voilà qu'il faut créer une ligne à 63 000v pour alimenter une usine énergivore en électricité , c'est un non sens. Cette décision va à l'encontre des directives de l'état...Des travaux onéreux gênants, dangereux pour la santé des habitants. Il est inconcevable de nos jours de créer des usines aussi peu soucieuses de l'énergie et de l'écologie. Cette ligne n'amènera que des problèmes dans la vie des riverains. Ce projet n'est en fait là que pour arranger les besoins démentiels d'une future entreprise non encore installée, en cas d'échec de construction de cette usine, le bilan de l'installation de cette ligne sera lourd : nuisances, et argent public dépensé en vain, le contribuable pourra alors exiger des explications sur ces sommes inutilement dépensées alors qu'il y a des secteurs qui auraient besoin d'être mieux alimentés en électricité courante. C'est pas Versailles ici. L'énergie économisons là, ne la gaspillons pas. la chasse au gaspi est ouverte! Donc je m'oppose fermement à ce projet.</p>
3	20/07/2022	<p>Bonjour,</p> <p>après avoir vu un panneau d'enquête publique à Courmelles, j'ai consulté le site de la préfecture sur le projet d'implantation d'une ligne électrique de 63 000 volts du poste RTE de Soissons Notre sur la commune de Courmelles et de Vauxbuin. Comment peut on approuver un tel projet d'utilité « PRIVE » et non d'utilité « PUBLIQUE » dans la mesure où cette ligne de 63 000 volts a pour destination une usine privée ( Rockwool ) non implantée. Avec le déficit énergétique prévu par le gouvernement incitant à la réduction de la consommation électrique tant par les entreprises que par les particuliers, ce projet est une aberration et ne doit pas aboutir. Quoique précisé dans le rapport électrique RTE, il ne peut y avoir que des nuisances pour les habitants de Courmelles et encore plus pour les riverains ( liberté de déplacement, problèmes sonores, problèmes électro-magnétique.....) L'implantation de cette Méga-usine n'est pas gravée dans la « roche » et l'argent du contribuable aura été gaspillé, à méditer !!! Pour finir, NON, NON et NON à la réalisation de ce projet.</p>
4	20/07/2022	<p>bonjour</p> <p>je suis contre la gêne occasionnée par la liaison souterraine et donc contre toute sorte de pollution que Rockwool va diffuser dans notre paysage.</p> <p>Merci</p>
5	21/07/2022	<p><u>A l'attention de : DREAL Haut de France – Service SECLA</u></p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Vous trouverez en pièce jointe la contribution de la CCI de l'Aisne à la consultation visant à déclarer d'utilité publique la création d'une ligne HT RTE desservant le poste du client ROCKWOOL à partir du poste NOTRE DAME (Commune de Courmelles) dans le département de l'Aisne.</p> <p>Vous remerciant par avance,</p> <p>Bien cordialement</p> <p>Voir l'annexe de l'avis 5</p>

6	21/07/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Pharmacien adjoint à Soissons, habitant la région depuis maintenant 20 ans, très heureuse de la qualité de vie et de l'air que j'ai sû y trouver, je m'inquiète, comme mes 70 confrères médecins de l'implantation de l'usine Rockwool. Je m'inquiète pour la pollution atmosphérique que cela va engendrer, pour la santé de mes concitoyens, de mes enfants, de mes patients.</p> <p>Je m'insurge, à l'heure de la transition énergétique, contre une usine aussi polluante (parmi les 10 usines les plus polluantes de France) plutôt que de faire s'implanter une usine de matériaux biosourcés.</p> <p>Je dis Non à Rockwool.</p> <p>Et dans une région où l'on manque cruellement de professionnels de santé, je n'hésiterai pas, comme de nombreux confrères, à déménager plutôt que risquer ma santé et celle de ma famille.</p> <p>Il y a des choix à faire : privilégier la santé de ses concitoyens en est un de taille.</p> <p>Cordialement</p>
7	25/07/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Dans le cadre de l'enquête publique ouverte, je vous prie d'accuser réception de mon opposition à la Création d'une liaison souterraine à 63 000 volts entre le poste électrique du client ROCKWOOL et le poste électrique RTE de SOISSONS-NOTRE-DAME sur les communes de COURMELLES et de VAUXBUIN.</p> <p>dossier concerné :</p> <p><i>Organisme demandeur : RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE</i></p> <p><i>Préfet de l'Aisne Direction regionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC Création d'une liaison souterraine de 63 000 V entre le poste électrique du client ROCKWOOL et le poste électrique RTE de Soissons Notre Dame sur la commune de COURMELLES et de VAUXBUIN La société RTE, Réseau de transport d'électricité, dont le siège social est situé Immeuble Window 7C Place du Dôme à Paris La Défense (92800), a en charge le raccordement électrique du projet d'usine de production de laine de roche de Rockwool situé dans la commune de Courmelles.</i></p> <p><i>Telle que définie aux articles L.122-1-1 et L.123-19 du code de l'environnement, et en vertu des articles L.323-4 et suivants et R.323-5 du code de l'énergie, une participation du public par voie électronique est organisée sur l'utilité publique de la création d'une liaison souterraine d'une tension égale à 63 000 Volts raccordant les postes électriques de ROCKWOOL et de SOISSONS-NOTRE-DAME sur les communes de Courmelles et de Vauxbuin.</i></p> <p><i>Le préfet pourra prendre, à l'issue de l'ensemble de la procédure, un arrêté déclarant ce projet d'utilité publique.</i></p> <p><i>Cette participation se tiendra du : <b>Mardi 19 juillet 2022</b> au Vendredi 26 août 2022 inclus.</i></p> <p><i>Dans le cadre de la demande d'utilité publique en application de l'article R.323-5 du code de l'énergie, RTE a actualisé l'étude d'impact initiale du client Rockwool.</i></p> <p><i>Un avis de l'autorité environnementale a été émis en date du <b>08 février 2022</b>.</i></p> <p><i>A cet effet, le dossier requis au titre de l'article L.123-19 II du code de l'environnement, comprenant l'étude d'impact ainsi que l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, et accompagné d'une note de présentation, sera : publié sur le site internet de la préfecture : <a href="https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetespubliques/consultations-publiques/Energie/Raccordement-client">https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetespubliques/consultations-publiques/Energie/Raccordement-client</a> mis à disposition sur support papier à la préfecture de l'Aisne, 2 Rue Paul Doumer 02 000 Laon, et dans les sous-préfectures du département sur demande selon les modalités prévues par l'article L.123-19 II du code de l'environnement.</i></p> <p><i>Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période : Par courriel : <a href="mailto:pvpe.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr">pvpe.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr</a> Par voie postale : DREAL Hauts-de-France, Service SECLA T Pôle PACE 44 rue de Tourmai CS 40259 59019 LILLE cedex Ces observations devront parvenir à la DREAL Hauts-de-France au plus tard le <b>26 août 2022</b>.</i></p> <p><i>Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.</i></p> <p>Laon, le <b>27 juin 2022</b> Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général, Alain NGOUTO.</p> <p>Dans l'attente de votre accusé de réception, veuillez agréer mes salutations distinguées.</p> <p>Copie à qui de droit.</p>
8	25/07/2022	<p>Bonjour,</p> <p>par ce mail je tiens à manifester mon opposition à l'installation de la ligne à très haute tension devant alimenter une usine du groupe Rockwool à Courmelles (02).</p> <p>En effet, puisque l'installation de ce complexe industriel, polluant, énergivore et peu créateur d'emploi ne devrait, si l'on fait preuve de bon sens, jamais sortir de terre, il est donc inutile d'en prévoir l'alimentation électrique.</p> <p>De nombreuses publications mettent en avant la toxicité des rejets qui seraient émis sur toute la région Soissonnaise, des médecins se sont élevés contre cette toxicité.</p> <p>On nous répond en parlant de normes. Or, ces normes, comme toutes les normes sont appelées à évoluer en fonction des connaissances médicales et scientifiques, malgré le travail incessant des lobbies industriels. Souvenons nous, dans un passé pas si lointain, du plomb et de l'amiante....</p> <p>Consultez les publications des riverains de ces usines de par le monde, qui tous se plaignent des émanations d'usines du même type que celle ici projetée.</p>
9	26/07/2022	<p>Nous apprenons que même le maire de la Commune de Courmelles n'était même pas informé des travaux déjà entamés par Rockwool. Nous apprenons aussi que celui-ci, élu démocratiquement, n'a pas donné d'autorisation administrative.</p> <p>Les habitants, de Courmelles mais aussi des communes environnantes, n'ont pas été plus entendus lorsqu'ils ont pu s'exprimer en réunions publiques.</p> <p>Tout se joue donc entre un industriel, la Région et certains élus complices, au grand mépris des habitants.</p> <p>En passant au-dessus de la décision de la mairie, vous piétinez la démocratie et cela me choque profondément.</p> <p>En attendant, je me prononce contre l'installation de cette ligne électrique, de la même façon que je me prononce contre l'installation de Rockwool à Courmelles.</p>
10	26/07/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Habitant à Soissons depuis plus de 15 ans, je suis favorable au projet global concernant l'implantation de l'usine ROCKWOOL à Courmelles.</p> <p>La liaison souterraine est pour moi la meilleure solution puisqu'elle ne présente aucun risque écologique. Elle représente un coût énorme mais cela permet de mesurer l'engagement éco responsable de Rockwool.</p> <p>Le bassin soissonnais a besoin de projet moteur comme celui-ci pour être plus attractif. Cela fait des années que la zone à Ploisy attend des projets comme celui-ci.</p> <p>Bien à vous,</p>

11	26/07/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je souhaiterais donner mon avis car j'avoue que je ne comprends pas.</p> <p>A cette période où l'on nous demande de prévoir de baisser notre consommation électrique, puisque la France va certainement être en pénurie d'électricité et de gaz, cette création de ligne haute tension fait vraiment penser que l'on prend les Français pour des idiots.</p> <p>Cela est invraisemblable mais pour une usine qui va polluer, aussi bien par ce qu'elle va rejeter de ses cheminées que du nombre de camions qui vont circuler, on trouve le moyen de l'alimenter en électricité.</p> <p>J'aimerais donc qu'on m'explique la logique de cette création !</p> <p>Vous en remerciant par avance,</p> <p>Cordialement,</p>
12	29/07/2022	Voir l'annexe de l'avis 12
13	01/08/2022	<p>Monsieur, Madame,</p> <p>Il faut croire que Soissons est une ville où on marche sur la tête!</p> <p>1. A l'époque où on demande aux gens de faire des économies d'énergie, où on demande aux commerces de fermer leurs portes pour économiser la climatisation et aux municipalités d'éteindre leurs lumières nocturnes on nous demande notre avis sur l'implantation d'une ligne à haute tension de 63 000 volts à l'unique usage de la future usine Rockwool. Personne avec un peu de bon sens ne peut approuver une telle installation. L'usine Rockwool est connue comme étant TRÈS énergivore. C'est une aberration.</p> <p>2. L'usine elle-même est une aberration. Nous sommes en plein changement climatique causé par l'homme et les émissions de gaz à effet de serre. Des méga-feux, de la sécheresse jamais vue auparavant, des températures caniculaires à répétition, des orages violents dont les grêlons abîment les récoltes, les mers qui se réchauffent...etc. etc. Or, Rockwool est connu comme étant extrêmement polluant dégageant dans l'atmosphère toutes sortes de gaz toxiques à effet de serre. ( voir pays où se situent des usines.) Pourquoi d'autres pays refusent-ils l'installation sur leurs terres d'usines Rockwool? Installer une usine Rockwool si près de la ville de Soissons est une aberration en soi.</p> <p>3. Rockwool cause des problèmes de santé pour les populations environnantes. Voir les protestations de nombreux médecins y compris des médecins de Soissons. Les enfants en particulier vont en pâtir.</p> <p>4. Les emplois proposés sont limités et quels emplois? D'autres usines moins polluantes pourraient générer des emplois dans des cadres moins dangereux pour la santé.</p> <p>5. Y aura-t-il une enquête publique pour l'installation de l'eau à l'usage de l'usine? L'usine est grand consommateur. Le Plateau où l'usine doit s'installer est déjà en pénurie d'eau.</p> <p>Voilà la réponse d'une simple citoyenne âgée qui pense aux futures générations. Je ne suis pas membre d'un mouvement écologiste ni même d'un parti politique. Je suis guidée par le bon sens. J'aimerais bien que nos dirigeants soient guidés de la même manière.</p>
14	01/08/2022	Voir l'annexe de l'avis 14
15	02/08/2022	Voir l'annexe de l'avis 15
16	04/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Pour ma part, je ne vois pas d'opposition à la création d'une ligne électrique souterraine qui sera non visible et non nuisible.</p> <p>Je ne comprends même pas qu'une telle consultation soit possible sachant que l'industriel ROCKWOOL travaille en étroite collaboration avec RTE pour qui c'est leur métier d'enfourer des lignes électriques.</p> <p>Espérant que le projet avance,</p> <p>Cordialement,</p>
17	04/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Après avoir consulté l'intégralité de la documentation mise à disposition dans le cadre de la consultation publique, j'émet un avis favorable sur le projet de raccordement au réseau électrique de l'usine Rockwool à Courmelles.</p> <p>Les différentes mesures envisagées ainsi que les réponses apportées par Rockwool pour éviter et réduire l'impact du projet sur la biodiversité suite aux remarques formulées par la mission régionale d'autorité environnementale sont recevables.</p> <p>Bien cordialement,</p>
18	04/08/2022	<p>Plus de 80 médecins soissonnais signataires du manifeste contre l'implantation d'une usine de production de laine de roche. Rejet dans l'atmosphère de formaldéhyde, ammoniac, phénol, etc. En quantité non négligeable plusieurs tonnes par an.</p> <p>Laine de roche, isolation non écologique peu recyclée...</p> <p>Scandale sanitaire prévisible!!!</p>
19	05/08/2022	<p>Bonjour</p> <p>Je m'oppose à cette ligne RTE pour alimenter une usine aussi polluante !</p> <p>En 2022 à l'heure des énergies nouvelles, il serait temps de trouver d'autres solutions et éviter d'empoisonner le bassin Soissonnais.</p>
20	05/08/2022	<p>Bonjour habitant de saint-felix Courmelles depuis 1976 . Je suis CONTRE implantation de la ligne électrique RTE pour de même mon opposition à implantation de usine rockwool donc inutile de venir maître de la pollution électrique supplémentaires nous sommes impactés déjà par une centrale et c'est inconvenients. Donc non a implantation de se projet . Pourquoi Pas plutôt mètre investissement de cette argent dans cette vieille centrale électrique que j'ai toujours connue ou de gaspier cette argent initialement dans un projet Usine rockwool que l'on veut absolument Pas . Donc oui Ma réponse pour se projet et NON et je soutiens le mouvement De non a rockwool . Cordialement</p>

21	05/08/2022	Il est impensable et inadmissible qu'un tel projet de nos jours puisse être mis en œuvre. Alors que nous vivons la pire crise énergétique et climatique, que la raison doit être à la diminution énergétique et polluante, voilà qu'une entreprise privée polluante et énergivore qui date d'un autre siècle continue de vouloir s'étendre au nom du profil toujours plus grand . Arrêtons immédiatement ce genre d'industrie alors que la terre brûle littéralement. Un citoyen indigné et révolté.
22	05/08/2022	Voir l'annexe de l'avis 22
23	05/08/2022	Bonjour. Cette création d'une ligne de 63000v, pour notre commune de COURMELLES est démesurée. Aujourd'hui, le gouvernement français, les autres pays européens, vont tous vers une remise en question de nos habitudes de consommation énergétique. Dans ce projet, pour un seul client, le donneur d'ordre, veut à lui seul consommer de l'électricité à tout va, casser nos routes, creuser en terre dans notre commune, attention aux divers réseaux qui desservent notre commune, fermer à la libre circulation des Courmellois pendant un temps nos différents accès, endommager nos champs, endommager notre forêt etc. et tout cela dans un temps d'économie mondiale. Ce projet est obsolète au 21 ème. Si nous nous devons faire des économies, c'est aussi valable pour les sociétés qui devraient être à la pointe dans ce domaine... et non pour consommer encore plus. Notre planète est fatiguée de la bêtise humaine. Arrêtons maintenant de la blesser avec de tel projet.
24	05/08/2022	Madame, monsieur, Par la présente je m'oppose au projet de ligne électrique rte du poste électrique de Soissons Notre Dame au projet d'usine Rockwool dans le cadre de la consultation publique. Comme de nombreux Soissonnais je m'inquiète pour ma santé, celle de mes enfants et cette usine est une abération.  #sauvonssoissons #toxicrockwool #stoprockwool #pollution  Cordialement
25	06/08/2022	Bonjour, Bien évidemment nous sommes contre ce projet polluant qui de plus est une aberration économique car ce genre d'usine doit être obligatoirement dans une vallée près d'une rivière.
26	06/08/2022	Bonjour, Suite à la lecture de la documentation concernant l'implantation du site de Rockwool sur les environs de Soissons, je réponds favorable au raccordement du réseau électrique, en effet les mesures décrites quant au respect de l'environnement et de la biodiversité sont importantes pour le bon développement de ce site.  Cordialement
27	07/08/2022	je suis contre le projet ROCKWOOL
28	07/08/2022	Réaliser une enquête sur l'impact de la construction d'une électrique souterraine pendant la période estivale des vacances d'été, je trouve le processus digne d'un système autocrate.
29	07/08/2022	Courmelles, le 07/08/2022  Bonjour,  Dans la pièce B.03 de la liste des documents fournis dans le cadre de la demande d'exploitation, au chapitre X2, page 37, ces gens ont écrit, je cite :  -" Le fonctionnement de l'usine engendrera par contre des émissions atmosphériques susceptibles de présenter à la fois un risque pour la santé humaine, par inhalation, mais aussi par ingestion suite au dépôt éventuel de polluants au sol, mais également un impact pour la qualité de l'air ambiant...". Nous ne pouvons pas dire qu'ils ne nous ont pas prévenus.  - Nous savons que sur d'autres sites, les seuils maximums tolérés sont allégrement dépassés et les habitants invités à fermer leur fenêtres (Ranson USA) ..  - j'ai lu que les prévisions, surement minimalistes de rejets en Pm 10 et 2,5 annoncées par ces gens seraient de 222 T par an. A une époque où on ennuie le particulier pour lutter contre cette pollution en créant les ZFE ce qui restreint la circulation de véhicules pourtant légalement autorisés à la vente, comment l'état qui se doit d'être juste et exemplaire peut-il autoriser la création d'un site qui engage à lui seul la santé de dizaines de milliers de gens ??  - On parle de restrictions énergétiques pour les mois à venir. Le parc de centrales nucléaires étant vieillissant, les arrêts pour maintenance ne pouvant qu'augmenter, la France se devant d'aider ses voisins Allemands qui ont choisi de fermer les leurs, l'interdiction de production de véhicules thermiques par l'Europe qui va nécessiter plusieurs centrales qui n'existent pas encore, dans ce contexte, est-ce bien raisonnable de construire un processus aussi énergivore ?  - L'électricité alternative crée du magnétisme et c'est un de ses intérêts. Les effets des nouvelles lignes sous-terraines ont-ils bien été estimés dans le cadre du passage dans les endroits habités ?  Par respect de la population et par précaution, mon avis est qu'il est urgent de ne pas construire cette usine d'un autre temps qui n'amènera que des soucis à notre communauté.  Cordialement
30	07/08/2022	Le projet danois de l'implantation dans notre région, ou ailleurs, d'une usine polluante, grosse consommatrice d'énergie, produisant un matériau dépassé, va à contre sens des mesures urgentes qui s'annoncent dans le contexte de ce grave réchauffement climatique. Ce projet est incompréhensible.

31	07/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je ne comprends pas pourquoi il faut à nouveau donner son avis sur le projet ROCKWOOL dont fait partie la ligne RTE et pour lequel le commissaire-enquêteur, au vu de nos nombreuses réponses lors de l'enquête publique menée début 2021, a donné un avis défavorable. A quoi sert notre avis citoyen, qui était à plus de 80 % défavorable au projet de construction d'une usine Rockwool sur la ZAC du Plateau (plus de 500 contributions à cette enquête), s'il n'est pas pris en compte ?</p> <p>En ce qui concerne spécifiquement la consultation publique sur la ligne RTE, voici mes trois remarques :</p> <p>1) Le mémoire descriptif de la RTE évoque la transition énergétique et la nécessité d'avoir une plus grande sobriété énergétique, ce qui n'est pas du tout le cas du projet Rockwool qui générera une augmentation de la consommation d'électricité du bassin de 68%, et utilisera 1,8 fois la consommation électrique de l'ensemble des sites industriels du bassin de population. Ce projet ira à l'encontre des objectifs du Président de la République de réduire la consommation de 40% dans les années à venir.</p> <p>2) Comment le poste choisi, Soissons Notre-Dame, pourra-t-il absorber cette augmentation ? En cas de perturbation sur le poste, qui sera prioritaire ? Rockwool ou les habitants de l'agglomération ?</p> <p>3) La ligne RTE concernée par cette consultation publique sera créée spécifiquement pour un seul client (Rockwool) et financée en partie par ce même public qui subira les conséquences environnementales du projet, financement exercé à travers une part des taxes offerte à Rockwool (30 à 40 %) ce qui représente un minimum de 1MM €.</p> <p>Une nouvelle fois, le projet Rockwool Soissons témoignerait donc du mépris politique pour la santé publique et d'un déni démocratique, puisque les avis majoritairement exprimés ne seraient pas respectés.</p> <p>Nous suivrons avec attention les résultats de l'avis préfectoral suivant cette consultation publique.</p> <p>Meilleurs sentiments.</p>
32	07/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Par cette présente, je vous informe en tant que citoyenne et résidente sur berzy, mon désaccord concernant la mise en place du poste électrique et par conséquent de l'implantation de l'usine rockwool, complètement à l'inverse des mesures nationales et européennes pour préserver notre santé et notre planète.</p>
33	07/08/2022	<p>J'habite à Septmonts dans un joli village agréable Je suis très inquiète quant à l'installation de l'usine Rockwool et de la ligne électrique. Cette usine n'apportera que des désagréments pour nous et nos enfants . Il existe d'autres moyens pour créer de l'isolant sans polluer et qui sont durables . Arrêtons de se voiler la face , il y a eu déjà trop de dégâts !! Cette ligne n'a pas raison d'être puisqu'il n'y aura pas d'usine !!</p>
34	08/08/2022	<p>Par ce mail je vous fait part de mon refus sur ce projet et ce qui l'entouré ( installation d'une ligne haute tension par exemple)</p>
35	08/08/2022	<p>Bonjour Madame, Monsieur, Je ne vois pas l'intérêt d'installer une ligne électrique à cet endroit si ce n'est au profit d'une seule société à savoir la société Rockwood. Je suis foncièrement contre ce projet d'implantation de cette société qui ne constitue pas une véritable création de société mais une relocalisation d'entreprise. Très attachée à l'attractivité de notre pays, je ne vois là que la relocalisation d'entreprise de surcroît polluante. Notre belle vallée si proche de Paris va se trouver dénaturée. Non seulement cette construction de ligne électrique va nous coûter, nous contribuables mais va dénaturer, polluer et dévaloriser notre région. C'est pourquoi, je suis contre ce projet coûteux et polluant qui ne sera pas créateur d'emplois qualifiés, ce dont a véritablement besoin notre région. Cordialement</p>
36	09/08/2022	<p>Madame, Monsieur, Puisque l'on nous demande encore notre avis déjà donné et non pris en compte dans la dernière consultation publique, je me permet de le redonner... Nous sommes contre la ligne RTE entre le projet d'usine Rockwool et le poste de Soissons Notre-Dame. Habitant de PLOISY, cette usine serait un poison pour nous et nos enfants ... nous serions obligés de déménager. Je sais que le profit est bien plus important que le cadre de vie et l'environnement pour notre gouvernement et Mr Cremont, mais s'il vous plait, pensez un peu aux citoyens. Cordialement</p>
37	09/08/2022	<p>Madame ou Monsieur, La crise climatique, environnementale et énergétique, le besoin d'isolation du bâti suppose une autre réponse que l'implantation d'une usine polluante, consommatrice de trop d'énergie et d'eau, dont le matériau ne correspond plus aux nouvelles normes. Les matériaux biosourcés sont les matériaux de demain, des villes comme Paris n'utilisent déjà plus de matériaux non biosourcés dans la rénovation de leur parc immobilier. Ces matériaux du 21ème siècle doivent être largement favorisés maintenant, l'argent public doit servir à promouvoir cela et rien d'autre. Il est urgent de penser au autre mode de croissance et de développement industriel. Je veux un avenir pour la santé et l'avenir de mes enfants et de mes petits-enfants, ce projet inadapté aux problématiques actuelles ne doit pas voir le jour. Cette ligne électrique en fait partie. Aussi, je suis fermement opposée à la construction coûteuse de cette ligne dédiée à Rockwool, financée en partie par les fonds publics et qui alimentera une industrie du passé. Cordialement,  En PJ, des arguments plus détaillés pour argumenter mon refus.  <i>Voir les annexes de l'avis 37</i></p>

38	09/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Il est évident que la société Rockwool ne peut construire son usine sans se plier à la réglementation environnementale qui en découle et qui est de plus en plus stricte.</p> <p>Des usines font partie du Soissonnais et ses alentours (BSL Pipes &amp; Fittings, SAICA paper, la verrerie de Vauxrot, Tereos, etc...) et sont parfois au cœur de notre ville et à proximité même des habitations. Des usines qui se sont implantées il y a plusieurs dizaines d'années et disposent d'outils de production qui aujourd'hui sont toujours en activité et diffusent une quantité de CO2 qui serait probablement moindre si ces mêmes installations étaient conçues et aménagées aujourd'hui.</p> <p>Via cette consultation publique, nous observons que le raccordement électrique passe à travers certaines communes, mais que sa conception a été étudiée afin de protéger la faune, la flore, les nuisances, les habitations... Il est également mentionné que ce raccordement utilise un procédé plus coûteux et plus sain pour notre environnement. Des actions qui n'auraient probablement jamais été mises en place fut une époque.</p> <p>J'habite à proximité de la future usine Rockwool. Bien entendu que je n'aurais jamais pensé qu'une telle construction aurait vu le jour sur le plateau de Ploisy qui est en plein essor et dispose d'une large superficie qui ne se trouve pas en plein cœur de Soissons et de ses habitations.</p> <p>L'usine Rockwool a pour objectif de créer des partenariats avec des fournisseurs du Soissonnais et de ses alentours (transport, matériaux, formation, hôtellerie, restauration, ...). Cela est inévitable et ne peut qu'apporter de l'emploi et du dynamisme à notre région dans un climat mondial qui aujourd'hui, nous le savons, reste fragile à tous niveaux. Climat auquel nous devons nous adapter quotidiennement, tout en essayant de respecter notre planète qui a été pendant des années exploitée à tel point qu'aujourd'hui nous devons adopter des comportements pour la conserver le plus longtemps possible. Rockwool fait partie de ces acteurs internationaux qui ont la capacité de développer leur activité, et qui ont pour responsabilité de s'adapter continuellement aux règles environnementales qui ont pour but de veiller au bien-être de notre population. Cette usine produit de la laine de roche, matériau que nous retrouvons dans nos habitations, les bâtiments, ... et qui est un isolant thermique et phonique, une protection incendie, et participe à la diminution des émissions de CO2. Je pense que se diversifier et mettre en place de nouvelles technologies de production moins nocives pour l'environnement fait partie des objectifs de ce groupe international.</p> <p>Cordialement</p>
39	09/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je réside dans le quartier de Saint Félix de Courmelles qui sera traversé par cette ligne haute tension, et je n'approuve pas la réalisation de ces travaux, contraires au bon sens et à une réelle logique environnementale.</p> <p>Outre les perturbations magnétiques connues, la consommation d'une telle quantité d'électricité est une hérésie, car cette énergie va continuer à augmenter, et que fera Rockwool lorsque la fabrication ne sera plus rentable ? il abandonnera l'usine et ses responsabilités ? Autant de fonds publics alors dépensés pour rien ...</p> <p>Le fondement de cette usine l'est tout autant, aux abords d'une vallée, où les fumées et poussières chimiques se déposeront irrémédiablement, en quantité importante au quotidien.</p> <p>L'ensemble des matériaux arriveront par camions, surchargeant et dégradant la N2 aux frais du contribuable, tout en augmentant significativement sa dangerosité. La aussi l'augmentation du carburant, et par conséquent des coûts de transports routiers sont un frein puissant à ce projet.</p> <p>Alors pourquoi aller plus loin, dans cette entreprise très éloignée des objectifs environnementaux tant nationaux que régionaux ... cela n'a aucun sens.</p> <p>En conséquence je m'oppose vivement à ce projet de ligne haute tension.</p> <p>Très Cordialement.</p>
40	10/08/2022	<p><i>Message vide</i></p>
41	11/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Nouvelle habitante du soissonnais, je suis ravie de voir de tel projet sur le territoire.</p> <p>A travers les différents documents composant ce dossier de consultation, on peut voir que tout est mis en œuvre pour limiter l'impact de ce raccordement électrique.</p> <p>Il est très bien que l'énergie principale de cette future usine soit l'énergie électrique et non le coke. Le développement de nos réseaux électriques pour l'utilisation d'une énergie décarbonée et produite en France doit se poursuivre.</p> <p>Je suis entièrement FAVORABLE à ce projet</p> <p>Cordialement,</p>
42	11/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>ce mail pour dire combien je suis contre ce projet hyper polluant : pour rappel 813 tonnes de rejets polluants par an...qui seront dirigés vers la cuvette de Soissons.</p> <p>A l'heure de la sobriété énergétique recommandée fort justement : pardonnez moi l'expression mais "on marche sur la tête" car cette usine consommera 40 % de la consommation d'électricité de l'agglomération... Sans parler de la consommation d'eau...31 % de la consommation de Soissons) . pour refroidir le four à 1500 degrés ;</p> <p>Je suis contre la subvention attribuée car cela voudrait dire que nos impôts vont servir à nous intoxiquer....et par la même d'enrichir les actionnaires Rockwool qui eux ne seront aucunement impactés par la pollution. D'autre part la biodiversité ne serait pas épargnée.</p> <p>Ce projet n'est pas viable, ne tient pas la route : la sobriété énergétique doit être une priorité.</p> <p>Je suis contre car des projets beaucoup moins énergivores sont envisageables : lin laine de bois, chanvre (de plus produits locaux ....)</p> <p>Cordialement</p>
43	08/08/2022	<p>Je me prononce contre la ligne RTE entre le projet d'usine Rockwool et le poste de Soissons Notre-dame.</p> <p>Risque cancérigènes et effets magnétiques, tracé de la ligne dangereux avec des conséquences sur la population. Si pénurie d'électricité , priorité à l'usine et pas à la population.</p>

44	11/08/2022	<p>Madame, Monsieur, Je suis résolument contre le projet d'installation de la ligne Rte sur le plateau de Courmelles. Je suis contre l'installation de cette ligne et contre l'installation de l'usine Rockwool.</p> <p>Cette usine a des besoins énergétiques énormes alors que chaque jour dans les médias on nous prône une modestie énergétique. L'entreprise Rockwool est bénéficiaire, pourquoi les contribuables devraient ils participer et à l'installation de l'usine et à l'installation de cette ligne RTE</p> <p>La ligne traversera la rivière "crise" et le quartier saint Felix. Les lignes à haute tension ont des effets délétères sur la santé .</p> <p>Merci de votre attention</p>
45	12/08/2022	<p>Monsieur le Préfet,</p> <p>Pourquoi vouloir construire une ligne à haute tension de 63kV pour le projet Rockwool, industrie totalement dépassée, polluante et énergivore ? Ce projet va à l'encontre du bon sens ! Des orientations plus vertueuses pourraient voir le jour. Soyons un territoire innovateur et exemplaire. Il existe des alternatives à la laine de roche. Rockwool compromet la volonté du ministère de créer un territoire à énergie positive à Soissons.</p> <p>Des efforts communs sont demandés aux entreprises implantées dans le soissonnais par la préfecture pour réduire leur consommation électrique. Nous allons dans les mois et années à venir rencontrer des problèmes avec le réseau électrique pour alimenter l'ensemble des foyers français et des industries ! Début août, EDF déclarait devoir de réduire la production électrique (arrêt d'un réacteur nucléaire à Tricastin) , suite à la surchauffe du cours d'eau . Mi août, ce sont 5 réacteurs à l'arrêt. Il semble que les prochains étés s'annoncent aussi caniculaires que 2022. L'état de l'ensemble du parc nucléaire français est vieillissant et n'est déjà plus en mesure de fournir les besoins actuels en énergie électrique du territoire national. Nous sommes à l'aube d'un rationnement énergétique !</p> <p>1 ligne pour 1 client seulement ? 192 GWh rien que pour Rockwool ? Soissons consomme 125 GWh, la communauté d'agglomération consomme 279 GWh. Cela représente une augmentation de plus de 60% de la consommation électrique de l'agglomération du grand Soissons ! S'engager dans ce projet de construction de la ligne RTE entre St Félix et le plateau va à l'encontre de la déclaration du président de la république : « nous devons en 30 années être capable de baisser de 40% nos consommations d'énergie »!</p> <p>Le délestage de l'usine Rockwool sera impossible car le fonctionnement du four (1500°!) fonctionne 24h/24h ! Nous subissons des coupures d'électricités ! Ce projet n'est en aucun cas d'utilité publique, il n'œuvre pas dans l'intérêt général mais uniquement dans l'intérêt d'une seule entreprise, Rockwool, qui est, de plus, l'une des plus polluantes de France.</p> <p>Sans parler des nuisances générées par ce chantier pharaonique ( tranchées, flux des camions, poussières, déviations etc etc., destruction des sous bois etc .).</p> <p>La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a émis, début février 2022, des réserves sur le tracé de cette ligne électrique, qui traversera la rivière de la Crise et une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. La MRAE s'est aussi inquiétée de ce qu'une portion de la ligne traversera, à 1,5 m de profondeur, le quartier Saint Félix de Courmelles. Le cheminement au plus court pour le tracé de la ligne a été choisi pour des raisons économiques sans tenir aucun compte des nuisances ! La moitié des habitants sont concernés par ce choix aberrant.</p> <p>Y-a-t-il eu une étude environnementale complète ? Quelles sont les solutions précises pour "éviter, réduire, compenser", ce que demande la loi? Quid des effets magnétiques que subiront les habitants de St Félix, qui sont classés catégorie 2B par le Centre International de Recherche sur le Cancer (cancérogènes possibles (sources ecologie.gouv.fr)) ? Quid des possibles expropriations de parcelles construites ou non indispensables à la réalisation de la ligne ?</p> <p>Reste le financement à hauteur de 30% par les citoyens, ce qui est scandaleux (environ 1M€) !</p> <p>En réponse à la consultation publique pour déclaration d'utilité publique : non au projet de ligne électrique RTE du poste de Soissons Notre dame au projet d'usine Rockwool, non à Rockwool !</p> <p>En espérant que vous saurez défendre les intérêts des citoyens, de notre environnement et de notre santé plutôt que ceux du groupe Rockwool.</p> <p>Je vous prie de recevoir mes sincères salutations.</p>

46	11/08/2022	<p>Madame, Monsieur</p> <p>En réponse à l'avis d'enquête dite "d'utilité publique" évoquée en objet du présent mail, veuillez trouver ci dessous mes remarques :</p> <p>Tout d'abord, qualifier d'utilité publique une enquête qui a pour seul but de valider la création, aux frais de tous, d'une ligne d'alimentation électrique exclusivement dédiée à une entreprise privée a quelque chose de choquant. Le citoyen, opposé au projet, paye pour installer cette hérésie climatique et environnemental qu'est Rockwool, malgré un résultat d'enquête publique défavorable, les subventions généreusement offertes par la région, l'Agglo sont faites sur l'argent du contribuable qui souhaiterait assurément voir ces fonds employés pour le bien de tous et non pas pour l'enrichissement d'une poignée d'actionnaires étrangers venus souiller notre région. Est-il besoin de rappeler toutes les nuisances potentielles d'une telle implantation à une époque où le dérèglement climatique, le réchauffement, les multiples catastrophes vont bientôt rendre la planète hostile à toute vie humaine (rapports GIEC des dernières années, voire décennies) ?</p> <p>Rockwool, c'est de la laine de roche, produit totalement obsolète, tant au niveau de sa production, que de son efficacité (un des plus mauvais rendement pour lutter contre la chaleur !!!), des alternatives biosourcées existent et ne demandent qu'à être développées dans notre région fortement agricole. Moins gourmandes en ressources, notamment l'eau, avec ces sécheresses à répétition. Moins gourmandes en électricité, énergie pour laquelle nos dirigeants font la morale aux citoyens lambda pour inciter à économiser, voire réduire de 40% nos consommations sur les années à venir, ces isolants biosourcés sont la solution d'avenir.</p> <p>A une époque où l'on prône la sobriété énergétique, c'est une aberration de vouloir implanter une telle usine qui consommera à elle seule autant de ressources que tous les citoyens de l'agglomération, pour une centaine d'emplois et des profits privés ?!</p> <p>Quid de l'impact environnemental de l'installation de cette ligne ? elle ne se fera pas sans douleur (expropriations) ni conséquences sur la santé des riverains.</p> <p>N'est-il d'ailleurs pas fondamentalement hypocrite de lancer une pseudo enquête d'utilité publique, alors que des travaux ont déjà commencé à certains endroits (décaissements, tracés) ? cette enquête ne serait donc qu'un écran de fumée, ou un tour de passe-passe pour donner une légitimité à ce qui est déjà décidé par une minorité ?!</p> <p>Je terminerai par une seule citation, un proverbe amérindien, pour exprimer mon opposition la plus totale, à cette ligne, et à Rockwool : <i>Lorsque l'homme aura coupé le dernier arbre, pollué la dernière goutte d'eau, tué le dernier animal et pêché le dernier poisson, alors il se rendra compte que l'argent n'est pas comestible.</i></p>
47	12/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>voir réponse au projet rockwool en pièce jointe</p> <p>cordialement</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 47</i></p>
48	12/08/2022	<p>Nous nous opposons mon épouse et moi à ce projet pour 3 raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- - Projet contraire aux nécessités de baisser notre consommation électrique en raison du dérèglement climatique Impactant l'avenir de la planète. Et l'avenir de nos enfants et petits enfants ( augmentation de 68 pour cent de la consommation).</li> <li>- Tracé désastreux de la ligne (63 KV) qui traverse un lotissement dense et passe à 30 M d'une école maternelle . Voir Champs électromagnétiques classe 2B du CIRC , jugés à risques cancérigènes . Voir Agence Anses.</li> <li>- Une étude environnementale très insuffisante . Avis de l'Autorité de ce nom.</li> </ul> <p>Ce projet est aussi un désastre pour les communes voisines de cette usine : Courmelles, Ploisy , Vauxbuin et Soissons principalement Pour la pollution qu'elle engendrera.( gaz toxiques)</p>
49	13/08/2022	<p>Monsieur, voici mes remarques concernant ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1-Cette ligne ne desservirait qu'une entreprise privée qui n'oeuvre pas dans l'intérêt général, et qui est une des entreprises les plus polluantes de France pour ses rejets toxiques.</li> <li>2)-La consommation augmenterait de 68% la consommation de l'agglomération du Grand Soissons. Cela en total désaccord avec les déclarations du Président de la République "nous devons baisser de 40% nos consommations d'énergie".</li> <li>3)Le but de cette consultation publique : Déclarer d'utilité publique la ligne pour rendre possible des expropriations de parcelles (construites ou non) indispensables à la réalisation de cette ligne. Et cette consultation est faite en plein été pendant qu'un maximum de personnes sont en vacances et absents de leur domicile.</li> <li>4)- La ligne électrique peut alimenter deux lignes de production alors que le projet n'en prévoit qu'une? Est-ce l'aveu de vouloir en construire une deuxième ? Cela multiplierait par deux les nuisances et les consommations!!!</li> <li>5)- La ligne traverserait le quartier Saint Félix qui est une zone d'habitation. Effets magnétiques classés en catégorie 2B par le CIRC, Cancérogènes possibles. Source écologie.gouv.fr .</li> <li>6)- Les modifications du poste Soissons Notre-Dame pour les effets magnétiques impacteront une école maternelle située à 30 mètres. Risque de leucémie infantile lié aux lignes électriques de très haute tension. Distance recommandée 63 m !</li> <li>7)- En cas de pénurie impossibilité de délestage car l'usine doit fonctionner 24h/24. donc au détriment de la population.</li> <li>8)- Ligne dédiée à un seul client mais financée par l'ensemble des consommateurs....Pas d'information précise dans le dossier.</li> <li>9)- Le Commissaire Enquêteur a donné un avis défavorable à ce projet d'usine. Des communes impactées délibèrent contre ce projet. Pourquoi nous demander notre avis?</li> <li>10)- Etude environnementale insuffisante. C'est indiqué dans l'avis de l'Autorité Environnementale . Quand sera-t-elle complétée ? Quelles solutions précises pour "éviter, réduire, compenser" ce que dit la loi.</li> </ol>

		<p>11)- Servitudes liées au passage de la ligne : très peu d'éléments d'information pour les propriétaires sur les limitations de construction de bâtiments et plantation d'arbres. Comment seront négociés les servitudes de passage de cette ligne à haute tension ? Qui indemniser les propriétaires?</p> <p>Je me prononce contre ce projet de ligne RTE entre le projet d'usine Rockwool et le poste électrique Soissons Notre-Dame</p> <p>Salutations distinguées.</p>
50	13/08/2022	<p>Bonjour.</p> <p>Stop à des tranchées et des trous encore partout en travers des routes.</p> <p>En plus , il n y aura pas assez d'électricité pour tout le monde.</p> <p>Il faut dire a Rockwool de mettre des panneaux photovoltaïques sur leur toit et recycler complètement leurs fumées.</p> <p>Merci d entendre les riverains que l on voudrait asphyxier.</p>
51	13/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Vous trouverez ci-joint mes remarques quant à la ligne RTE pour l'installation de l'usine Rockwool à Courmelles.</p> <p>En espérant que vous saurez prendre ensuite la bonne décision,</p> <p>Bien cordialement,</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 51</i></p>
52	14/08/2022	<p>Bonjour</p> <p>Je suis surpris par cette consultation publique. Il y a quelques temps, nous avons été consulté lors d'une enquête publique concernant l'implantation de l'usine Rockwool, sur le plateau de Courmelles. De mémoire 85 % des participants ont rendu un avis défavorable. Le commissaire-enquêteur, dans sa conclusion, à rendu un avis défavorable. Malgré tout, le Préfet est passé outre en donnant un avis favorable!!!! Mais, il y a un nouveau Préfet..</p> <p>Le tracé proposé pour cette ligne de 63 000 volts me fait peur. Enterrée à une profondeur de 1,50 m, elle va passer sous la chaussée, c'est à dire à quelques mètres des constructions et habitations. Quand je lis les recommandations du Ministère de l'industrie et de l'écologie de ne pas construite à proximité d'une ligne à haute tension des crèches, des écoles et lieux qui accueillent un public sensible, exemple un cabinet médicale fréquenté par les femmes enceintes. C'est LA LIGNE QUI VIENT S'IMPLANTER dans des lieux sensés être protégés. Tout est son contraire.</p> <p>Les jeunes enfants sont les plus vulnérables face aux ondes électro-magnétiques avec des risques de cancer, la leucémie étant la plus fréquente. La ligne est prévue à quelques 30 à 40 mètres d'une école maternelle. L'intérêt publique, c'est protéger la santé des enfants en particulier et la population en général.</p> <p>Comment pourrait il en être autrement et qui pourrait favoriser les intérêts financiers d'une entreprise privée venant faire des profits au détriment de toute la population de l'agglomération de Soissons, chacun sait ou devrait savoir que Rockwool est parmi les sociétés qui polluent le plus, 800 à 900 tonnes/an de rejets de produits toxiques. Manifeste de 85 médecins, conclusions du rapport de M Thomas Leroux, directeur des recherches au CRNS concernant les risques de pollutions industrielles. Que faut il de plus.</p> <p>Ce qui m'effraie se sont les éléments imprévisibles, une surtension avec des effets immédiats et catastrophiques sur la population, de même, un violent orage et la foudre sur la ligne. qui se trouve dans une zone pavillonnaire Quelle protection et sécurité pour la population. Des habitants qui vont voir la valeur de leur bien immobilier se déprécier et devenir invendable du fait de l'environnement. Des habitants condamnés à vivre dans ce milieu à risques.</p> <p>Il est prévu que ligne passe sous la rivière Crise alors que la MRAE a émis des réserves sur cette zone classée "zone naturelle d'intérêt écologique" Il faut respecter la nature qui fait parti de notre environnement et qui nous fait vivre ou qui nous permet de vivre alors que l'homme ne la respecte pas. La ligne va continuer son cheminement dans des zones tantôt désertes et parfois dans un endroit habité. L'habitant va être victime d'avoir sa maison sur le tracé envisagé et sous la menace d'une expropriation. Quelle protection pour cette ligne de 5 kms à travers la campagne et qui va faire des déçus....</p> <p>Quand nous entendons à longueur de journée, dans tous les médias, notre Président qui s'engage à réduire de 40 % ????, dans les XXX années à venir notre consommation d'énergies, les députés qui nous incitent à réduire notre consommation d'énergie par des recommandations de tout genres et la réalité que nous constatons. Une enquête pour une DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE concernant une entreprise à capitaux privés souhaitant s'installer, dans les meilleurs conditions financières(usine clé en main) pour faire davantage de profits. Profits rapatriés au Danemark pour être distribués, en parti, aux actionnaires.</p> <p>Une ligne de 63 000 volts, du jamais vu dans le Soissonnais, dédiée uniquement à Rockwool qui va "capter" la majorité de l'électricité disponible.</p> <p>Et nous, pauvre Soissonnais, chez nous, qui n'avons rien demandé, quand il y aura un pic de consommation, nous seront victimes de Rockwool qui, LUI, sera approvisionné....parce que, il y aura eu, une déclaration d'utilité publique. C'est une mascarade et un manque de respect pour la population du Soissonnais.</p> <p>En aucun cas il n'est possible de répondre favorablement à cette déclaration d'utilité publique dont l'utilité va à la seule entreprise concernée dans le but d'engranger des profits à nos dépend. Qui va payer cette ligne utilisée uniquement par Rockwool. qui a déjà bénéficié de subventions par des collectivités publiques, c'est à dire avec notre argent de nos impôts.</p> <p>NON A CETTE LIGNE;</p>

53	14/08/2022	<p>Je suis opposé aux travaux concernant l'enfouissement d'une ligne électrique de 63 000V qui traverserait le village de Saint Félix sur la commune de Courmelles. En effet cette ligne alimenterait une usine Rockwool génératrice de nombreuses nuisances pour les habitants de Courmelles et du Soissonnais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des rejets toxiques altérant la qualité de l'air,</li> <li>• Des mauvaises odeurs,</li> <li>• La destruction de nombreuses espèces végétales et animales,</li> <li>• Une très importante consommation d'électricité,</li> <li>• Une très importante consommation d'eau ...</li> </ul> <p>La réalisation de cette ligne électrique enterrée entraînerait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accroissement des maladies respiratoires chroniques</li> <li>• Une détérioration du cadre de vie dans le Soissonnais</li> <li>• Un impact négatif sur l'écosystème</li> <li>• Un gaspillage d'eau et d'énergie, ressources que tout citoyen doit s'efforcer d'économiser au quotidien de nos jours.</li> </ul> <p><b>Je demande au Président de la Communauté de Communes dans le cadre de son mandat, de respecter l'environnement, de préserver la santé des habitants et leur cadre de vie en arrêtant le projet de construction de cette usine.</b></p>
54	14/08/2022	<p>Je suis opposée aux travaux concernant l'enfouissement d'une ligne électrique de 63 000V qui traverserait le village de Saint Félix sur la commune de Courmelles. En effet cette ligne alimenterait une usine Rockwool génératrice de nombreuses nuisances pour les habitants de Courmelles et du Soissonnais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des rejets toxiques altérant la qualité de l'air,</li> <li>• Des mauvaises odeurs,</li> <li>• La destruction de nombreuses espèces végétales et animales,</li> <li>• Une très importante consommation d'électricité et d'eau</li> </ul> <p>La réalisation de cette ligne électrique enterrée entraînerait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accroissement des maladies respiratoires chroniques</li> <li>• Une détérioration du cadre de vie dans le Soissonnais</li> <li>• Un impact négatif sur l'écosystème</li> <li>• Un gaspillage d'eau et d'énergie, ressources que tout citoyen doit s'efforcer d'économiser au quotidien de nos jours.</li> </ul> <p><b>Monsieur le Président de la Communauté de Communes, s'il vous plaît, respectez l'environnement, préservez la santé des habitants et leur cadre de vie, mettez fin au projet de construction de cette usine!</b></p>
55	14/08/2022	<p>De nouveau une enquête public au sujet de l'usine roockwool, pour l'énergie, alors que précédement le commissaire enquêteur avait donné un avis défavorable à cette première enquête public. On nous demande de baisser notre consommation d'énergie pour faire des économies d'énergie alors que le projet roockwool générera une augmentation de la consommation d'électricité du bassin Soissonnais de 68% . Le choix du poste de Soissons Notre dame qui est le plus proche du projet est celui qui apportera le plus de nuisance à l'environnement et aux habitants du quartier St Félix. Cette ligne n'est réalisée que pour un seul client et financée en partie par nos impôts. Ce projet très énergivore, très polluant a des effets néfastes sur la santé. La laine de roche est non durable, très peu recyclée, en opposition avec des produits bio sourcés issues de l'agriculture locale, transition indispensable pour agir sur le réchauffement climatique.</p> <p>Nous sommes opposés à ce projet.</p>
56	15/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>comment peut on,alors qu'on a déjà dis non au projet, et le commissaire enquêteur aussi, revenir à la charge encore une fois sur ce projet !!</p> <p>On connait les problématiques des lignes hautes tensions, leucémie, cancer ,... et vous, vous voulez qu'on continue ce projet qui est complètement dépassé ???</p> <p>J 'imagine que si vous avez des enfants,ou des petits enfants, vous ne pouvez pas être insensible à ce poste haute tension à 30 m d'une école maternelle et aux habitants qui sont autour 🗣️</p> <p>Ce produit, un des plus polluant sur le marché, n 'est plus du tout d'actualité aujourd'hui de par sa toxicité ...</p> <p>Un manifeste de 80 médecins soissonnais et d'autres scientifiques n'arrêtent pas de le dire !!</p> <p>Seul quelques élus du secteur sont dans le déni ...</p> <p>Je n'arrive pas à comprendre, avec un intitulé de mail pareil (developpement durable.gouv) qu'on parle d'une usine aussi polluante que Rockwool dans cette consultation publique !!</p> <p>J 'aimerais bien que Monsieur Macron , qui s'est dit attentif aux problématiques du climat 🌱 entre les 2 tours de la présidentielle ,prenne position dans ce dossier et annule tout simplement ce projet !!</p> <p>Nous restons mobilisé !!</p>

57	16/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>On nous parle de réchauffement climatique, de réduction de l'empreinte carbone, de problèmes à venir sur la production d'électricité ...  Ou veut-on en venir avec cette usine qui va au contraire de nos ambitions ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation excessive d'électricité</li> <li>- Coût de l'enfouissement du réseau électrique</li> <li>- Nombre de camions qui vont circuler sur nos routes</li> <li>- Pollution de l'air</li> <li>- Risques de maladies liées aux rejets de produits nocifs. (voir rapport du collectif de médecins Axonais)</li> </ul> <p>Et tout cela pour créer quelques emplois et surtout pour mettre en avant la politique de développement de cette zone du plateau qui à toujours eu du mal à démarrer.  Dans ce cas pourquoi ne pas développer une filière agricole qui elle sera le fleuron de notre belle région pleine d'histoire.</p> <p><b>A quoi servent les consultations publiques si le passage en force est déjà décidé ???</b></p> <p>Alors c'est pourquoi je dis "NON AU PROJET DE LIGNE ÉLECTRIQUE et NON AU PROJET ROCKWOOL"</p>
58	16/08/2022	<p>Mesdames Messieurs</p> <p>Par ce mail je donne un avis défavorable à cette construction d ouvrage</p> <p>Première raison</p> <p>Même si les lignes 63 kV ont vocation à être d intérêt public il est raisonnable et juridiquement envisageable de penser que cette liaison servira les intérêts privés Rockwell et de ses actionnaires.  Le nombre d exemples montrant l intérêt public sont nombreux....TGV autoroutes ....</p> <p>Par ailleurs une liaison souterraine est proposée avec beaucoup de précisions, un chantier école qui n apportera pas toutes les garanties au client mais également la population et la faune.  La multiplication des points de jonction avec usage du 63kv rendent l ouvrage fragile</p> <p>Globalement la situation du projet est très mal envisagée trop loin des sources de production d énergie et aussi des zones d exploitation du basalte.  Seul intérêt la proximité de Paris qui n a pas choisi ce produit trouvant mieux ailleurs.</p> <p>Sans oublier le prix d achat du kW/h qu on se garde bien de rendre publique.  Production trop gourmande en eau et électricité dans une période où on parle plus de restriction  Les usages eaux présentés dans le projet également erronée au moins cette année. tant la pluie se fait rare.  Un chantier école pour RTE qui n a pas beaucoup de référence historique a ce niveau de tension.  Je pourrais encore et encore écrire ma tristesse et mon désaccord sur ce projet trop destructeur au lieu d implantation. choisi.  Je vous prie de croire Mesdames Messieurs en l expression de mes sentiments les plus respectueux</p>
59	16/08/2022	<p>Mesdames Messieurs</p> <p>Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir accepter mon avis de désaccord avec le projet Rockwool dans son intégralité</p> <p>Quand 85 médecins mettent en garde nos autorités il semble responsable et nécessaire de réagir avec attention.</p> <p>Concernant cette consultation publique il est étonnant qu'elle soit bornée à des dates figurant dans la période estivale des citoyens.</p> <p>Par ailleurs l'intérêt public ne semble pas justifié puisque cette liaison va desservir des intérêts privés et ses actionnaires ROCKWOOL Je vous prie de croire en mes meilleurs sentiments</p>
60	17/08/2022	<p><i>Demande de renseignements de la part du Service Départemental des Renseignements Territorial de l'Aisne</i></p>
61	17/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Pourquoi cette consultation, en plein été, afin de rendre ce projet de ligne "d'utilité publique"?</p> <p>Où est l'utilité publique? Est-ce encore un déni de démocratie qui se prépare?</p> <p>Le préfet de l'Aisne ne respecte pas l'avis des habitants concernés par l'enquête publique, ni celle du commissaire enquêteur, en autorisant la construction de cette usine.</p> <p>Elle est déjà obsolète de par son process industriel polluant (dans le top 10 des usines les plus polluantes de France), énergivore (alors que chacun est appelé à réduire ses consommations énergétiques), grande consommatrice d'eau potable (en période de sécheresse...!)</p> <p>Des solutions alternatives existent dès aujourd'hui avec les matériaux biosourcés beaucoup plus performants (en période de canicule...!) et qui respectent eux même beaucoup mieux l'avenir de notre planète.</p> <p><b>Cette usine ne verra jamais le jour...!</b> Nous employons toute notre énergie pour faire prendre conscience à l'opinion publique que ce projet est funeste pour les habitants de Soissons et contraire aux engagement du président de la République de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je me prononce <b>contre</b> la ligne RTE entre le projet d'usine Rockwool et le poste électrique de Soissons Notre Dame.</p>

62	18/08/2022 <p>Monsieur,</p> <p>Je suis opposée à l'implantation de l'usine ROCKWOOL à SOISSONS.</p> <p>Par conséquent, je m'oppose également au projet de la ligne électrique RTE dédiée uniquement au projet d'usine ROCKWOOL.</p> <p>Je ne comprends pas, qu'aujourd'hui, à l'heure du changement climatique, nous, Soissonnais, soyons obligés de défendre la qualité de l'air que nous respirons, face à un projet d'installation d'une usine extrêmement polluante.</p> <p>Les procédés de fabrication de ROCKWOOL sont très polluants. C'est le résultat de l'industrie du pétrole et de la chimie, des secteurs qui font suffoquer la planète. Par définition, ce genre d'usine devrait être proscrit en tout lieu, étant donné qu'il contribue à la destruction des ressources, l'altération des milieux, enfin au réchauffement climatique.</p> <p>Dans le monde actuel, il devient aberrant de concevoir ce genre d'usines – en l'occurrence, les procédés de ce groupe industriel dans d'autres usines ailleurs dans le monde ont été prouvés comme très polluants. Les substances qui s'échapperont des fumées retomberont, dans la cuvette de Soissons, cela est inévitable : l'air de la ville va être dégradé ».</p> <p>Par ailleurs, <b>des alternatives sûres en matière d'isolation des bâtiments avec de la laine de roche existent</b> et sont actuellement disponibles sur le marché. Le recours à <b>des isolants biosourcés</b>, en chanvre par exemple, permettrait d'impliquer des agriculteurs, des PME et des coopératives locaux. Des matériaux issus de l'économie circulaire telle que la ouate de coton recyclé, ou encore issus de la filière du bois sont autant de solutions permettant de répondre aux besoins d'isolation, d'impliquer les acteurs locaux et de créer réellement des emplois sans contaminer durablement tout un territoire et ses habitants.</p> <p>Aujourd'hui, la ville de Paris interdit la laine de roche dans les nouvelles constructions. Place est donnée aux isolants biosourcés.</p> <p>Est-on encore en démocratie quand la préfecture de l'Aisne a donné son accord à l'implantation de l'usine malgré l'avis négatif de l'enquête publique, l'opposition de la commune de Coumelles qui avait décidé de ne pas accorder de permis de construire et l'opposition des riverains ?</p> <p>En dépit du refus de permis de construire et des actions de justice en cours, ROCKWOOL, d'ores et déjà, recrute. De même, l'installation de la ligne électrique RTE a commencé.</p> <p>Faut-il comprendre que les jeux sont déjà faits ?? Que ce n'est qu'une histoire de "gros sous" emprunt de politique de bas étage.</p> <p>Je lance un appel AU SECOURS quant à l'aberration que représente ce projet.</p> <p>J'espère qu'il ne verra jamais le jour.</p> <p>Hélas, déjà, dans mes connaissances, certains ont vendu leur maison pour s'installer dans une autre région de France avant que l'immobilier ne s'écroule face à la menace environnementale et sanitaire que représente ce projet ROCKWOOL.</p> <p>Née à SOISSONS, mon père avait une entreprise de séchoirs à grains dans les années 60, et a contribué à l'emploi de quelques 80 salariés à l'époque. C'est la mort dans l'âme que je me verrai contrainte, moi aussi, de vendre ma maison pour quitter SOISSONS, ma ville de toujours, mes parents sont enterrés à Cuffies.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.</p>
----	---

63	<p data-bbox="219 116 275 135">Bonjour,</p> <p data-bbox="219 161 2119 201">Je vous écris pour vous faire part de mon avis sur l'usine de Rockwool. Ayant reçu un mail de leur part (surprise ne m'étant jamais abonnée à la newsletter), nous demandant de donner notre avis sur le réseau électrique souterrain. Et bien je vais en profiter pour donner mon avis dans sa globalité.</p> <p data-bbox="219 225 808 244">Ainsi, je vous informe que je suis totalement contre ce projet, cela pour plusieurs raisons.</p> <p data-bbox="219 285 2145 349">Tout d'abord, je pense aux conséquences écologiques, aux nuisances sonores, aux villages alentours qui vont perdre de leur attractivité et de leur charme. La ville de Soissons qui se trouve être dans une cuvette va être davantage polluée à cause de cette usine. En effet, cette dernière va être envahie de particules et de poussières. De plus vous allez raser notre superbe aérodrome qui participe à la vie du Soissonnais et au bonheur des petits et des grands, vous songez effectivement à en reconstruire un près de la commune de Vauxrezis mais pourquoi reconstruire un aérodrome qui va d'autant plus contrarier les habitants de ce village alors que nous en possédons déjà un ?</p> <p data-bbox="219 391 2119 477">Il me semble que personne n'en veuille de votre usine, renvoyez la au Danemark, qui d'après mes lectures sur le projet, n'en veut plus non plus. Je fais partie de la jeunesse de Soissons, parents, grands-parents, arrières grands-parents étaient du Soissonnais, de Mercin et Vaux, village se trouvant tout près de la zone d'implantation. Mes racines y sont implantées et je suis déterminée à défendre ma ville d'une telle bêtise que représente ce projet. Ma maison se trouve tout près du plateau où l'implantation est prévue et je REFUSE que mes proches, que mes amis, que les Soissonnais souffrent de maladies dont la source serait l'implantation de cette machine polluante. Je cite ici, asthmes, cancers, Alzheimer, complication des grossesses, etc. Je pense qu'en 2022 il faudrait peut être revoir ses priorités et s'intéresser un peu plus à notre environnement qui mérite amplement d'être préservé, surtout à l'heure où les rapports du GIEC ne laissent plus d'espoirs et où la sécheresse de cet été illustre un changement climatique désastreux.</p> <p data-bbox="219 518 2136 558">Le paysage du Soissonnais est très beau, il ne mérite en aucun cas d'être dégradé par une cheminée de plus de 40 mètres qui rejette continuellement sa fumée toxique. Tout ça pour quoi ? Pour à peine 130 postes ? 75 tout au plus ? Il serait temps de peser le pour et le contre, les éléments positifs de cette implantation étant bien maigres... Cessez de ne voir que par l'argent.</p> <p data-bbox="219 600 1968 619">De plus, si votre projet voit le jour, je sais de source sûre que vous allez perdre des habitants. Alors oui, perdre quelques habitants ne représente certainement rien pour vous, or, le centre ville se meurt déjà petit à petit, donc c'est petit à petit que Soissons mourra.</p> <p data-bbox="219 724 2141 764">Je précise d'ailleurs que si le projet à lieu, et que soudainement vous tombiez malade à cause de l'usine, je suis sûre et certaine que vous ferez partie de ces hypocrites à exiger les meilleurs médecins ainsi que les meilleurs soins pour vous faire soigner de vos erreurs. Pensez aux générations futures et à l'état dans lequel nous allons leur laisser la Terre.</p> <p data-bbox="219 790 2157 933">Avant de critiquer le projet, j'ai tout de même fait de nombreuses recherches, notamment en questionnant les habitants de Saint-Eloy les Mines. Effectivement, malgré ses nombreux défauts, cette usine à financièrement été bénéfique pour la commune de Saint-Eloy. En effet, grâce aux témoignages que j'ai pu recueillir en téléphonant ou en créant des sondages sur internet, les éloyiens sont d'accord pour parler de revalorisation du territoire : cela a permis de redonner vie à la ville, de faire vivre les commerces, de créer entre 500 et 700 postes si je me positionne sur les chiffres que les habitants m'ont donné. Or, ils m'ont également parlé de la catastrophe écologique que cette usine a sur l'environnement. Je peux comprendre que pour une ville de 3723 habitants, située en Auvergne, en pleine diagonale du vide, ou si vous préférez, le terme de diagonale des faibles densités, cette usine soit une aubaine. En revanche, pour une agglomération de 53 405 habitants, installer une usine qui ne propose qu'au maximum 130 postes (tout au plus, selon les sources il y en aurait véritablement 75), permet d'offrir un emploi à 0,24% de la population de l'agglomération soissonnaise, donc rien à voir avec la commune de Saint-Eloy qui, si on prend le plus bas chiffre, 500 postes, permettait à 13,43% de la population de travailler. Par ailleurs, admettons que le nombre de postes pourvus soit le même qu'à Soissons, donc 130 postes à Saint-Eloy permettrait à 3,5% de la population de travailler. Encore une fois, on est bien au-dessus des 0,24%... Cas inverse maintenant, admettons que l'usine Rockwool offre, cette fois-ci, prenons le plus haut chiffre, 700 emplois à Soissons ; encore une fois cela ne représente rien puisqu'il s'agirait d'1,3% de la population qui en bénéficierait. (Je rajoute au passage que le taux de chômage des 15 à 64 ans, d'après les rapports de l'INSEE, s'élevait à 25,7% en 2017, je doute que cette usine offre autant d'emplois, ...). On compare donc l'incomparable entre Saint-Eloy et Soissons.</p> <p data-bbox="219 959 2163 1061">Bref, ne voulez-vous pas devenir un acteur de demain en commençant par défendre votre territoire et la santé de vos enfants et petits-enfants ? Ou au contraire voulez-vous laisser derrière vous un Soissons pollué ? Défigurée ? En effet, on ne parle pas de mâts d'éolienne, mais de plusieurs cheminées très laides qui rejettent une épaisse fumée grise toute la journée, libérant plus de 900 tonnes de déchets toxiques, peut-être filtrés, mais qui vont néanmoins être libérés dans l'atmosphère et être respirés : ammoniac, phénol, oxyde d'azote, dioxyde de soufre, chlorure d'hydrogène. Je sais aussi que l'usine cherchera à doubler son chiffre, on ne parlera donc plus de plus de 950 tonnes de déchets mais de 1900 ? 2000 ? Je ne pense pas qu'un collectif de 29 médecins du soissonnais, aient alerté sur les risques sanitaires pour s'amuser, il n'y a pas 1000 médecins à Soissons, 29 d'entre eux qui alertent, ça représente déjà une part importante. Je ne pense pas non plus que le commissaire enquêteur ait donné une réponse défavorable dans le vide. Pourquoi ne pas écouter l'avis des experts et rester focalisé sur son idée ? Ce ne sont pas des ignares qui parlent mais des gens qui ont fait des études, des gens qui ont examiné le projet sous toutes ses formes.</p> <p data-bbox="219 1086 2163 1145">Je comprends que vous puissiez regarder ce projet avec des billets devant les yeux, or je ne comprends pas qu'avec une place si importante au sein du soissonnais, vous ne compreniez pas l'impact sanitaire et écologique et que vous restiez fixés sur ces 130 emplois qui ne représentent rien ; je travaillais pour financer mes études dans un carrefour à Reims, la tranche d'effectifs des salariés est comprise dans un intervalle de 250 à 499 salariés, juste pour un hypermarché, alors votre usine, c'est ridicule. Si vous voulez permettre à des familles de vivre, occupez vous déjà de celles dans le besoin qui attendent depuis des années de l'aide, en aidant 130 personnes vous allez en "tuer" plus que vous n'allez en sauver .</p> <p data-bbox="219 1219 2141 1278">Pollution, nuisances sonores, odeurs, le tout emporté par les vents, réseau routier en hausse, risques d'accidents plus élevés, baisse des prix immobiliers, paupérisation et dépeuplement des villages, ressources en eau non adaptées, tout cela ne vous suffit pas ?.. et encore je synthétise largement sinon ce serait une thèse que je devrai vous rédiger et qui ne tiendrait pas sur ce courriel. Vous fermez les yeux sur les aspects les plus importants, j'ai vraiment du mal à comprendre votre fonctionnement. N'oubliez pas que chaque geste compte, que ce soit de trier ses déchets à choisir consciencieusement un moyen de développement une région.</p> <p data-bbox="219 1303 1397 1323">Je vous invite donc à revoir vos priorités, le Maire de Courmelles à tout compris en se battant malgré les menaces qui pèsent sur lui. Je le soutiens entièrement dans sa démarche.</p> <p data-bbox="219 1348 2036 1367">Si vous voulez à tout prix utiliser cet espace industriel, je vous invite à réfléchir à d'autres idées, plus réalisables, je suis sûre qu'on peut trouver, en revanche pas cette usine, surtout en haut d'un plateau, en termes d'aménagement du territoire, c'est vraiment n'importe quoi.</p> <p data-bbox="219 1393 1543 1412">Je me doute que ce mail va être ignoré et jeté dans la corbeille, seulement, si la personne qui va le lire possède encore une conscience, faites quelque chose, je vous en serai infiniment reconnaissante.</p> <p data-bbox="219 1437 376 1457">Bien respectueusement,</p>
----	---

64	18/08/2022	<p>Monsieur Le Préfet</p> <p>Dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée, j'apporte mon soutien favorable à la création de la liaison souterraine de 63 000 V entre le poste électrique de la société ROCKWOOL et le poste électrique RTE de Soissons Notre Dame sur la commune de Courmelles.</p> <p>Je me réjouis qu'une entreprise novatrice et pérenne telle que Rockwool est la volonté de développer son activité près de Soissons, ce qui sera bénéfique en matière d'emplois et de dynamisme pour la région. Je souligne les efforts déployés par cette entreprise pour la préservation de l'environnement actuel.</p> <p>Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.</p>
65	18/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je ne vois pas en quoi une ligne desservant l'une des entreprises les plus polluantes de France serait d'utilité publique!</p> <p>De plus:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-il serait temps de faire des économies d'énergie plutôt que des dépenses supplémentaires qui représenteraient 68% de la consommation du grand Soissons.</li> <li>-un collectif de 65 médecins du Soissonnais dénonce les effets négatifs d'une telle entreprise sur la santé des Soissonnais ( et la ligne passerait également près d'une école et d'habitations a Courmelles.)</li> <li>- avec des canicules et sécheresses de plus en plus fréquentes comment faire pour refroidir les installations en cas de pénurie d'eau? au détriment des habitants? surtout que la ligne électrique aurait la capacité d'alimenter 2 lignes de production et donc les chiffres concernant la pollution et les besoins en eau pourraient être doublés par rapport aux prévisions.</li> </ul> <p>En espérant être lu, cordialement,</p>
66	18/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>J'ai l'honneur de vous adresser ma réponse au projet Rockwool pour la déclaration d'utilité publique de la ligne RTE.</p> <p>Je ne vois pas en quoi une ligne desservant l'une des entreprises les plus polluantes de France serait d'utilité publique!</p> <p>De plus:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-il serait temps de faire des économies d'énergie plutôt que des dépenses supplémentaires qui représenteraient 68% de la consommation du grand Soissons.</li> <li>-un collectif de 65 médecins du Soissonnais dénonce les effets négatifs d'une telle entreprise sur la santé des Soissonnais ( et la ligne passerait également près d'une école et d'habitations a Courmelles.)</li> <li>- avec des canicules et sécheresses de plus en plus fréquentes comment faire pour refroidir les installations en cas de pénurie d'eau? au détriment des habitants? surtout que la ligne électrique aurait la capacité d'alimenter 2 lignes de production et donc les chiffres concernant la pollution et les besoins en eau pourraient être doublés par rapport aux prévisions.</li> </ul> <p>En espérant être lu, cordialement,</p>

67	18/08/2022	<p>-Il n'y a pas d'utilité publique à construire une ligne électrique au seul profit d'une entreprise privée et étrangère de surcroit,</p> <p>-Il n'y a pas d'utilité publique à fournir une ligne de 63000V à une entreprise qui va augmenter la consommation d'électricité de l'agglomération du grand Soissons de 68 % alors que se profile une pénurie énergétique et électrique ,</p> <p>Qui sera pénalisé lors d'une restriction de la disponibilité en électricité ? Les usagers ou l'usine qui doit fonctionner 24h/24h et ne peut s'arrêter ?</p> <p>-Il n'y a pas d'utilité publique à permettre une telle dépense d'énergie alors que le président de la république nous exhorte à la sobriété énergétique! les industries en seraient elles exemptes ?</p> <p>Et ce alors que d'autres industries sont capables de fabriquer des isolants plus performants en cas de chaleur caniculaire en consommant moins d'énergie pour leur fabrication et avec un meilleur bilan carbone !</p> <p>-Il n'y a pas d'utilité publique à favoriser une industrie qui va consommer beaucoup d'eau, alors que les modifications climatiques nous font craindre une pénurie grandissante ,</p> <p>-Il n'y a pas d'utilité publique à augmenter de façon considérable le trafic routier de la nationale 2 , entraînant une gêne pour la population et une augmentation de la pollution, alors que nous passons cet été en alerte quasi permanente de pollution à l'ozone,</p> <p>-Il n'y a pas d'utilité publique à ce que cette ligne traverse une zone d'habitation avec les nuisances qui en découlent aussi bien au moment des travaux que lors de son utilisation avec les risques sanitaires inhérents aux ondes basse fréquence , notamment avec la proximité d'une école,</p> <p>-L'utilité publique de cette entreprise et donc de la ligne électrique qui doit l'alimenter a déjà été massivement rejetée par la population locale , il serait démocratique de respecter le choix qui s'est déjà exprimé lors de l'enquête publique concernant l'usine,</p> <p>-La MRAE (mission régionale d'autorité environnementale) a déjà souligné les manques et les insuffisances d'étude dans le dossier concernant la ligne RTE entre le poste de Soissons Notre-Dame et le projet d'usine Rockwool, La population se doit de pouvoir s'exprimer sur la base d'arguments solides et complets ,notamment les habitants au plus près du trajet de cette ligne,</p> <p>-En aucun cas l'argent public ne doit être investi dans une entreprise pour des intérêts strictement privés,</p> <p>Pour toutes ces raisons , la construction de cette ligne ne doit pas être déclarée d'utilité publique,</p>
68	18/08/2022	<p><b>NON À Rockwool !!! Rockwool pollueur et empoisonneur de milliers d'habitants !!!</b>  <b>Technique obsolète !</b>  <b>NON SENS ECOLOGIQUE SUR TOUS LES POINTS !!</b></p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 68</i></p>
69	18/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>A ma connaissance, l'enquêteur a donné un avis défavorable à la construction de l'usine Rockwool et de ce fait à cette ligne RTE, pour alimenter l'usine Rockwool de Soissons. Alors pourquoi revenir sur cette décision ?</p> <p>Une augmentation de la consommation d'électricité du bassin soissonnais est énorme en opposition aux objectifs de l'Etat de réduire cette consommation.</p> <p>D'autre part, le tracé de la ligne entre le poste RTE Soissons Notre Dame et l'usine traverse le quartier Saint Félix, ce qui me paraît complètement délirant. On se moque du devenir des gens qui habitent ce quartier.</p> <p>Je ne suis pas d'accord en tant que citoyenne, pour financer cette ligne uniquement construite pour alimenter une usine polluante tel que Rockwool. Je ne veux pas d'une usine qui mette en danger la population des environs.</p> <p>La laine de roche est un produit en fin de vie, pourquoi vouloir installer une usine de ce style. C'est en dépit du bon sens. Il existe d'autres alternatives tel que les produits bio sourcés.</p> <p>On ne tient pas compte de la vie et de l'avis des gens.</p> <p>Cordialement</p>

70	18/08/2022	<p>NON, je ne suis pas d'accord avec la création d'une liaison souterraine de 63000 V entre le poste électrique du client ROCKWOOL et le poste électrique RTE de Soissons Notre Dame (Courmelles et Vauxbuin).</p> <p>Cette liaison n'a aucune utilité publique puisque 85 % des soissonnais ne veulent pas de l'implantation de cette usine énergivore, hyper polluante (avis défavorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique à laquelle plus de 500 citoyens ont participé). Les fumées toxiques seront à l'origine de nombreuses maladies respiratoires et de cancers (cf collectif de 85 médecins du soissonnais qui alertent sur les dangers des rejets atmosphériques) et qui va causer un désastre environnemental. Cette ligne surdimensionnée serait juste une ligne pour desservir le client Rockwool, et n'a donc aucune utilité publique. Elle n'œuvre absolument pas dans l'intérêt général !</p> <p>D'autre part, les lignes électriques génèrent des champs électriques et magnétiques qui peuvent avoir des effets sur le système nerveux et la vision, mais aussi provoquer la stimulation des tissus excitables ou encore des fibrillations. Ces champs peuvent être également à l'origine de cancers (études du CIRC). Il existe également des suspicions concernant l'impact des lignes haute tension sur la survenue de leucémie chez les enfants. Or, cette ligne passera à 30 m de l'école maternelle de Saint-Félix (Courmelles). Vous comprendrez la légitimité des préoccupations des riverains du quartier quant aux effets sur la santé de l'installation d'une telle ligne électrique.</p> <p>Les lignes à forte tension sont par ailleurs installées à bonne distance des habitations dans la plupart des cas. Or, ici, pour ce projet, la ligne électrique de 63000 volts va être enfouie et va traverser le quartier de Saint-Félix (Courmelles) à 1m50 seulement de profondeur. Or les rues sont relativement étroites et tous les réseaux saturent déjà le dessous des routes. Il est quasi certain que la société RTE ne pourra enfouir comme elle l'entend cette ligne... D'ailleurs, d'après ce que j'ai compris, si ce scénario se confirme, certains habitants (jusqu'à 100 m de part et d'autre du tracé de la ligne) pourront être expropriés pour atteindre l'objectif (plan vu en mairie) si cette ligne est déclarée d'utilité publique ! Rien n'est précisé non plus quant aux servitudes liées au passage de la ligne... ???</p> <p>En effet, plusieurs projets avaient été proposés dont certains évitant les zones résidentielles. Et comme par hasard, c'est le plus direct, donc le moins cher qui a été retenu, mais qui traverse ce quartier. Je n'ose imaginer les nuisances et l'impact de ces travaux qui vont s'avérer difficiles, voire impossible à réaliser au vu de l'encombrement déjà existant des réseaux sous les routes du quartier de Saint-Félix. La circulation dans le quartier de Saint-Félix (Courmelles) pourra être fortement perturbée et même interrompue tout le temps des travaux, notamment s'il ne reste pas suffisamment de place sous la route pour enfouir cette énorme ligne de 63000 V à 1,50 m de profondeur. !</p> <p>De plus, le projet pourrait avoir des impacts sur le milieu humain et naturel : Or, l'étude d'impact a été réalisée à la va vite et est incomplète (selon l'Autorité environnementale). Les conséquences sur la faune et la flore sont insuffisamment mesurés (qualité de l'air affectée par l'émission de poussières qui, en cas d'émissions d'importantes quantités sur des périodes assez longues, peuvent avoir plusieurs des conséquences sur les êtres vivants, les plantes, les cultures et les propriétés, affection de la qualité des eaux superficielles et des nappes souterraines du fait des travaux en bordure du cours d'eau « la Crise », risque de pollution due au déversement accidentel de produits hydrocarbonés en provenance des engins de TP et autres).</p> <p>Les travaux pourraient donc avoir d'importants impacts sur les habitats naturels, la flore et la faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Pour les amphibiens : la destruction ou l'altération d'habitats de reproduction, d'habitats terrestres, destruction d'individus,</li> <li>o Pour les reptiles : la destruction ou la dégradation d'un habitat de reproduction et /ou d'hivernage et également la destruction d'individus,</li> <li>o Pour les oiseaux présents sur le site et présentant une sensibilité particulière au dérangement, possibilité de perturbation, perte d'habitat de chasse...</li> <li>o Pour les chauve-souris : la destruction ou altération d'habitats de reproduction d'hivernage, de chasse, destruction d'individus,</li> <li>o Pour les insectes : la destruction ou l'altération d'habitats, destruction d'individus</li> </ul> <p>Il est à noter également que ce projet est ultra énergivore (en électricité – augmentation de + 68 % de la consommation électrique de l'agglomération du grand Soissons - et en eau) (et ultra polluant !!) avec une ligne de production prévue dans un premier temps. Mais ne nous y fions pas, aux vues de la ligne électrique demandée (63000 v) et de la surface de terrain achetée, tous ceux qui s'intéressent un minimum au projet savent que si l'usine Rockwool se construit, une deuxième ligne de production verra le jour ! Soit 2 fois plus de consommation d'électricité et d'eau et deux fois plus de pollution ! Or, les directives présidentielles prônent plus de sobriété énergétique.</p> <p>Rajoutons qu'aucun délestage ne sera possible en cas de pénurie d'électricité... L'usine continuera de consommer, pendant que les habitants concernés se verront en restriction. Cette ligne n'est vraiment pas d'utilité publique ! Et pour finir, l'aspect financier : ces travaux vont-ils engendrer un coût supplémentaire pour les contribuables ? Rien n'est très clair... 30 % des travaux seraient financés par le biais de nos factures d'électricité. Si c'est le cas, c'est inadmissible !</p> <p>Alors, NON ! Avec l'ensemble de ces arguments, je me prononce CONTRE la ligne RTE entre le projet d'usine ROCKWOOL et le poste électrique de Soissons Notre-Dame.</p> <p>La construction de cette ligne n'est aucunement d'utilité publique. Elle n'a d'utilité que pour cette multinationale polluante qui produit un isolant dépassé à base de roche et donc non recyclable (La RE 2020 incite à utiliser des isolants biosourcés !!!)</p>
71	18/08/2022	<p>Bonjour</p> <p>Je suis contre la création de la ligne 63 000 V pour alimentation en énergie de l'usine Rockwool pour ces différentes raisons,</p> <p>Il n'y aucune utilité publique , elle ne servirait que pour alimenter l'usine Rockwool qui n'œuvre pas dans l'intérêt général car elle fait parti des usine les plus polluante de France,</p> <p>cette entreprise va faire augmenter considérablement la consommation électrique du grand Soissons ( de l' ordre de + 68%) alors que les événement de l'actualité , nous font bien comprendre de baisser notre consommation électrique pour éviter les risque de coupures, alors que cette usine va fonctionner 24h sur 24h ,</p> <p>Pour l'implantation de cette ligne électrique, suivant le tracé, des expropriations de parcelles pourront être possibles pour le passage de cette ligne électrique, De plus cette ligne va traverser le quartier St Félix de la commune de Courmelles , non loin des habitations, école ,,, Les risque de maladie ( cancer ) lié au champ électromagnétique ( selon le CIRC ) Les risques également pour les enfants de l'école maternelle selon l'organisme Anses , de leucémie infantile.</p> <p>Cette ligne dédiée uniquement pour l'usine Rockwool , financée sur les facture des usagers de l'ordre de 30 % , pas vraiment d'explication à ce sujet</p> <p>Un avis défavorable du commissaire enquêteur pour la construction de cette usine, alors pourquoi nous demander notre avis , nous ne voulons pas de cette usine polluante donc nous ne voulons pas de cette ligne de 63 000 V !</p> <p>Cette ligne électrique est surdimensionnée par rapport aux besoins de l'usine, y aurait-il une deuxième ligne de production en vue ! Donc plus de pollution , plus de désagréments pour les riverains ,,,</p>
72	19/08/2022	<p>Que fait-on de l'avis du commissaire enquêteur qui avait émis un avis défavorable pour l'installation de l'usine Rockwool ?</p> <p>Dans les conditions actuelles, ce projet est inconcevable : on nous parle sans cesse d'économie d'énergie, de problème d'eau et Soissons accueillerait Rockwool sur son territoire. Il est urgent de favoriser l'implantation d'usines respectant l'environnement et la santé des habitants. Soissons est dans une région agricole : on pourrait penser à d'autres matériaux que la laine de roche.</p> <p>Non à l'installation d'une ligne électrique RTE dédiée à la future implantation Rockwool et à la charge des habitants.</p>

73	19/08/2022	<p>Monsieur le Commissaire,</p> <p><b>85 MEDECINS DU SOISSONNAIS</b> ont mis en garde contre l'implantation à rejets EXTREMEMENT toxiques de l'usine ROCKWOOL. La plupart de nos représentants sont donc <b>bornés</b> à ce point pour ne pas comprendre qu'il y va de la santé de toute une population ? <b>Cerise sur le gâteau</b>, voilà maintenant qu'il faudrait alimenter cette <b>folie énergivore</b> par une ligne à haute tension de 63 000 volts qui traverserait tout bonnement le hameau de Saint-Félix-Courmelles. (quand nous, citoyens lambda, nous devons nous appliquer à respecter quotidiennement une extrême sobriété énergétique !) Oh bien sûr, c'est l'histoire banale du <b>pot de terre</b> (pauvres habitants de st-Félix qui n'ont qu'à se soumettre et accepter toutes les nuisances et expropriations pour l'installation de cette ligne HT) contre le <b>pot de fer</b> (ROCKWOOL et sa pauvre promesse d'une <b>poignée</b> d'emploi).</p> <p>IL FAUT <b>REFUSER</b> CETTE LIGNE HAUTE TENSION MONSIEUR LE COMMISSAIRE, .....<b>PENSEZ A NOS ENFANTS ET AUX GENERATIONS FUTURES QUI NE COMPRENDRAIENT PAS QUE NOUS AYONS LAISSE FAIRE CELA ET QUI NE NOUS LE PARDONNERAIENT PAS !</b></p>
74	19/08/2022	<p>Veuillez trouver en pj ma contribution à la consultation publique organisée au sujet du projet de création d'une liaison souterraine de 63 000 V entre le projet d'usine Rockwool et le poste électrique Notre Dame sur les communes de Courmelles et de Vauxbuin.</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 74</i></p>
75	19/08/2022	<p>NON À Rockwool !!!</p> <p>Rockwool pollueur et empoisonneur de milliers d'habitants !!! Technique obsolète !</p> <p>NON SENS ECOLOGIQUE SUR TOUS LES POINTS !!</p> <p>Les habitants seront les victimes !</p> <p>Nous ne voulons pas de ce projet sous aucun prétexte!</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 75</i></p>
76	19/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Que cela soit d'un point de vue personnel ou professionnel, je suis Favorable à la construction de cette ligne électrique de 63KV alimentant l'usine Rockwool.</p> <p>Depuis plusieurs années que ce projet a été présenté au public, le groupe Rockwool a toujours été d'une grande transparence sur son dossier. On peut retrouver de très nombreuses informations sur leur site qui s'appuie sur des études et sur leur expérience à travers le monde.</p> <p>Les produits d'isolation sont une priorité pour améliorer l'efficacité énergétique de nos maisons et bâtiments. Nous devons tous être derrière les objectifs de rénovation thermique afin de réduire les émissions CO2 générées par le chauffage mais aussi réduire notre dépendance énergétique à d'autres pays.</p> <p>La nécessité d'une alimentation électrique pour l'utilisation d'un process majoritairement décarboné répond aussi à l'objectif de réduction des émissions CO2 de nos industries. Nous devons accompagner nos industries qui font ce choix.</p> <p>Je suis favorable au tracé qui a été retenu car c'est celui qui minimise le plus les impacts sur la faune et la flore. Ces travaux sont nécessaires pour l'aménagement et le développement de notre territoire.</p> <p>Cordialement,</p>
77	19/08/2022	<p><i>Voir l'annexe de l'avis 77</i></p>
78	19/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis Soissonnais et je suis contre la création d'une ligne Électrique 63000 V car son tracé passe beaucoup trop près des habitations dont en plus une école maternelle. L'impact magnétique de ces lignes est très dangereux pour la santé notamment celle des jeunes enfants, ces lignes sont à l'origine de leucémie infantile. On ne peut mettre la santé des gens en danger, surtout celle de nos enfants qui représente l'avenir.</p> <p>Je suis complètement opposée à la création de cette ligne électrique.</p> <p>Cordialement</p>

79	19/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Après lecture du dossier, je vous partage mon opposition au "projet de création d'une liaison souterraine de 63 000 V entre le poste électrique du client ROCKWOOL et le poste électrique RTE de Soissons Notre Dame sur la commune de Courmelles et de Vauxbuin", dont la finalité principale est d'alimenter une future usine de fabrication d'isolants en laine de roche dans la ZAC du plateau de Courmelles. &lt;<a href="https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques/Energie/Raccordement-client">https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques/Energie/Raccordement-client</a>&gt;</p> <p>Lors de sa création la ZAC du plateau de Courmelles avait été prévu pour l'accueil de PME artisanales aux besoins énergétiques, hydrauliques et d'infrastructures limités, limitant par conséquent les désagréments pour le voisinage.</p> <p>Ce projet d'implantation d'une usine de fabrication d'isolants en laine de roche dans la ZAC du plateau de Courmelles contrevient à la définition initiale de cette ZAC. La preuve en est, parmi d'autres, ce projet de création d'une liaison souterraine de 63000V entre le poste électrique du client Rockwool et le poste électrique RTE de Soissons Notre-Dame, situé à distance de la ZAC : la ZAC ne disposait pas initialement de l'approvisionnement nécessaire à ce type d'activité parce que, lors de sa création, ce type d'activité n'y était pas envisagée ni vu comme opportun. Elle ne l'était pas non-plus par le rapport du 27 décembre 2020 du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique n° E20000053/80 "Demande Exploitation Usine Rockwool sur les communes de Courmelles et Ploisy et Demande de permis de construire une usine sur la commune de Courmelles".</p> <p>A présent, alors que le permis de construire pour cette usine n'est pas délivré, on envisage de financer la création de cette liaison électrique, aux frais de qui ? en partie du contribuable ? pour une usine qui va produire des isolants polluants et inadaptés au réchauffement climatique (la laine de roche isole du froid mais très mal du chaud, plusieurs métropoles envisagent d'interdire son usage dans la construction) ? pour un intérêt privé ? cela n'est pas toujours pas opportun.</p> <p>Ensuite, l'évaluation environnementale n'a pas pu être aboutie comme le souligne la mission régionale d'autorité environnemental Hauts-de-France dans son avis délibéré n°2021-5932. RTE l'a certes complété, mais dans un délai ne permettant pas une évaluation complète des cycle des point à analyser (celui des amphibiens, par exemple) . A l'heure de l'urgence climatique et environnementale, le principe de conformité environnemental à tout nouveau projet doit être une priorité pour l'imiter le réchauffement climatique. Les événements climatiques et catastrophes environnementales vécus cet été 2022 sont là pour en témoigner.</p> <p>Cordialement,</p>
80	19/08/2022	<p>Madame, Monsieur</p> <p>C'est avec stupeur, colère, gravité et détermination que j'apprends le maintien du projet rockwool qui n'aurait jamais dû pouvoir être qualifié de la sorte.</p> <p>Comment un seul moment peut-on considérer l'implantation de cette usine comme un projet ? Et qui plus est d'utilité publique ?</p> <p>Le poids des mots est aujourd'hui plus encore d'actualité. Quand bien même cette implantation serait embellie des meilleurs qualificatifs, la réalité ne tarderait pas à se manifester. Les dérèglements climatiques qui causent des catastrophes sont eux mêmes la conséquence de "projet d'utilité publique" identique à celui de rockwool.</p> <p>Suffisamment de doute autour de rejets atmosphériques toxiques, du caractère energivore, l'impact sur les populations, la faune et la flore ne devraient plus nous faire hésiter sur le choix : il faut refuser catégoriquement cette implantation et même exiger de ces entreprises de transformer leur production pour qu'elle devienne sans danger. Ici, le doute en matière de santé publique exige le refus de droit.</p> <p>Je ne comprends pas devoir vous écrire pour vous dire ce que vous savez et que vous devez appliquer au nom de l'intérêt général et non l'intérêt de quelques-uns en vertu de quelques postes. Ou est donc la force de l'Etat devant l'intérêt des privés ? La France serait elle une oligarchie? Soit, ils ne seront pas les premiers.</p> <p>Tous les décideurs de l'histoire ont tous décidés dans l'intérêt général mais seul quelques-uns en vérité s'y attachaient.</p> <p>Nous verrons de quel côté vous déciderez de faire alourdir votre balance...</p> <p>Salutations</p>
81	19/08/2022	<p>Bonjour ,</p> <p>Je souhaite participer à la consultation publique en cours au sujet de la création d'une ligne électrique de 63 000 V destinée à alimenter le projet d'usine Rockwool et par ce courrier je veux vous signaler mon opposition à ce projet.</p> <p>En effet la ligne électrique n'alimenterait que la future usine qui n'est pas "d'utilité publique" mais bien privée. La consommation d'énergie électrique exploserait nécessitant de traverser des communes habités (Saint - Félix) ce qui serait sources de nuisances pour ses habitants; en effets les champs électromagnétiques sont déclencheurs de possibles cancers.</p> <p>De plus la modification du poste Soissons-Notre Dame augmenterait les effets magnétiques, hors une école est présente dans un rayon très proche (inférieur à 50 mètres) rendant possible une augmentation des risques de leucémie infantile.</p> <p>Au-delà de ces raisons d'ordre sanitaire une raison esthétique est également à signaler la ligne électrique, par son importance, dégraderait l'esthétique et les paysages traversés alors que ces derniers sont un des atouts du développement économique de nos territoires dans une perspective plus durable.</p> <p>Pour ces raisons je vous confirme mon opposition à ce projet de création d'une ligne électrique de 63000 V destinée à la future usine Rockwool.</p> <p>Cordialement</p>
82	19/08/2022	<p>Je ne comprends pas l'utilité publique d'une ligne électrique sur l'usine rockwool alors que le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable pour cet emplacement au-dessus de Soissons avec une Étude environnementale insuffisante sur les matériaux créés et pas de simulation de l'air pour une usine rejetant 814 tonnes dans l'air par an avec les autres usines de la vallée.</p> <p>D'ailleurs, aujourd'hui des communes délibèrent contre ce projet.</p> <p>Si pas d'usine, pas besoin de ligne électrique. Pourquoi nous demander encore notre avis ?</p> <p>Dans le dossier d'utilité publique de RTE il n'y a pas l'étude de puissance s'il faudra renforcer la ligne qui alimente le post soissons notre dame en 225 kv, voir de ternier ?</p> <p><a href="https://www.aisne.gouv.fr/content/download/35921/229949/file/M%C3%A9moire%20descriptif.pdf">https://www.aisne.gouv.fr/content/download/35921/229949/file/M%C3%A9moire%20descriptif.pdf</a></p> <p>sachant que la consommation sur la ligne 225kv est de ? et que la puissance demandé par rockwool est de 30MW <a href="https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/Schema_S3REnR_Hauts_de%20_France_dossier_technique.pdf">https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/Schema_S3REnR_Hauts_de%20_France_dossier_technique.pdf</a></p> <p>Il y aura 2 lignes rue pasteur de 63000V enfuie. Est-ce que le champs magnetique ne va pas etre dépassée ?</p> <p>Le cout monetaire pour RTE de raccorder cette usine devrait etre aussi mentionner dans l'enquete publique ainsi quel sont les differents organismes qui financerait cette ligne.</p> <p>pourquoi dans l'enquete pubique, il n'y a pas les mails des personnes concernées</p>

83	19/08/2022	<p>Madame, Monsieur, Favorables à l'installation de l'usine Rockwool à Soissons, et après avoir lu les documents de RTE expliquant le raccordement, ma famille et moi confirmons souhaiter le développement de ces projets favorables au développement économique de notre ville et de notre département. Avec mes remerciements</p>
84	20/08/2022	<p>Monsieur le Préfet,</p> <p>Je suis contre le projet de ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons Notre-Dame au projet d'usine Rockwool pour ces raisons :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pourquoi « Utilité Publique » : cette ligne desservirait seulement une entreprise privée (Rockwool) qui n'œuvre pas dans l'intérêt général. Une des entreprises les plus polluantes de France pour plusieurs rejets atmosphériques toxiques.</li> <li>2. Le but de cette consultation publique : déclarer d'utilité publique (DUP) la ligne pour rendre possible des expropriations de parcelles (construites ou non) indispensables à la réalisation de cette ligne.</li> <li>3. La consommation électrique de l'usine projetée : augmentation de 68% de la consommation électrique de l'Agglomération du Grand Soissons. En complet désaccord avec la déclaration du Président de la République : « Nous devons en 30 années être capables de baisser de 40% nos consommations d'énergie ».</li> <li>4. La ligne électrique aurait la capacité d'alimenter 2 lignes de production alors que le projet d'usine présenté ne comprend qu'une ligne de production. C'est l'aveu qu'à terme il y aurait 2 lignes de production et qu'il faut donc multiplier toutes les nuisances du projet d'usine par deux. La consommation électrique du projet doublerait également.</li> <li>5. Le tracé de la ligne : traverse Saint-Félix (habitations) ; effets magnétiques (le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIIRC) a classé les champs électromagnétiques en catégorie 2B : cancérigènes possibles. Source ecologie.gouv.fr)</li> <li>6. Les modifications du poste Soissons Notre-Dame : effets magnétiques ; impacteront une école maternelle à 30m. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) : risque de leucémie infantile lié aux lignes électriques de très haute tension. Distance de 63 m recommandée pour les lignes à haute tension de 63 kV (tension de la ligne RTE-Rockwool).</li> <li>7. En cas de pénurie d'électricité : délestage impossible de l'usine car son fonctionnement 24h/24h ne peut être interrompu. Donc délestage au détriment de qui ?</li> <li>8. Ligne dédiée uniquement au projet d'usine Rockwool, mais financée de l'ordre de 30% par nos factures d'électricité (pas d'indications dans le dossier).</li> <li>9. Le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable au projet d'usine ; aujourd'hui des communes délibèrent contre le projet. Si pas d'usine, pas besoin de ligne électrique. Pourquoi nous demander à nouveau notre avis ?</li> <li>10. Étude environnementale insuffisante : indiqué dans l'avis de l'Autorité Environnementale. Complétée quand ? Quelles solutions précises pour « éviter, réduire, compenser » (ce que demande la loi).</li> <li>11. Servitudes liées au passage de la ligne : quasi pas d'éléments d'information pour les propriétaires sur les limitations déconstruction de bâtiments et de plantation d'arbres.</li> </ol> <p>Je vous serait très reconnaissante, pour toutes ces raisons, de bien vouloir refuser la requête de Rockwool. Cordialement,</p>
85	20/08/2022	<p>Madame, Monsieur</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Les travaux vont à l'encontre de l'utilité publique compte tenu qu'ils ne serviront qu'à une entreprise privée qui n'œuvre pas dans ce sens par ces excès d'émissions polluantes dangereuses pour la population.</li> <li>2/ Augmentation aberrante de la consommation d'énergie allant à l'encontre des préconisations actuelles.</li> <li>3/ Projet opaque car la capacité de la ligne pourrait alimenter 2 lignes de production alors qu'initialement 1 seule était prévue. Les émissions polluantes pourraient alors être multipliées par 2 ce qui n'apparaît nulle part.</li> <li>4/ Effets nocifs sur la population de Saint Félix à cause des effets électromagnétiques reconnus comme cancérigènes.</li> <li>5/ Modification du poste de Soissons Notre Dame à proximité de l'école maternelle distance inférieure à 30m alors que le minimum imposé est de 60m.</li> <li>6/ Ligne dédiée à Rockwool mais financée à 30% sur nos factures d'électricité.</li> <li>7/ Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à l'installation de l'usine Rockwool alors à quoi bon ajouter une pollution majeur supplémentaire inutile, le projet d'installation devant être abandonné.</li> <li>8/ Projet manquant volontairement ou non de clarté (éléments cachés, flous)</li> </ol> <p>Je suis contre ce projet. Merci de prendre en compte cet avis. Cordiales salutations</p>
86	20/08/2022	<p>Mesdames, messieurs,</p> <p>Après un entretien et une demande d'explications au responsable des relations publiques de l'entreprise Rockwool lors d'une manifestation publique, et après avoir pris connaissance des documents trouvés sur le site internet de la préfecture : "Raccordement client/ Energie/ Consultations publiques" nous avons l'honneur de vous informer que nous sommes favorables au raccordement qui permettra le fonctionnement de la future usine.</p> <p>Meilleures salutations,</p>

87	20/08/2022	<p>Contribution à l'enquête publique sur le projet d'installation d'une ligne à haute tension sur le territoire de la commune de Courmelles.</p> <p>Propos liminaire :</p> <p>Une question se pose sur le terme utilisé "d'enquête publique" lorsqu'il s'agit de créer une ligne à haute tension (63 000 volts) enfouie au seul bénéfice d'une entreprise privée et non au profit d'une collectivité. Plusieurs questions sont soulevées par ce projet qui, par son tracé, va avoir un impact non négligeable sur l'environnement de ses riverains, sur le plan économique, sur le plan environnemental et sur les inquiétudes qu'il suscite.</p> <p>Questions soulevées par ce projet</p> <p>Du point de vue économique, les temps sont à la sobriété énergétique, aussi, pourquoi installer une ligne à haute tension pour alimenter une usine qui consommera 1,8 fois plus que la quantité d'énergie consommée actuellement par toutes les entreprises du soissonnais ? Les états et l'Union européenne nous annoncent une hausse des coûts de l'énergie dans le futur. Pourquoi entreprendre la construction d'une usine énergivore dont la rentabilité n'est pas certaine ? Autre point sur le financement de ce projet. Il semble que le principal bénéficiaire de la ligne ne soit pas concerné par son financement et que 30% du coût soit à la charge des abonnés sur leurs factures d'électricité. Quelle est la contribution de l'industriel à l'investissement ?</p> <p>Sur le plan environnemental, l'enfouissement d'une ligne à haute tension entraîne des conséquences sur la santé des personnes, sur l'espace naturel à proximité. Des études montrent l'impact du rayonnement électromagnétique avec de potentiels cancers dans la population touchée notamment les enfants. Quelles sont les assurances données pour que la population ne soit pas soumise à ces effets indésirables ?</p> <p>L'enfouissement de la ligne à haute tension projeté induit des servitudes dont la portée n'est pas précise et laisse les riverains directs dans l'incertitude quant à la valeur de leur patrimoine immobilier. Y a t'il des expropriations possibles, quelles seront les obligations des propriétaires soumis à la zone d'exclusion des 100m de part et d'autre de la ligne? N'y a t'il pas un autre tracé qui aurait moins d'impact sur l'habitat, quitte à être plus coûteux mais moins traumatisant pour ses riverains ?</p> <p>Toutes ces questions sont pour l'instant sans réponses claires de l'opérateur et montrent que le projet se fait dans la précipitation. Les divers recours contre l'installation d'une unité de production de laine de roche n'ont pas encore été réglés par l'autorité judiciaire. Si, finalement, la construction n'a pas lieu, pourquoi se précipiter à enfouir une ligne à haute tension ?</p>
88	21/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je vous fais part de mon profond désaccord avec le projet de construction d'une ligne haute tension à Soissons en raison des risques qu'il fait encourir à ma famille et moi-même. Risque cancérigène par l'émission du champ électromagnétique qu'il engendre, des risques pour la faune et la flore car cette ligne nécessitera l'abattage des arbres situés directement sous la ligne, et enfin parce qu'elle va déjà à l'encontre de l'avis des soissonnais qui sont très majoritairement contre le projet d'implantation de cette usine.</p>
89	21/08/2022	<p>Je suis contre le projet d'implantation de la ligne électrique car je pense que cela va à l'encontre de la sobriété énergétique nécessaire pour limiter le réchauffement climatique ainsi que pour le risque pour la santé des habitants des villages concernés.</p>
90	21/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre contribution à la Consultation publique - Ligne RTE Soissons-Courmelles.</p> <p>Merci de m'accuser réception du présent message.</p> <p>Salutations distinguées</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 90</i></p>
91	21/08/2022	<p>En PJ ma contribution à la consultation publique pour la création d'une ligne RTE.</p> <p>Bonne réception</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 91</i></p>

92	22/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je me permets de vous écrire dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de ligne RTE Soissons Notre Dame destinée à la future usine Rockwool.</p> <p>Malgré l'avis défavorable rendu par le commissaire enquêteur indépendant à la précédente enquête publique sur l'installation de l'usine, le préfet, la région, la communauté d'agglomération n'en ont pas tenu compte, et je trouve que c'est un déni de démocratie.</p> <p>Reste que je pense que ce projet est toujours une hérésie</p> <p>Lors de la première enquête publique, j'avais donné un avis contre pour plusieurs raisons mais mon premier argument était qu'au moment où l'on était capable de mettre l'économie du pays à l'arrêt pour sauver des vies, pour 130 emplois directs, on allait risquer la vie de milliers d'habitants sur plusieurs décennies en polluant l'air.</p> <p>Maintenant après une crise sanitaire sans précédent qui nous pousse à revoir nos modes de vie, nous vivons une crise énergétique qui nous pousse à réfléchir en profondeur notre modèle énergétique. Il est urgent de faire des économies d'énergie.</p> <p>Je sais que cette énergie servirait à produire un matériau isolant censé faire économiser de l'énergie future. Mais il serait préférable de consommer cette énergie électrique conséquente pour produire un isolant biosourcé plus écologique et certainement moins énergivore.</p> <p>Désormais, malgré une forte mobilisation locale, un avis défavorable du commissaire, nous avons de nouveau la possibilité de nous exprimer, je saisis donc l'occasion pour exprimer mon opposition à ce projet et propose de réaliser une table ronde avec les habitants, acteurs économiques, pour décider quel projet pour remplacer cette usine d'un autre temps. Il vaut mieux prendre quelques mois supplémentaires pour prendre la meilleure décision pour notre territoire Soissonnais.</p> <p>Merci pour le temps que vous avez accordé à la lecture de ce mail.</p> <p>A votre disposition.</p> <p>Un citoyen Soissonnais</p>
93	22/08/2022	<p>Non a un projet qui va polluer l'air de nos enfants !! A l'heure du développement durable, de la prise de conscience pour l'avenir de la planète, je suis sidérée que l'argent et le lobbying politico-industriel puisse nous faire la promotion d'un projet si délétère aux vues des quelques emplois!</p> <p>Une grosse usine hyper polluantes, hyper énergivore, commandée par des machines.... et qui va déverser des particules fines dans les poumons de nos enfants et ainsi sera la promesse de Cancers pour les décennies à venir!!!</p> <p>Non a Rockwool !!!</p>
94	22/08/2022	<p>bonjour,</p> <p>Je souhaite vous informer que je suis totalement <u>contre</u> l'implantation de l'usine rockwool, et plus précisément dans ce cas présent les travaux d'enfouissement de la ligne électrique de 63000v.</p> <p>je m'oppose à l'enfouissement et la réalisation de cette ligne électrique tant pour les dangers que cela représente, pour les travaux et sa mise en place et enfin les conséquences de l'alimentation d'unités de production.</p> <p>je m'oppose au tracé de l'enfouissement électrique, des possibles expropriations, des proximités d'habitations ou de services publics. Je m'oppose aux modifications d'approvisionnement électrique, et ne souhaite pas voir alimenter en électricité cette usine cette usine en raison de l'augmentation significative des besoins électriques.</p> <p>d'une manière plus générale enfin, je m'oppose à l'implantation de rockwool car je ne trouve pas à ce stade un argument valable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le volume de la pollution aérienne sur l'ensemble du bassin soissonnais avec des polluants des plus nocifs,</li> <li>• l'abandon rapide dans le domaine du bâtiment de ce que produit rockwool (laine de verre et de roche), y compris dans les constructions publiques,</li> <li>• l'accroissement de la consommation d'eau potable et d'électricité, la modification et la dégradation paysagère et du cadre de vie,</li> <li>• la contradiction évidente et l'absence de conformité avec les schémas et politiques publiques en vigueur ...</li> </ul> <p>je vous remercie par avance de tenir compte de mon expression contre ce projet.</p> <p>cordialement,</p>
95	22/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Nous avons pris connaissance des informations mises sur le site de l'Etat par notre chambre syndicale.</p> <p>Nous sommes tout à fait favorable au raccordement soumis à enquête publique et relatif à la future usine de laine de roche.</p> <p>Salutations</p>

96	22/08/2022	<p>Contribution à la consultation publique pour déclaration d'utilité publique concernant le projet de ligne électrique RTE/Rockwool.</p> <p>Monsieur,</p> <p>Concernant le projet de création d'une ligne RTE permettant d'alimenter une usine Rockwool sur la zone d'activité du plateau, je me permets de vous donner mon objection avec des arguments suivants:</p> <p>La ligne n'a aucune intérêt publique et sert uniquement les intérêts de l'entreprise privé Rockwool SA. La collectivité au contraire va certainement en subir des dommages.</p> <p>La consommation électrique de l'entreprise est démesurée! Au moment où chacun s'interroge sur le réchauffement climatique et où les pouvoirs publics appellent à faire des économies d'énergie on ne peut plus défendre un tel projet.</p> <p>Les subventions publique et le fait que la construction de la ligne sera financé à hauteur de 30% par les particuliers me semblent injustifiés.</p> <p>Rockwool est un matériau de construction certes avec des qualités. Dans ma carrière d'architecte je l'ai souvent utilisé. Mais c'est un matériau du passé, déjà plus aux normes pour certains utilisations et bientôt complètement obsolete. Chauffer de la roche à 1.500°C pour créer un produit non recyclable, dans un contexte de réchauffement climatique et des appels répétés aux économies d'eau et d'énergie n'est plus justifiable! Il existent des alternatives plus sains et plus durable.</p> <p>Le prétexte des emplois créés par le projet ne peut jamais être utilisées comme argument qu'il s'agit d'une intérêt publique. Je suis convaincu qu'il couterai moins cher de créer le même nombre d'emplois dans des domaines ou nous en avons vraiment besoin: l'éducation, soins etc. Moins cher en finances et en risque de santé pour les habitants de la région.</p> <p>Je compte sur vous de donner un avis défavorable à la construction de cette ligne électrique.</p> <p>Cordialement</p>
97	22/08/2022	<p>Bonjour</p> <p>Veuillez trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête d'utilité publique concernant la construction d'une ligne RTE à Courmelles à destination de la future usine ROCKWOOL.</p> <p>Cordialement</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 97</i></p>
98	22/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je fais suite à la consultation publique ouverte jusqu'au 26 août 2022 concernant le projet de ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons Notre-Dame.</p> <p>En réponse, je vous informe de mon désaccord concernant une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de ce projet pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette ligne desservirait seulement une entreprise privée (Rockwool) qui n'œuvre pas dans l'intérêt général. Une des entreprises les plus polluantes de France pour plusieurs rejets atmosphériques toxiques.</li> <li>• La consommation électrique de l'usine projetée : augmentation de 68% de la consommation électrique de l'Agglomération du Grand Soissons. En complet désaccord avec la déclaration du Président de la République :« Nous devons en 30 années être capables de baisser de 40% nos consommations d'énergie ».</li> <li>• La ligne électrique aurait la capacité d'alimenter 2 lignes de production alors que le projet d'usine présenté ne comprend qu'une ligne de production. C'est l'aveu qu'à terme il y aurait 2 lignes de production et qu'il faut donc multiplier toutes les nuisances du projet d'usine par deux. La consommation électrique du projet doublerait également.</li> </ul> <p>Le tracé de la ligne : traverse Saint-Félix (habitations) ; effets magnétiques (le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé les champs électromagnétiques en catégorie 2B : cancérogènes possibles. Source ecologie.gouv.fr)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modifications du poste Soissons Notre-Dame : effets magnétiques ; impacteront une école maternelle à 30m. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) : risque de leucémie infantile lié aux lignes électriques de très haute tension. Distance de 63 m recommandée pour les lignes à haute tension de 63 kV (tension de la ligne RTE-Rockwool).</li> <li>• En cas de pénurie d'électricité : délestage impossible de l'usine car son fonctionnement 24h/24h ne peut être interrompu. Donc délestage au détriment de qui ?</li> <li>• Ligne dédiée uniquement au projet d'usine Rockwool, mais financée de l'ordre de 30% par nos factures d'électricité (pas d'indications dans le dossier).</li> <li>• Le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable au projet d'usine ; aujourd'hui des communes délibèrent contre le projet. Si pas d'usine, pas besoin de ligne électrique. Pourquoi nous demander à nouveau notre avis ?</li> <li>• Étude environnementale insuffisante : indiqué dans l'avis de l'Autorité Environnementale. Complétée quand ? Quelles solutions précises pour « éviter, réduire, compenser » (ce que demande la loi).</li> <li>• 11. Servitudes liées au passage de la ligne : quasi pas d'éléments d'information pour les propriétaires sur les limitations de construction de bâtiments et de plantation d'arbres</li> </ul> <p>Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.</p>
99	22/08/2022	<p>Bonjour</p> <p>Sur le projet d'implantation d'une ligne à très haute tension concernant l'alimentation de l'usine Rockwool, la précédente enquête sur l'implantation de cette usine a fait l'objet d'un avis négatif aussi un avis favorable serait peu cohérent pour l'installation de cette ligne.</p> <p>Le coût énergétique semble très important.</p> <p>La mise en œuvre de l'enquête en pleine période de congés interroge.</p> <p>Cordialement</p>
100	22/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je vous prie de trouver ci-dessous et ci-joint mes observations en réponse à la participation du public à la création d'une liaison souterraine à 63 000 volts entre le poste électrique du client ROCKWOOL et le poste électrique RTE de SOISSONS-NOTRE-DAME sur les communes de COURMELLES et de VAUXBUIN en vue de la mise en œuvre de l'usine ROCKWOOL à COURMELLES.</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 100</i></p>

101	22/08/2022	<p>Bonjour, La Consultation publique - Ligne RTE Soissons-Courmelles se déroule sur juillet et août, en plein mois de vacances. Nous observons que bon nombre de personnes n'ont pas encore réagi et déposé leur contribution. Aussi, nous vous demandons une prolongation de 15 jours. Merci de m'accuser réception du présent message. Salutations distinguées</p>
102	22/08/2022	<p>Par le présent courrier je vous signifie que je suis CONTRE l'implantation d'une ligne électrique RTE au profit de l'usine ROCKWOOL</p> <p>Car:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-le tracé de la ligne traverse ST Félix ou se trouvent des habitations. Les effets magnétiques sont classés par le centre de recherche sur le cancer(CIRC) sont classés en niveau 2B( cancérigènes possibles)</li> <li>-le fait de déclarer cette ligne d'utilité publique permettra de rendre possible des expropriations de parcelles.</li> <li>-Le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable au projet d'usine, et aujourd'hui des communes délibèrent contre le projet. Donc si pas d'usine, pas besoin de ligne électrique. Pourquoi nous demander notre avis ?</li> <li>-L'étude environnementale est insuffisante car incomplète. Quelles solutions pour "éviter, réduire, compenser"? Ce qui est demandé par la loi</li> <li>-La consommation électrique du grand Soissons augmentera avec cette ligne de 68%, ce qui me semble inconcevable à l'heure où l'économie d'énergie est une urgence pour sauver notre planète.</li> </ul> <p>....De nombreux arguments pourraient encore être avancés pour S'OPPOSER à cette ligne électrique .</p>
103	23/08/2022	<p><b>Je ne suis pas d'accord avec le projet rockwool</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La consommation électrique de l'usine projetée : <b>augmentation de 68% de la consommation électrique de l'Agglomération du Grand Soissons. En complet désaccord avec la déclaration du Président de la République</b> : « <i>Nous devons en 30 années être capables de baisser de 40% nos consommations d'énergie</i> ».</li> <li>2. La ligne électrique aurait la capacité d'alimenter 2 lignes de production alors que le projet d'usine présenté ne comprend qu'une ligne de production. C'est l'aveu qu'à terme il y aurait 2 lignes de production et qu'il faut donc multiplier toutes les nuisances du projet d'usine par deux. La consommation électrique du projet doublerait également.</li> <li>3. Le tracé de la ligne : traverse Saint-Félix (habitations) ; effets magnétiques (le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé les champs électromagnétiques en catégorie 2B : cancérigènes possibles. Source ecologie.gouv.fr)</li> <li>4. Les modifications du poste Soissons Notre-Dame : effets magnétiques ; impacteront une école maternelle à 30m. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, +F106 de l'environnement et du travail (Anses) : risque de leucémie infantile lié aux lignes électriques de très haute tension. Distance de 63 m recommandée pour les lignes à haute tension de 63 kV (tension de la ligne RTE-Rockwool).</li> <li>5. <b>En cas de pénurie d'électricité</b> : délestage impossible de l'usine car son fonctionnement 24h/24h ne peut être interrompu. Donc délestage <b>au détriment de qui ?</b></li> <li>6. Ligne dédiée uniquement au projet d'usine Rockwool, mais <b>financée de l'ordre de 30% par nos factures d'électricité</b> (pas d'indications dans le dossier).</li> </ol> <p>Bien cordialement</p>
104	23/08/2022	<p>Enquête publique</p> <p>Vu que cette « enquête publique » est organisée au mois d'août la participation sera très limitée</p> <p>vu que cette participation se veut « démocratique », le fait de la dématérialiser démontre le peu de considération pour la population visée : en effet les premiers concernés par cette enquête sont en priorité des ménages ouvriers plutôt vieillissants et le plus souvent peu portés vers une utilisation de l'outil numérique.</p> <p>Vu que cette enquête s'annonce « publique » alors qu'il s'agit d'un service rendu à une entreprise privée.</p> <p>Vu la non prise en compte du résultat défavorable pour le public de la précédente enquête concernant rockwool je constate qu'il n'est pas tenu compte de l'avis des principaux intéressés.</p> <p>Vu que les documents qu'il est permis de consulter sont d'une telle densité et d'un tel hermétisme qu'ils ne peuvent s'adresser qu'à des spécialistes et non pas à des habitants qui n'ont pas de connaissances techniques.</p> <p>Vu l'impossibilité de trouver une documentation concernant les effets de l'enfouissement d'une ligne à haute tension, alors qu'on trouve pléthore de documents concernant les lignes aériennes (études le plus souvent réalisées par RTE, avec des conclusions assez évasives sur les effets induits). Existe-t-il des effets magnétiques ?</p> <p>Vu qu'il est préconisé d'enfouir à 2 mètres et qu'ici il est question – par économie sans doute- d'enfouir à 1 mètre 50.</p> <p>Vu les énormes nuisances causées aux riverains</p> <p>vu que des sondages sont déjà réalisés en vue d'une installation qui, cependant, n'est pour l'instant pas autorisée.</p>

		<p>Vu le contexte climatique , la consommation du projet est démesurée, compte tenu que nous devons être capables de baisser notre consommation d'énergie de 40 %.</p> <p>Vu qu'on projette des pénuries, qui serait délésté si ce projet advenait ?</p> <p>Vu que notre facture d'électricité se verrait augmentée de 30 % pour cette installation ; alors que ce projet est surdimensionné,</p> <p>Vu que la fabrication de laine de roche semble répondre à un désir légitime de limiter notre consommation, des études démontrent qu'elle est performante pour garder la chaleur intérieure, mais mal adaptée à une meilleure climatisation par temps chaud, alors que des fibres naturelles répondent mieux à ces contraintes.</p> <p>Considérant toutes ces raisons je conclus qu'il est illusoire de penser que cette « enquête » aura un effet quelconque permettant de modifier les intentions des nombreux décideurs qui ont acté que la parole « démocratique » n'avait aucun POUVOIR. Je suis CONTRE ce projet.</p>
105	23/08/2022	<p>Je vous prie de trouver en pièce jointe ma requête concernant ma participation à la consultation publique pour le projet cité en référence.</p> <p>En vous en souhaitant bonne réception, Cordialement</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 105</i></p>
106	23/08/2022	<p>Je ne suis pas favorable à la création d'une ligne électrique, qui traverserait l' agglomération de st-Félix, pour une éventuelle usine rockwool, dont le projet a reçu un avis défavorable par le commissaire enquêteur.</p>
107	23/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>J'ai 7 questions et plusieurs commentaires et demandes d'information précise</p> <p>1. Aucune information n'est donnée au public sur <b>le coût de construction de cette ligne de 5kms par RTE</b>. Il importe que le public soit informé sur le budget de cette opération</p> <p>1a. Quel est le <b>coût global de construction de cette ligne?</b></p> <p>1b. Quelle <b>part de ce coût revient à Rockwool?</b></p> <p>1c. Quelle <b>part de ce coup revient aux contribuables?</b></p> <p>2. Au moment où le gouvernement prêche la <b>sobriété</b>, la construction d'une ligne de 63000 V pour alimenter un four en continu d'une usine parmi les plus polluantes de France est un <b>non sens et dénote un mépris du citoyen contribuable</b>. La laine de roche vendue comme produit isolant n'isole que faiblement de la chaleur et sa production génère des rejets toxiques en grosse quantité- formaldéhyde, ammoniac, sulfure d'hydrogène, poussières etc...- <b>La laine de roche est un produit obsolète et son utilisation rejetée par plusieurs municipalités dont celle de Paris.</b></p> <p>3. RTE indique ds une note complémentaire à l'avis de la MRAE: "Le projet de tracé de la ligne électrique souterraine franchit 2 bras de la rivière de la Crise ainsi que tout le secteur du fond de vallée identifié par le SDAGE comme zone à dominante humide. Une zone de captage d'eau potable est présente à moins de 800 mètres en aval du projet." Rockwool écrit ds son rapport B03 qu'il a actualisé: <i>Pour relier le poste électrique de Rockwool au site RTE de Soissons Notre Dame, la technique de forage dirigé est retenue.</i> <i>Cependant, la qualité des eaux pourrait être perturbée par une fuite de bentonite (rare). De même, des impacts potentiels sont à prévoir si des pollutions se diffusent dans les eaux lors du chantier.</i> <i>- L'ensemble du bassin Seine Normandie est classé en zone sensible. Le projet de la liaison souterraine étant dans cette zone, des impacts sont à prévoir si des pollutions se diffusent dans les eaux lors du chantier.</i></p> <p>Le forage sous la Crise est à plus de 9 mètres de profondeur, les risques de pollution sont balayés prestement par Rockwool alors qu'ils existent. Le public doit savoir:</p> <p>3a. Quel est le <b>risque</b> de fuite de bentonite, en termes probabilistes? Quelles études existent sur le sujet?</p> <p>3b. Quels <b>impacts</b> sont à prévoir sur la pollution des eaux? leur nature, leur quantité, leurs effets?</p> <p>4. Le dernier arrêté préfectoral du 8 Août 2022 décrète des restrictions d'eau non prévues par le projet d'usine Rockwool Le département de l'Aisne connaît depuis quelques semaines un déficit pluviométrique assez important. Les débits des rivières baissent rapidement et ont franchi les seuils de déclenchement de mesure de restriction des usages de l'eau sur un bassin du département. Cette situation conduit à la prise d'un arrêté préfectoral restreignant provisoirement les usages de l'eau plaçant en vigilance les bassins versants de l'Aisne Aval, de l'Automne, de l'Escaut, de la Marne, de l'Oise Moyenne et Ailette, de l'Ourcq et de la Serre. Des mesures de restriction des usages de l'eau sont en vigueur dans l'ensemble de ces bassins. Le projet Rockwool sur la commune de Courmelles est ds ce périmètre ds le bassin versant de l'Aisne Aval.</p> <p>Les besoins en eau estimés par Rockwool sont: 1) "environ 10m3/h, (B03, P10.) 2) 20m3/h max et 11m3/h en moyenne; Ces besoins st satisfaits ds la mesure du possible par 50% du réseau et 50% par l'eau de pluie" (A01,p27) Ces estimations st non seulement approximatives - environ, ds la mesure du possible- mais s'appuient sur des prévision totalement irréalistes. Ce décret doit obliger Rockwool a faire de nouveaux calculs précis de son approvisionnement en eau, c'est d'utilité publique, l'eau est un bien rare.</p> <p>5. La méthode utilisée pour cette enquête publique est peu démocratique puisque limitée aux réponses par voie électronique. C'est fort regrettable car l'enjeu est important pour la population locale. Elle doit être prolongée au delà du 26 Août.</p> <p>Le projet de construction de cette usine - et de la ligne de 63000V - est en rupture avec la politique du gouvernement, sur les plans économique, industriel et de transition écologique. Il ne tient pas compte de l'enquête publique et de l'avis défavorable du commissaire enquêteur.</p> <p>Merci de répondre à mes questions et commentaires, Cordialement,</p>

108	23/08/2022	<p>Bonsoir,</p> <p>Je me permets d'apporter mes remarques, doutes, craintes et indignation face à la création de cette ligne HTE au sein de ma commune Vauxbuin pour le raccord de cette usine archaïque qu'est Rocwool et que les élus souhaitent voir s'implanter sur le bassin Soissonnais coûte que coûte.</p> <p>Une enquête publique défavorable à ce projet a déjà été effectuée, malgré cela les élus s'obstinent à vouloir sacrifier leur population.</p> <p>85 médecins s'insurgent et préviennent des effets néfastes sur la santé suite aux rejets hautement toxiques que la population va respirer. Des maladies respiratoires et autres cancers, la stérilité, l'autisme...un manifeste émanant de ces cas est présent pour prévenir et avertir.</p> <p>L'Ecole de Vauxbuin de la Maternelle à la Primaire (3 ans à 11 ans) se situe juste en dessous des rejets hautement toxiques que cette usine provoquera inéluctablement, j'habite moi même non loin de cette école. Doit on sacrifier les enfants et les Soissonnais?</p> <p>Devra-t-on fermer tout le temps les fenêtres des maisons, ne plus se balader dans les bosquets environnants pour éviter de respirer ces rejets meurtriers? Vue la configuration de notre territoire, il n'est pas nécessaire d'être scientifique ou ingénieur pour se rendre compte que les rejets viendront bien s'ancrer et stagner dans la cuvette afin que tous les Soissonnais profitent de cette toxicité (il suffit de voir les brumes stagnantes en temps humides).</p> <p>Cet été a mis à jour un problème majeur : les canicules successives et la sécheresse qui en découle : nous nous retrouvons déjà en restriction. Qu'en sera-t-il avec cette usine énergivore en eau? Des coupures d'eau pour que cette usine d'un temps passé puisse fonctionner ?</p> <p>De la même façon pour l'électricité, cette usine est énergivore en électricité. On nous demande déjà de se préparer à faire des efforts cet hiver par rapport à notre consommation pour que tout le monde puisse avoir accès aux énergies. Aurons nous également des coupures d'électricité pour que Rockwool sorte des matériaux non recyclables?</p> <p>Sans parler de la N2 déjà saturée de camions, que j'emprunte tous les jours pour me rendre au travail et que je trouve de plus en plus dangereuse. Qu'en sera-t-il avec 200 camions en plus par jour? Danger pour les usagers et encore un peu plus de pollution à respirer.</p> <p>Nous sortons d'un confinement, je ne vois que des effets négatifs de voir s'implanter cette usine archaïque ici ou ailleurs sur la planète : énergivore en eau, électricité, non recyclable et néfaste pour la santé.</p> <p>Quand d'autres alternatives moins énergivores, recyclables existent et que des entreprises s'implantent sur Laon ou Saint Quentin : chanvre, paille, lin, fibre de bois...il suffit de rechercher dans Google les alternatives et elles arrivent tout de suite.</p> <p>Le seul argument avancé est celui de l'emploi, ce qui représente quasi rien sur le terrain que veut s'accaparer cette usine.</p> <p>Encore une fois d'autres emplois et plus encore peuvent être créés avec les alternatives plus propres listées ci dessus.</p> <p>Nous devons penser aux générations futures et se poser les bonnes questions sur leur avenir et ce que nous souhaitons leur laisser. La nature nous lance déjà des signaux dont il faut tenir compte et qui conduiront à la pénurie d'eau, d'électricité, tempête et inondation. Les événements climatiques de ces dernières semaines devraient et devront prévaloir sur l'argent.</p> <p>Sans compter que les travaux de cette ligne HTE m'ont fortement handicapée pour aller travailler et m'ont demandé de faire des kilomètres et du temps en plus pour partir et revenir à mon domicile, à l'heure où le prix des carburants étaient au plus haut et sans aucune information au sujet de la nature des travaux.</p> <p>Il est incompréhensible et complètement inconscient que l'on continue à croire en ce projet d'un temps passé et de le financer.</p> <p>Cordialement,</p>
109	23/08/2022	<p>Bonjour</p> <p>-Le commissaire enquêteur a précédemment porté un avis négatif sur l'implantation de rockwool. Raison sanitaire, peu d'emploi. Où est l'intérêt public ?</p> <p>-Augmentation considérable des besoins électriques et d'eau de l'agglomération soissonnaise pour la production d'un isolant non biosourcé et peu ou pas recyclé. Aucun avantage écologique.</p> <p>Ceci va à l'encontre des engagements du président de la République.</p> <p>-81 médecins du soissonnais, signataire d'un manifeste contre l'implantation de Rockwool. Scandale sanitaire annoncé</p>

110	24/08/2022	<p>Monsieur le commissaire enquêteur,</p> <p>je viens vous faire part de mon désaccord concernant l'implantation de l'usine ROCKWOOL sur le plateau de Courmelles.</p> <p>En premier lieu, L'enquête publique de l'installation de cette usine polluante de 2021 est <b>DÉFAVORABLE</b>.</p> <p>A quoi sert une enquête publique et le rôle d'un commissaire enquêteur si on passe outre les avis ? Quelle est le niveau de démocratie que nous réserve l'avenir ?</p> <p>Je travaille dans l'immobilier, depuis la pandémie du COVID, le télétravail a prit de l'ampleur. Beaucoup de parisiens achètent des maisons en province et surtout à Soissons et les environs pour respirer un air plus pur. C'est une trahison de la part de nos politiques d'autoriser cette installation d'usine chez nous.</p> <p>Quel impact sur le prix de nos maisons suite à l'implantation de cette usine ? qui voudra acheter une maison à vauxbuin qui se voit recevoir des TONNES de polluants par an ?</p> <p>Je suis contre l'installation de ce projet polluant, contre l'installation d'une alimentation dédiée électrique à rockwool, (surtout qu'il existe des solutions alternative et écologique).</p> <p>notre air pur soissonnais est précieux, conservons le.</p> <p>En annexe, le résultat et commentaires de l'enquêteur publique, des observations sur l'installation de cette usine et enfin les observations de l'association "stop rockwool".</p> <p><i>Voir les annexes de l'avis 110</i></p>
111	24/08/2022	<p>Monsieur, Madame,</p> <p>Je vous écris pour vous communiquer mon opposition totale à l'installation de cette ligne électrique de 63000V destinée uniquement à fournir de l'électricité pour l'usine Rockwool. C'est une aberration que de dire que cette ligne est d'utilité publique. Cette usine n'a rien d'utilité publique, au contraire, elle va augmenter la consommation en électricité de la commune de 63% alors que le président et le bon sens appellent à une réduction drastique et immédiate de la consommation d'énergie en France et sur la planète. Cette ligne à haute tension passerait près de logements et d'une école, émettant des champs électromagnétiques potentiellement dangereux pour la santé des habitants et des enfants. Ce projet de ligne électrique, tout comme le projet d'usine Rockwool est un non-sens, alors qu'on ne devrait plus créer de tels projets polluants et énergivores. La survie de l'humanité en dépend.</p> <p>Je vous prie d'agréer mes sentiments outragés à ce sujet,</p>
112	24/08/2022	<p>Le projet Rockwool à Soissons suscite beaucoup d'inquiétudes du fait de l'importante pollution atmosphérique qu'il imposerait aux habitants de la ville et de son agglomération. Il aggraverait les conditions de circulation routière sur la N2, serait énergivore tant en eau qu'en électricité tout en ne proposant qu'un produit contesté, à l'intérêt limité, déjà dépassé et un nombre dérisoire d'emplois pour les habitants de la région, compte tenu des conséquences environnementales.</p> <p>La ligne RTE exigée par ce projet follement absurde en cette période est une bonne illustration des risques que nous courons :</p> <p>litiges à venir en cas de restrictions d'énergie, dégradations probables des conditions de vie des habitants, dégâts environnementaux.</p>
113	24/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Nous venons vous dire notre étonnement concernant ce projet d'installation d'une ligne électrique pour alimenter une usine ( Rockwool ) qui n'a pas encore d'autorisation pour se construire. Ce projet serait il déjà acté avant que la justice ne rende son verdict ?</p> <p>De nombreux habitants informés des conséquences d'une telle installation sont très inquiets pour leur santé et surtout celle de leurs enfants.</p> <p>Des témoignages de populations habitant à proximité d'usines de production de laine de Roche sont formels : les nuisances sur leur santé sont nombreuses et non sans gravité. Comment se fait-il que l'on ne cherche pas d'autres isolants moins polluants aujourd'hui étant donné la volonté du gouvernement et l'urgence écologique face à l'explosion du nombre de cancers et autres maladies dus aux perturbateurs endocriniens.</p> <p>Sans compter que les emplois créés seraient dangereux pour les salariés, premiers exposés. Malgré les études, les mises en gardes, grâce aux connaissances actuelles, les chiffres sur l'émission de polluants de cette usine, le mouvement de contestations, la pétition signée par de nombreux médecins, ...le projet continuerait-il sans sourcilier... c'est ce à quoi fait penser cette enquête publique. Y aurait il encore une histoire d'actionnaires se moquant de la santé des autres, seulement guidés par l'appât du gain ?? Ceux-là auraient-ils le pouvoirs de détourner les responsables des politiques publiques de leurs objectifs et de leur objectivité ? Peut-on dire que nous sommes encore en démocratie dans ce cas...?</p> <p>Dans le contexte actuel où nous risquons de ne pas avoir assez d'énergie pour les mois et les années avenir, est il raisonnable encore d'envisager des usines aussi énergivores, en dehors du fait que là où elles s'installent, elles polluent leur environnement et transforment un endroit où il faisait bon vivre en zone sinistrée ? L'installation d'une ligne haute tension n'est jamais anodine non plus sur la santé. Pourquoi installer cette ligne alors que le projet de l'installation de Rockwool n'est pas un projet vertueux contrairement à ce que l'on veut nous faire croire. C'est grave, très grave. Nous espérons que le projet ne verra jamais le jour et que les initiateurs de nouveaux projets pour la fabrication d'isolants moins polluants et moins énergivores seront plus ambitieux ! Qu'ils iront de l'avant, qu'ils se servent des connaissances actuelles pour innover avec la volonté de faire quelque chose de bien en se préoccupant des gens et en faisant face aux vrais défis d'aujourd'hui. Comme vous l'aurez compris nous disons non à ce projet d'installation de cette ligne électrique !</p> <p>Nous n'avons pas eu l'avis du gouvernement sur l'installation de cette usine. Nous aimerions connaître l'avis de nos dirigeants nationaux concernant l'intérêt global (emploi, santé, transport, environnement, terres agricoles, isolation, impact écologique, recyclage, apport économique pour tous...) de cette usine.</p> <p>Comptant sur vous pour prendre en compte notre avis, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.</p>
114	24/08/2022	<p>Il n'est plus à démontrer l'impact négatif qu'aurait sur Soissons et les environs l'installation de l'usine Rockwool. A l'heure où il semble (?) être question de réduction de la pollution, de respect de la nature pour le bien de l'homme nous ne comprenons pas que la question reste posée sur l'installation – ou non – de cette usine dans l'Aisne.</p> <p><b>C'est NON au projet Rockwool !</b></p> <p><b>C'est NON à l'installation de la ligne RTE entre l'usine Rockwool et le poste électrique de Soissons Notre-Dame !</b></p> <p>Salutations.</p>

115	24/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je souhaiterai donner mon avis car j'avoue que je ne comprends pas.</p> <p>A cette période où l'on nous demande de prévoir de baisser notre consommation électrique, puisque la France va certainement être en pénurie d'électricité et de gaz, cette création de ligne haute tension fait vraiment penser que l'on prend les Français pour des idiots.</p> <p>Cela est invraisemblable mais pour une usine qui va polluer, aussi bien par ce qu'elle va rejeter de ses cheminées que du nombre de camions qui vont circuler, on trouve le moyen de l'alimenter en électricité.</p> <p>J'aimerais donc qu'on m'explique la logique de cette création !</p> <p>Vous en remerciant par avance,</p> <p>Cordialement,</p>
116	24/08/2022	Voir l'annexe de l'avis 116
117	24/08/2022	<p>Nous devons lutter contre la pollution, nous battre pour la qualité de vie et la santé des habitants de la région de Soissons</p> <p>NON à l'installation de l'usine Rockwool</p> <p>NON à l'installation de la ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons Notre-Dame au projet d'usine Rockwool</p>
118	24/08/2022	<p>Bonjour</p> <p>Veuillez trouver en PJ mon avis concernant l'enquête publique sur l'installation d'une ligne électrique RTE Courmelles -Rockwool.</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 118</i></p>
119	24/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Quelle est la personne qui peut autoriser cette entreprise à s'installer près de nos enfants, petits enfants et générations suivantes sachant que cette usine est une des plus polluantes de France ?</p> <p>Rien que pour ça et tous les autres motifs évoqués par le collectif d'association nous disons NON au projet ROCKWOOL et sa ligne électrique RTE</p> <p>Pour le bien de tous !</p>
120	24/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis née à Soissons, j'ai 34 ans et nous venons d'avoir notre 2e petite fille. Nous vivons à Clichy dans le 92 et je travaille dans une PME en croissance qui s'appelle Tri-O Greenwishes dans le recyclage.</p> <p>Je vous écris pour m'opposer sincèrement au projet de Rockwool qui n'a aucun sens durable.</p> <p>-Le commissaire enquêteur a précédemment porté un avis négatif sur l'implantation de rockwool. Raison sanitaire, peu d'emploi. Où est l'intérêt public ?</p> <p>-Augmentation considérable des besoins électriques et d'eau de l'agglomération soissonnaise pour la production d'un isolant non biosourcé et peu ou pas recyclé. Aucun avantage écologique.</p> <p>Ceci va à l'encontre des engagements du Président de la République.</p> <p>-81 médecins du soissonnaise, signataire d'un manifeste contre l'implantation de Rockwool. Scandale sanitaire annoncé</p> <p>En parallèle, des enveloppes colossales sont débloquées pour l'économie Circulaire, la transition environnementale, des entreprises se créent dans ce secteur et pourraient décider de s'implanter parce que la région est engagée. Attendons un peu plus et je suis sûre que de superbes opportunités s'offriront!</p> <p>En vous remerciant par avance pour l'attention portée à mon email,</p> <p>Bien à vous,</p>
121	24/08/2022	<p>Sacrifié 53000 vies pour 130 emplois est tout simplement hallucinant !</p> <p>A quoi servent tous les travaux d'embellissement de Soissons si c'est pour plonger la ville sous des gazs toxiques par la suite ?</p> <p>Arretez ce projet incohérent et dangereux. Pensez à l'avenir de nos enfants !</p>

122	24/08/2022	<p>AVIS DÉFAVORABLE</p> <p>Concernant le projet de déclarer d'utilité publique une ligne très haute tension qui relierait le poste de Soissons Notre dame au site dont Rockwool s'est porté acquéreur dans le but d'y implanter une unité de production de laine de roche :</p> <p><b>Je m'y oppose fermement, quel que soit l'angle par lequel on aborde ce projet.</b></p> <p><b>J'y suis résolument opposée en tant que médecin, inquiet des risques supplémentaires sur la santé</b> que comporte cette ligne très haute tension. Ils s'agit principalement de pathologies cancéreuses (surtout chez l'enfant) et neurodégénératives. Les champs électro-magnétiques générés par ces lignes sont classés par le CIRC comme « cancérogènes possibles ». Les personnes travaillant dans le champs de la santé et de l'épidémiologie le savent, il est extrêmement compliqué de démontrer avec certitude une relation de cause à effet sur des phénomènes de faible prévalence surtout quand ils sont à déterminisme multifactoriel. Être classé en « cancérogène possible » veut donc dire, contrairement à ce que le grand public croit le plus souvent, que l'effet sur la santé n'est pas nul tout. Enfin, si l'on ajoute cette ligne haute tension à tout ce que Rockwool déversera sur nous comme polluants et toxiques divers 24/7/365, la coupe est pleine.</p> <p><b>J'y suis résolument opposée en tant que mère de famille</b> soucieuse de préserver la santé de ses proches.</p> <p><b>J'y suis résolument opposée en tant que défenseure de ceux qui n'ont pas de voix pour se défendre: la faune et la flore locales</b> qui seront impactées tant par le chantier que par les effets de la ligne une fois construite. Le dossier est sur ce point défaillant, et à ce jour (j'ai attendu jusque la fin du délai imparti pour la consultation) je n'ai pas constaté que l'étude environnementale ait été complétée comme le demandait l'Autorité environnementale.</p> <p><b>J'y suis résolument opposée en tant qu'habitante de Soissons, soucieuse de préserver notre cadre de vie et notre qualité de vie.</b> Comme tant d'autres Soissonnais, je m'inquiète également de la dévalorisation de nos habitations. Je m'insurge aussi contre l'idée même que des expropriations puissent avoir lieu pour favoriser l'implantation d'un tel désastre.</p> <p><b>J'y suis résolument opposée en tant que citoyenne française, concernée par le bon usage de l'argent public, qui ne doit être dispensé que lorsqu'il sert l'intérêt général.</b> Or, dans le cas présent, je ne vois d'intérêt que particulier (les actionnaires d'une entreprise florissante) et en aucune façon général. Je suis scandalisée à l'idée que mes impôts puissent contribuer à donner naissance à ce projet.</p> <p><b>J'y suis résolument opposée en tant que citoyenne ulcérée par la duplicité et le cynisme de nombre de politiques</b> qui peuvent encore à l'heure actuelle où notre maison brûle littéralement, approuver, soutenir, subventionner voire se battre, pour de tels projets aberrants, tout en se réclamant d'un « grand sursaut écologique ». Je suis enfin écoeurée par la succession de basses manœuvres voire d'authentiques dénis de démocratie qui émaillent ce projet de puis le début.</p>
123	24/08/2022	<p>AVIS DEFAVORABLE</p> <p>Étant donné que la ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons-Notre Dame au site présumé de l'usine Rockwool fait partie d'un projet reconnu comme néfaste pour notre environnement, notre santé, énergivore, contraire à tous nos efforts pour sauver notre espace vital, alors je ne peux pas accepter la mention d'« utilité publique » pour ce chantier destructeur que je conteste.</p>
124	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le cadre de la consultation du public concernant l'utilité publique de la création d'une liaison souterraine d'une tension égale à 63000 volts raccordant les postes électriques de Rockwool et le poste RTE de Soissons-Notre-Dame sur les communes de Courmelles et de Vauxbuin, la Ligue des Droits de l'Homme, soucieuse du respect des droits communs en ce qui concerne l'environnement, dans l'application de ses statuts, vous adresse la contribution suivante.</p> <p>Recevez nos meilleures salutations</p> <p>Le bureau de la Ligue des droits de l'Homme en Pays Soissonnais</p> <p><i>Voir l'nnexe de l'avis 124</i></p>
125	25/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je suis personnellement favorable à ce projet.</p> <p>Il me semble important de noter les efforts consentis pour cette liaison électrique souterraine, en particulier la technique de forage dirigé afin de réduire au minimum les impacts de cette création.</p> <p>Cette liaison rentre dans le cadre d'un projet de création de ligne de production d'isolant. Ce projet est doublement important, il participe à la réindustrialisation en France ainsi qu'à la mise en œuvre de la sobriété énergétique. Ce sont deux sujets majeurs qui nous concernent tous.</p> <p>Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette opinion. Je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.</p>

126	25/08/2022	<p>Ligne électrique RTE</p> <p>Consultation publique jusqu'au 26 août 2022 en vue d'une DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE entre l'usine Rockwool et le poste électrique de Soissons Notre Dame</p> <p>Je me prononce CONTRE la déclaration d'utilité publique au sujet de la ligne RTE entre l'usine Rockwool et le poste électrique de Soissons Notre-Dame pour les raisons suivantes :</p> <p>Pourquoi « Utilité Publique » : dessert seulement une entreprise privée (Rockwool) qui n'œuvre pas dans l'intérêt général, bien au contraire il s'agit d'une des entreprises les plus polluantes de France, concernant les émissions de phénol, de formaldéhyde et d'ammoniac !</p> <p>L'activité de l'usine n'est pas d'intérêt général. Il s'agit d'extraire de la roche pour la transformer artificiellement en fibre polymérisée, de l'acheminer sur des longues distances, alors que des fibres poussent naturellement dans les champs, à proximité, en créant des emplois non délocalisables.</p> <p>A lui seul, ce client concentrera 68% de la consommation électrique de l'Agglomération du Grand Soissons sur une seule ligne !</p> <p>En complet désaccord avec la déclaration du Président de la République : « Nous devons en 30 années être capables de baisser de 40% nos consommations d'énergie ».</p> <p>La ligne électrique prévue pour l'alimentation de 2 lignes de production : doublera la consommation d'électricité.</p> <p>Usine à feu continu : en cas de pénurie d'électricité, délestage impossible de l'usine, donc au détriment de qui ?</p> <p>Cette ligne passera dans le quartier Saint Félix de Courmelles à 30m d'une école maternelle et quasiment tout Saint Félix sera concerné par des servitudes et des contraintes liées à cette ligne !</p> <p>Servitudes liées au passage de la ligne : quasi pas d'éléments d'information pour les propriétaires -&gt; sur limite de possibilité de construction et de plantation d'arbres.</p> <p>Expropriations non prévues ; mais si difficultés rencontrées dans le chantier, expropriations possibles si « déclarée d'utilité publique » (but de cette consultation publique). Les sondages en juillet laissent présager cette éventualité.</p> <p>Il n'y a pas de précisions sur le coût de la ligne (à priori le poste électrique interne à l'usine sera financée par l'entreprise, le reste par RTE, c'est-à-dire tous les consommateurs d'électricité - les 30% dédié au réseau électrique). C'est une insuffisance qui ne permet pas au public de donner un avis éclairé !</p> <p>Des difficultés techniques et économiques sont à prévoir sur le trajet choisi « sous le bois de la Bovette », possibilité de choisir le trajet « La Bovette » ; mais pas de mention de solutions correctives pour ce tracé écologiquement moins favorable. Et Rockwool déclare : " L'approfondissement des impacts du fuseau « la Bovette » n'a pas lieu d'être ".</p> <p>Forage sous la Crise : l'aléa argile est fort de part et d'autre de la Crise (dans le quartier Saint Félix et dans les champs). Il y aura un phénomène de retrait-gonflement qui ne semble pas être pris en compte.</p> <p>Le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable au projet d'usine suite à une majorité de réponses défavorables au projet. Les citoyens n'ont pas changé d'avis, bien au contraire. La mairie de Courmelles a refusé le permis de construire. L'autorité d'exploitation a été attaquée en justice par deux associations. Si pas d'usine, pas de ligne électrique nécessaire.</p> <p>Tracé de la ligne : traverse Saint-Félix (habitations). Cela entraîne des champs magnétiques. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les champs électromagnétiques en catégorie 2B : cancérigènes possibles. Source : ecologie.gouv.fr.</p> <p>Poste Soissons Notre-Dame : les champs magnétiques impacteront une école maternelle qui se trouve à 30 m. L'Anses vient de confirmer un risque de leucémie infantile lié aux lignes électriques de haute tension. Une distance de 63 m est recommandée pour les lignes de 63 kV.</p> <p>La ligne est soumise à un Plan de contrôle et de surveillance qui sera approuvé par le Préfet du département de l'Aisne. Or, Rockwool se dit "dispensées du contrôle des ondes électro-magnétiques les lignes à 63 000 volts pour lesquelles l'intensité maximale en régime normal d'exploitation est inférieure ou égale à 400 Ampères." Il n'y aura donc pas de contrôle par des organismes indépendants.</p> <p>Implantation de la ligne sur des lieux de mémoire : combats de la crise du 8ème régiment de Zouaves et combat de juillet 1918 sur le plateau. Cela nécessite des fouilles archéologiques préalables.</p> <p>La ligne électrique enterrée provoque un réchauffement de la terre traversée. Cela augmente encore les phénomènes de sécheresse, impactera les cultures et les zones humides.</p> <p>Étude environnementale insuffisante : indiqué dans l'avis de l'Autorité Environnementale. Complétée quand ? Quelles solutions précises pour « éviter, réduire, compenser » (ce que dit la loi) ?</p> <p>Les inventaires floristiques et faunistiques : « sur une zone de 50 mètres de part et d'autre » du tracé, alors que l'emprise Déclaration d'Utilité Publique est « d'une largeur de 100 mètres de part et d'autre ». Donc inventaires insuffisants.</p> <p>Les chauves-souris (espèces toutes protégées) : impact sur elles très insuffisamment étudié.</p>
-----	------------	--

127	25/08/2022	<p>Monsieur,</p> <p>Une consultation publique est ouverte pour Déclaration d'utilité publique par le Préfet de l'Aisne du projet de ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons Notre-Dame au projet d'usine Rockwool.</p> <p>Je m'étonne déjà d'une telle consultation alors que le commissaire enquêteur avait donné un avis défavorable au projet d'usine - avis contre lequel un précédent préfet s'est inscrit en faux, en dépit du bon sens et du souci de sécurité et de santé du territoire dans un contexte de crise climatique quasi irréversible- et alors qu'aujourd'hui des communes délibèrent contre ce projet. Pourquoi nous consulter sur un <b>projet</b> de ligne électrique pour un projet d'usine contre lequel nous sommes de plus en plus nombreux à nous opposer ?</p> <p>De plus comment peut-on oser parler d' « utilité publique » quand cette ligne desservirait seulement une entreprise privée, qui n'oeuvre pas dans l'intérêt général qui plus est ? Comment peut-on invoquer l' « utilité publique » quand ce projet servira les seuls intérêts d'une des entreprises les plus polluantes de France pour plusieurs rejets atmosphériques toxiques ? Il est scandaleux que cette ligne, finalement privée puisqu'elle ne servira uniquement qu'une entreprise privée, soit financée en partie par nos factures d'électricités.</p> <p>Enfin, alors que le Président de la République lui-même déclare que « Nous devons en 30 années être capable de baisser de 40% nos consommations d'énergie », comment peut-on accepter et soutenir un projet de ligne électrique d' « utilité publique » pour un projet d'usine qui augmentera de 68% la consommation électrique de l'Agglomération du Grand Soissons ?</p> <p><b>Je suis absolument CONTRE</b> la déclaration d' « utilité publique » du projet de ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons Notre-Dame au projet d'usine Rockwool. L'ensemble de ces projets est révoltant et scandaleux, ils mettent en péril notre santé, notre sécurité.</p>
128	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Merci de prendre en considération les arguments suivants contre la construction de cette ligne :</p> <p>Cordialement,</p> <p><i>Voir annexe de l'avis 128</i></p>
129	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis contre la création de la ligne pour alimenter l'usine Rockwool car cette dernière est surdimensionnée par rapport aux besoins de l'usine, elle entraîne également un risque d'expropriation. De plus son financement se fera à hauteur de 30% sur le dos des usagers alors qu'elle est destinée exclusivement à l'usine. Les usines Rockwool faisant partie des plus polluantes en France, je trouve inadmissible de risquer la santé de nos enfants et habitants pour la fabrication d'un matériau non écologique qui génère énormément de CO2 au vu entre autre de l'approvisionnement des matières premières. Ce type de projet prouve encore une fois la non volonté de l'état à s'engager contre le changement climatique.</p>
130	25/08/2022	<p>Messieurs,</p> <p>Veillez ajouter ma contribution à l'enquête d'utilité publique concernant la ligne électrique devant alimenter le projet Rockwool sur la commune de Courmelles.</p> <p>Je vous dit mon étonnement voir ma colère, à l'heure où notre Président de la République nous demande de réduire notre consommation d'énergie fournie par EDF. Selon mes informations, un certain nombre de centrales nucléaires sont à l'arrêt pour maintenance de longue durée, ce qui signifie une baisse de la production.</p> <p>Construire une ligne de 63000 volts, au seul profit d'une usine qui présente un certain nombre de nuisances ( ex: le nombre de camions pour l'alimenter, un minerai venant du centre de la France voir de l'étranger ), est une aberration. Qui sera délesté en cas de pénurie, ce sont les citoyens qui ont déjà émis des avis défavorables, que nos élus et hauts fonctionnaires ne veulent toujours pas écoutés, qui seront une nouvelle fois punis.</p> <p>Monsieur le commissaire enquêteur, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma contribution.</p>
131	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le cadre de la consultation publique concernant le projet d'implantation d'une usine ROCKWOOL à Soissons, je vous remercie de trouver ci-dessous mon avis.</p> <p>Je pense que ce projet est une hérésie en matière de développement durable car cette entreprise est extrêmement polluante et rejette des toxiques dans l'atmosphère et je ne vois absolument pas en quoi c'est correct en matière de développement durable... d'ailleurs à ce propos c'est de la roche qu'on extrait la laine de roche (avec moult rejets atmosphériques, consommation d'eau excessive alors que la sécheresse guette aussi l'Europe et que l'eau est un bien précieux) la roche ferait-elle partie des matériaux renouvelables ?</p> <p>Par ailleurs Soissons étant implantée dans une "cuvette" tous les polluants se concentreront dans la ville, nuisant fortement à la santé des résidents . Il y a un collectif de médecins locaux dénonçant ces atteintes à la santé des personnes.</p> <p>Le commissaire enquêteur ayant donné un avis défavorable en ce qui concerne ce projet ROCKWOOL, je ne comprends même pas (en plus du collectif médical qui alerte sur les rejets) que celui-ci ne soit pas purement et simplement abandonné.</p> <p>En ce qui concerne la consommation d'électricité du grand Soissons pour faire fonctionner cette usine, je crois savoir que l'augmentation de la consommation électrique due à cette usine frisera les 68 %... en quoi est-ce du développement durable ? Le gouvernement ne nous demande t'il pas de baisser notre consommation ?</p> <p>Je ne vous parle même pas de l'immobilier dans notre belle région : avec une telle pollution et de telles nuisances nos maisons ne vaudront plus rien : qui voudra habiter dans notre environnement au détriment de sa santé et de celle de ses proches ?</p> <p>Pour résumer je suis farouchement contre l'implantation de cette usine ARCHI polluante et je m'étonne qu'à l'heure du réchauffement climatique, de la disparition des énergies fossiles, des problèmes d'alimentation en électricité ce projet ait pu seulement être envisagé.</p> <p>Comme je ne veux pas être que négative, j'ai une proposition d'usine : faites donc le nécessaire pour implanter sur notre territoire une usine d'isolant à base de CHANVRE : ça repousse ( pas comme la roche) et ça crée également des emplois.</p> <p>Bonne réception,</p>

132	25/08/2022	<p>Le commissaire a donné un avis défavorable. Pas d'usine, donc pas de nécessité d'une nouvelle enquête publique, sur l'installation de la ligne électrique !</p> <p>Malgré cet avis, le préfet de l'Aisne, responsable de la sécurité des biens et des personnes, a autorisé ce projet. Quelle honte de mettre en autorisation, un projet , pouvant avoir de graves répercussions, sur la santé de nos concitoyens. Je pense à nos enfants. Je ne vois donc pas l'intérêt de cette nouvelle enquête, sachant, que dans le volet environnement, de la première enquête, Mr Delval, avait émis un avis défavorable.</p> <p>Enfin, je terminerai par le fait que de demander cette nouvelle enquête ,sur l'installation de la ligne électrique, est une indécence, car deux requêtes en annulation, sont actuellement en cours, auprès du tribunal administratif d'Amiens.</p>
133	25/108/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis opposé à la construction de ce projet. Je m'étonne de ce projet en sachant que le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable au projet de l'usine. Ces avis défavorables sont extrêmement rares et démontrent bien que ce projet n'a pas sa place dans ces conditions. S'il n'y a pas d'usine, il n'y a pas cette ligne électrique supplémentaire.</p> <p>Le gouvernement met en place des mesures pour réduire les consommations énergétiques et nous allons installer cette ligne qui va augmenter de 68% la consommation énergétique de l'agglomération du grand Soissons. Il existe des alternatives bien moins énergivores. Pourquoi demander une ligne électrique permettant d'alimenter 2 lignes de production alors que le projet n'en prévoit officiellement qu'une ? Il serait donc prévu d'en mettre deux ?!!! Il y aurait donc le double de nuisance. Cette installation aura inévitablement un impact négatif sur la consommation énergétique et entraînera une hausse de facture des contribuables c'est inacceptable. Ce projet ne peut pas aboutir il condamnera définitivement notre agglomération pourtant si attractive, les personnes avec des situations confortables vont fuir le bassin et ceux qui n'ont pas les moyens seront condamnés à vivre sous cette pollution. SVP aidez nous à sauver Soissons Cordialement</p>
134	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je ne comprends pas l'intérêt de cette ligne. L'usine Rockwool est dépassée et polluante. Sa construction a été rejetée par de nombreuses communes et habitants. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable pour cette usine. Pourtant aucun de ces avis n'est pris en compte.</p> <p>La ligne à haute tension va traverser un ou des villages avec tous les problèmes de santé liés à cette proximité : cancer, champs magnétique intense...</p> <p>Pourquoi faire payer au contribuable une arrivée électrique pour une entreprise privée ?</p> <p>On nous demande des économies d'électricité. Que se passera-t-il en cas de pénurie ? Je ne pense pas que l'usine sera stoppée. Qui aura donc les coupures ?</p> <p>Enfin, l'étude environnementale a été déclarée insuffisante. Quand sera-t-elle complétée ? Après la construction, donc trop tard ?!</p> <p>Cordialement</p>
135	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le cadre de la consultation publique pour la création d'une ligne souterraine de 63 000 volts entre le poste électrique de Rockwool et celui de RTE Soissons-Notre Dame sur les communes de Courmelles et Vauxbuin, veuillez trouver en pièce jointe la participation de GrandSoissons Agglomération. Cordialement,</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 135</i></p>
136	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Veuillez trouver ci-dessous ma recommandation sur le projet d'alimentation de la ligne RTE de 63000 Volts pour le projet d'installation de l'usine ROCKWOOL sur le zone du plateau.</p> <p>Tout d'abord :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi des sondages ainsi que le passage de cette ligne soit établi avant même que le rendu du tribunal administratif n'a pas été prononcé.</li> <li>- L'acheminement de cette ligne est prévu de traverser des rues, ce qui va apporter de nombreux désagrémentd aux riverains sans concertation. Plusieurs solutions ont été étudié, et c'est la plus courte et moins honnereuses qui a été choisie.</li> <li>- d autres travaux ont été programmer aux mêmes endroits par la SICAE sans concertation avec le service RTE.</li> <li>- Des sondages ont été fait par le grand Soissons pour RTE, alors que des plans de recollement ont été établi par une société extérieure pour le compte de la SICAE.</li> </ul> <p>De part ces faits, je suis contre au passage de cette ligne haute tension surtout dans ces conditions</p> <p>Cordialement</p>

137	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Vous trouverez ci-dessous ma recommandation sur le projet d'alimentation de la ligne RTE de 63000 volts pour le projet d'installation de l'usine Rockwool sur la zone du plateau.</p> <p>En premier lieu, je ne comprends pas que des sondages et que le passage de cette ligne soit déjà programmés alors que le rendu de tribunal administratif ne soit pas encore rendu...</p> <p>Le passage de cette ligne est prévu pleine rue ce qui va générer beaucoup de désagréments aux riverains, plusieurs solutions avaient été étudiées et c'est à priori la plus courte et moins coûteuse qui a été retenue...</p> <p>D'autres parts, d'autres travaux sont programmés aux mêmes endroits par la Sicae sans concertation possible avec les services RTE. Des sondages ont été faits par la communauté d'agglomération pour RTE, alors que des plans de recollement ont été établis par une société extérieure pour le compte de la Sicae.</p> <p>De par ces faits, je ne suis pas favorable au passage de cette ligne haute tension, surtout dans ces conditions.</p> <p>Cordialement.</p>
138	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle XXX XXX.</p> <p>Puisque l'occasion m'est donnée de m'exprimer sur le projet de ligne électrique pour alimenter une hypothétique future usine Rockwool, je souhaiterais vous faire savoir que JE SUIS TOTALEMENT CONTRE.</p> <p>Quelques élus politiques regorgent sûrement d'astuces juridiques pour aller dans le sens de ce projet d'usine, mais les gens ne sont pas dupes. Il faut bloquer ce projet aberrant d'usine Rockwool, c'est une question de santé publique.</p> <p>Pour un argumentaire plus détaillé, je vous renvoie à la liste ci-jointe de 11 questions du collectif Stop Rockwool, auxquelles j'aimerais bien en effet avoir des réponses.</p> <p>Cordialement</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 138</i></p>
139	25/08/2022	<p>Je soussignée XXX XXX habitante de la commune de Courmelles atteste mon refus au projet de ligne électrique.</p> <p>Je souhaite privilégier la sécurité et la santé de mes trois enfants.</p> <p>Bien cordialement</p>
140	25/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Veuillez trouver ci-joint la participation de la société ROCKWOOL France S.A.S à la PPVE RTE en cours.</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception.</p> <p>Cordialement</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 140</i></p>
141	25/08/2022	<p>Monsieur le Préfet, après avoir pris connaissance du tracé emprunté par la future ligne 63 000 volts, je constate que celui-ci passe sur une de mes parcelles cadastrée ZC 49 lieu dit " Notre Dame " (terre et bois). A la lecture du dossier je découvre que la ligne empruntera une parcelle qui fut le théâtre d'une terrible bataille en mai 1918. Il demeure à cet endroit des dépouilles de nombreux soldats morts héroïquement pour défendre l'avancée de l'ennemi vers Paris. C'est un site historique au même titre que le Chemin des Dames. Je suis pupille de la nation depuis l'âge de 14 ans, en effet mon père, lieutenant colonel de réserve, résistant, déporté est mort des suites de sa déportation et a, à ce titre été fait chevalier de la Légion d'honneur et nommé à titre posthume officier.</p> <p>Je me dois pour toutes ces victimes " Morts pour la France " de tout mettre en œuvre pour m'opposer, en tant que propriétaire, à ces travaux afin de laisser en paix ces valeureux combattants.</p> <p>Surtout en cette période où Monsieur le Président de la République rappelle régulièrement le devoir d'honneur.</p> <p>Il est primordial, à mes yeux, de prioriser l'aspect sacré de ce lieu et non pas le seul aspect économique et financier prôné par une poignée d'hommes qui n'ont plus le sens du civisme</p>

142	25/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Nous avons l'honneur de vous adresser nos observations concernant la création d'une liaison souterraine d'une tension égale à 63 000 Volts entre les postes électriques de Rockwool et de Soissons-Notre-Dame sur les communes de Courmelles et de Vauxbuin. Nos observations sont détaillées dans le fichier joint.</p> <p>En résumé, nous nous prononçons contre la déclaration d'utilité publique pour les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La notion d'« Utilité Publique » n'est pas justifiée, car la ligne dessert seulement une entreprise privée (Rockwool) qui n'œuvre pas dans l'intérêt général, bien au contraire il s'agit d'une des entreprises les plus polluantes de France, concernant les émissions de phéno, de formaldéhyde et d'ammoniac !</li> <li>2. L'activité de l'usine n'est pas d'intérêt général. Il s'agit d'extraire de la roche pour la transformer artificiellement en fibre polymérisée, de l'acheminer sur des longues distances, alors que des fibres poussent naturellement dans les champs, à proximité, en créant des emplois non délocalisables.</li> <li>3. A lui seul, ce client provoquera une augmentation de 73 % de la consommation électrique de l'Agglomération du Grand Soissons pour une seule ligne !</li> <li>4. La consommation excessive est en désaccord avec la politique environnementale actuelle.</li> <li>5. La ligne électrique pour l'alimentation de 2 lignes de production doublera encore la consommation d'électricité.</li> <li>6. Il s'agit d'usine à feu continu : elle émet des champs magnétiques en permanence. En cas de pénurie d'électricité, le délestage de l'usine est impossible, au détriment des riverains.</li> <li>7. Cette ligne passera dans le quartier Saint Félix de Courmelles à 30 m d'une école maternelle et quasiment tout le quartier de Saint Félix sera concerné par des servitudes et des contraintes liées à cette ligne.</li> <li>8. Il n'y a pas d'éléments d'information pour les propriétaires sur les contraintes liées aux servitudes liées au passage de la ligne (sur une limite de possibilité de construction et de plantation d'arbres).</li> <li>9. Si des difficultés sont rencontrées pour le chantier, des expropriations sont possibles avec une « déclaration d'utilité publique » (c'est bien le but de cette consultation publique).</li> <li>10. Il n'y a pas de précisions sur le coût de la ligne. C'est une insuffisance qui ne permet pas au public de donner un avis éclairé !</li> <li>11. Des difficultés techniques et économiques sont à prévoir sur le trajet choisi « sous le bois de la Bovette », possibilité de choisir le trajet « La Bovette » ; mais pas de mention de solutions correctives pour ce tracé écologiquement moins favorable.</li> <li>12. Forage sous la Crise : l'aléa argile est fort de part et d'autre de la Crise (dans le quartier Saint Félix et dans les champs). Il y aura un phénomène de retrait-gonflement qui n'est pas être pris en compte et qui pourra entraîner des difficultés économiques et techniques à long terme.</li> <li>13. Le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable au projet d'usine suite à une majorité de réponses défavorables au projet. La mairie de Courmelles a refusé le permis de construire. L'autorité d'exploitation a été attaquée en justice par deux associations. L'entreprise arrive dans un climat absolument défavorable ce qui la pénalisera pour son installation et son exploitation. S'il n'y a pas d'usine, la ligne électrique n'est pas nécessaire.</li> <li>14. Le tracé de la ligne traverse Saint-Félix (habitations). Cela entraîne des champs magnétiques. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les champs électromagnétiques en catégorie 2B : cancérogènes possibles. Source : ecologie.gouv.fr.</li> <li>15. Poste Soissons Notre-Dame : les champs magnétiques impacteront une école maternelle qui se trouve à 30 m. L'Anses vient de confirmer un risque de leucémie infantile lié aux lignes électriques de haute tension. Une distance de 63 m est recommandée pour les lignes de 63 kV.</li> <li>16. La ligne est soumise à un Plan de contrôle et de surveillance qui sera approuvé par le Préfet du département de l'Aisne. Ce plan de contrôle et de surveillance ne se trouve pas dans le dossier de la consultation publique. Le public devrait pouvoir se prononcer également sur ce plan de contrôle et de surveillance.</li> <li>17. Implantation de la ligne sur des lieux de mémoire : combats de la crise du 8ème régiment de Zouaves et combat de juillet 1918 sur le plateau. Cela nécessite des fouilles archéologiques préalables.</li> <li>18. La ligne électrique enterrée provoque un réchauffement de la terre traversée. Cela augmente encore les phénomènes de sécheresse, impactera les cultures et les zones humides.</li> <li>19. L'étude environnementale est insuffisante, telle que c'est indiqué dans l'avis de l'Autorité Environnementale. Elle devrait être complétée. On ne connaît pas les solutions précises pour « éviter, réduire, compenser » (ce que dit la loi).</li> <li>20. Les inventaires floristiques et faunistiques ont été effectués « sur une zone de 50 mètres de part et d'autre » du tracé, alors que l'emprise de Déclaration d'Utilité Publique est « d'une largeur de 100 mètres de part et d'autre ». Les inventaires sont donc insuffisants. L'impact sur les chauves-souris (espèces toutes protégées) est très insuffisamment étudié.</li> </ol> <p>En vous remerciant de tenir compte des arguments développés. Cordialement,</p> <p>GLOBE21</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 142</i></p>
143	25/08/2022	<p>Mesdames Messieurs?</p> <p>Après avoir lu le rapport ,je me pose énormément de questions sur ce projet: - nous parlons d'une déclaration d'utilité publique ?m</p>
144	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Cette consultation publique est une bonne étape qui permettra de dynamiser le secteur industriel dans les Hauts de France. Je soutiens ce projet qui permettra de créer une nouvelle usine et des emplois.</p> <p>Cordialement,</p>
145	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'appelle XXX XXX.</p> <p>Puisque l'occasion m'est donné de m'exprimer sur le projet de ligne électrique pour alimenter une hypothétique future usine Rockwool, je souhaiterais vous faire savoir que je suis totalement contre.</p> <p>Quelques élus politiques regorgent sûrement d'astuces juridiques pour aller dans le sens de ce projet d'usine, mais les gens ne sont pas dupes. Il faut bloquer ce projet aberrant d'usine Rockwool, c'est une question de <b>lutte contre le réchauffement climatique</b> et de <b>santé publique</b>.</p> <p>Pour un argumentaire plus détaillé, je vous renvoie à la liste ci-jointe de 11 questions du collectif Stop Rockwool, auxquelles j'aimerais bien en effet avoir des réponses.</p> <p>Cordialement</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 145</i></p>

146	25/08/2022	<p>Mesdames Messieurs  , Par ce mail je vous fais parvenir mes interrogations ainsi que mes remarques sur ce projet.</p> <p>1/Nous parlons d'une déclaration d'utilité publique mais depuis quand la société rockwool fait partie du domaine public ,c'est plus une demande d'utilité à ordre privé,exproprié des parcelles pour construire cette ligne n'est pas un intérêt publique.  2/ nous sommes dans un monde où nous demandons à chaque citoyen de réduire notre consommation d'énergie pour le bien de notre planète et on implantera une ligne de haute tension ,ce qui fera l'usine la plus consommatrice de notre région.En plein désaccord avec le discours de notre président sur le plan de sobriété pour une baisse de notre énergie.  3/le jour d'une panne ou d'une pénurie ,qui va t'on alimenter les citoyens ou l'usine qui comme vous avez pu le constater fonctionnera jour et nuit.  4/Sur ce tracé de la ligne ,quels effets aura cette ligne sur l'impact sur la santé , les lignes à Haute tension dégage des champs magnétiques nocifs à tout (cancer)  5/cette ligne d'ordre privé sera financé par nous les consommateurs à hauteur de 30% sur leurs factures ,ce n'est pas au citoyen de payer une ligne auquel ils ont rien demandé;  6/l'étude environnementale est insuffisante,quelles sont les solutions pour éviter réduire et compenser comme l'exige la loi.  7/les travaux impactera toute une commune pendant des mois car pas de date précise et sachez saint felix est un endroit où vivent énormément de retraités auquel on va tout casser ,voir se rapprocher de leurs habitations et bien sur ne plus avoir d'accès pendant les travaux ,ni de bus ,et auquel une école primaire jouxte cette ligne .  Pour tous ses éléments je suis contre cette implantation de cette ligne qui est un intérêt privé.  Très Respectueusement</p>
147	25/08/2022	<p>Dans le contexte actuel ou on nous demande un effort collectif de réduction d'énergie, il est complètement inadmissible qu'une usine aussi polluante et énergivore que rockwool soit autorisée à construire une usine de nos jours.  Un tel projet aussi écocide date d'un autre siècle.  Un citoyen indigné et révolté.</p>
148	25/08/2022	<p>Madame,Monsieur,</p> <p>par ce mail je voulez vous dire que j'étais <b>contre</b> le projet de ligne RTE pour alimenter l'hypothétique usine Rockwool!</p> <p>Je ne vois pas pourquoi une autre enquête publique a lieu alors que l'on s'est déjà prononcé contre cette usine !</p> <p>On sait, depuis longtemps maintenant, la nocivité de ces lignes hautes tensions et je ne vois pas pourquoi on continuerait d'en installer !</p> <p>On nous demande actuellement de faire attention à ce qu'on consomme et on installera une usine aussi énergivore en électricité et en eau ?!</p> <p>Ni ici ni ailleurs !!</p>
149	25/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>je me permets de vous faire parvenir mes observations dans le cadre de la consultation publique pour le projet de ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons Notre Dame au projet d'usine Rockwool.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur le Président de la République a fait de l'écologie "le combat du siècle". L'entreprise Rockwool, de part sa production, est une des entreprises les plus polluantes de France pour plusieurs rejets atmosphériques toxiques. Je m'interroge également sur l'utilité "publique" de cette ligne électrique qui desservirait une entreprise privée.</li> <li>- Dans le même désaccord avec les préoccupations définies par M. Macron (volonté de baisse de 40% de nos consommations d'énergie sur 30 ans), la consommation électrique de l'usine projetée est une augmentation de 68% de la consommation électrique de l'Agglomération du Grand Soissons.</li> <li>- Le tracé de la ligne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- celle ci traverserait une zone d'habitations. Outre le risque réel d'expropriations (si la ligne est déclarée d'utilité publique), la population restante subirait des effets magnétiques entraînant des cancers. En effet, les champs électromagnétiques ont été classés en catégorie 2B (cancérogènes possibles) par le Centre International de Recherche sur le Cancer (Source <a href="http://ecologie.gouv.fr">ecologie.gouv.fr</a>)</li> <li>- plus important encore : une école maternelle se situe à 30 m des modifications prévues sur le poste électrique de Soissons Notre Dame. Selon l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), il existe un risque de leucémie infantile lié aux lignes électriques de très haute tension. La distance de 63 m est recommandée pour les lignes à haute tension de 63 kV (tension de la ligne RTE-Rockwool)</li> <li>- servitudes liées au passage de la ligne : quasi aucun élément d'information pour les propriétaires sur les limitations de constructions de bâtiments et de plantation d'arbres.</li> </ul> </li> <li>- Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable au projet d'usines Rockwool. Dans ce cas, pourquoi une enquête d'utilité publique pour cette ligne électrique?</li> <li>- Ligne électrique dédiée à un projet d'usine privée mais financée à hauteur de 30% par nos factures d'électricité.</li> </ul> <p>Au vu de ces arguments, nous nous prononçons donc CONTRE cette ligne RTE.  Je me permets de vous préciser que nous sommes propriétaires d'une maison située dans la zone de tracé de cette ligne électrique.</p> <p>En espérant que nos arguments seront entendus, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.</p>
150	25/08/2022	<p>Bonsoir,</p> <p>Nous sommes contre le projet ROCKWOOL car c'est une des entreprises les plus polluantes de France.</p> <p>Les différentes études effectuées sont néfastes pour la santé .  Plusieurs communes sont contre le projet.</p> <p>Cordialement</p>

151	25/08/2022	<p>Monsieur le Préfet,</p> <p>Je vous prie de trouver en pièce jointe mon avis concernant le projet de liaison électrique reliant la parcelle Rockwool au poste électrique RTE de Soissons Notre Dame.</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception Avec toute ma considération</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 151</i></p>
152	25/08/2022	<p>Vous lancez une consultation sur l'utilité publique de la création de la liaison souterraine d'une tension égale à 63000 volts raccordant les postes électriques de Rockwool et de Soissons Notre Dame sur les communes de Courmelles et de Vauxbuin . je voudrais faire plusieurs remarques</p> <p>Utilité publique ? vraiment ? cette ligne ne desservirait que l'entreprise Rockwool .</p> <p>On nous parle de sobriété , on nous martèle avec des slogans et annonces de toute sorte pour faire des économies d'énergie au vu du contexte international et des difficultés à produire cette énergie essentielle à nos vies et dans le même temps l'entreprise Rockwool a besoin d'une ligne de très haute intensité non délestable qui augmenterait à elle seule de 68 pour cent la consommation électrique de l'Agglomération du Grand Soissons . Comment est-il possible de faire face ? Qui sera pénalisé en cas de sous production électrique ? Comment est ce viable ?</p> <p>Le financement de cette installation repose pour 30 pour cent sur le contribuable alors que c'est une entreprise privée dont l'installation a déjà été rejetée en première enquête publique .</p> <p>Le tracé de la ligne longue de 5 km passe par le village de Saint Félix, sous la rivière la Crise, sous le bois de Bovette entre autres</p> <p>Saint Félix présente de nombreuses constructions et une forte densité de population . Le tracé de la ligne concerne ces habitations . Une bande de 100M de chaque côté de la ligne doit rester libre . Comment est-ce compatible avec les constructions existantes ? Si la ligne est déclarée d'utilité publique c'est rendre légitime des expropriations. Comment faire cohabiter les actuels habitants de Saint Félix avec l'ampleur et les répercussions de la mise en œuvre de cet éventuel chantier ?</p> <p>Qu'en est-il de la préservation de la santé des habitants ? Des expertises menées en 2010 par l'ANSES et Geocap sur les effets liés à l'exposition aux champs électromagnétiques de basse fréquence les amènent à recommander de ne pas installer de nouvelles lignes à très haute tension au-dessus d'établissements accueillant des personnes sensibles tels hôpitaux ou écoles . Or il y a une école maternelle à Saint Félix .</p> <p>Le tracé passe également sous une zone boisée , sous la Crise . Cet écosystème sera mis en danger par les travaux et les champs électromagnétiques et électriques émis par une telle ligne.</p> <p>Je me pose également la question de savoir pourquoi un tel projet est d'actualité alors que l'implantation de Rockwool n'est toujours pas officialisée et entérinée . Cela me semble prématuré et donne à l'entreprise Rockwool une légitimité qu'elle n'a pas .</p> <p><b>Pour toute ces raisons je suis contre le projet de Déclaration d'utilité publique de cette ligne et opposée à sa réalisation</b></p>
153	25/08/2022	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Nous vous prions de trouver en pièce jointe notre contribution qui vous parviendra également par voie postale.</p> <p>Meilleures salutations,</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 153</i></p>
154	25/08/2022	<p>Bonsoir,</p> <p>Je pense que les points suivants démontrent l'absence de pertinence de ce projet :</p> <p>_la non-utilité publique de ce projet puisqu'elle ne desservirait que l'usine Rockwool qui est une des usines les plus polluante de France ; _la consommation électrique de l'usine projetée : augmentation de 68%de l'agglomération du Grand Soissons à l'heure où la précarité énergétique est de plus en plus grande ; où le parc nucléaire existant est à l'arrêt à près de 50% ;où les EPR n'ont toujours pas pris le relais ;où l'opinion publique nationale ou locale rejette l'alternative éolienne. _les modifications du poste Soissons Notre Dame dont les effets magnétiques impacteront une école maternelle à 30m.Selon l'ANSES ,il faudrait une distance de 63m minimale pour éviter le risque de leucémie infantile. _le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable au projet d'usine ;des communes ont délibéré contre le projet :cette enquête montre qu'il n'en est tenu aucun compte !</p> <p>Meilleures salutations,</p>

155	25/08/2022	<p>La construction d'un deuxième site de fabrication de laine de roche par l'entreprise ROCKWOOL est nécessaire pour répondre aux besoins du marché de l'isolation thermique et notamment par l'extérieur face aux enjeux climatiques (nécessité de réduire la facture énergétique). L'industriel a choisi le territoire du Soissonnais pour sa situation géographique et sa disponibilité dans une zone construite à cet effet. Ce site est proche du Bassin Parisien et du Nord de la France permettant ainsi de limiter le transport des produits finis. L'industriel a choisi une énergie de production électrique décarbonée et donc une alimentation souterraine depuis le poste de Soissons Notre Dame le plus proche situé sur la commune de Courmelles à 3km300 à vol d'oiseau. La liaison souterraine est éloignée de 800m du captage d'eau potable, il est prévu au passage le plus délicat sous la rivière Crise un forage dirigé 9.00m sous le niveau de la rivière et sous une couche de sol imperméable. Le forage sous le Bois de Bovette est le moins impactant pour l'environnement (faune et flore) La prise en compte de ces éléments par le pétitionnaire RTE me paraissent rassurant. J'émet donc un avis favorable pour l'alimentation électrique de ce projet industriel important pour notre territoire. Projet nécessaire à la lutte engagée contre le réchauffement climatique. A Soissons le 25 Aout 2022</p>
156	25/08/2022	<p>Je suis totalement contre ce projet de ligne exclusivement dédié à une entreprise polluante, surconsommatrice en électricité, il ne s'agit en aucun cas d'intérêt public, d'autant que l'entreprise avant même d'être implantée à déjà obtenue des subventions énormes alors qu'elle ne créera que peu d'emplois !</p> <p>-Alors qu'une majorité des Soissonnais consultés se sont prononcés contre, il faudrait encore déclarer un projet d'utilité publique, afin de nuire encore plus aux personnes qui ne pourraient plus se défendre (être contre l'utilité publique ?)</p> <p>-Les effets d'une telle ligne peuvent avoir des conséquences sur la santé des gens vivants à proximité.</p> <p>-En ces temps où l'on nous demande d'économiser l'énergie, cette entreprise augmenterait à elle seule de 68% la consommation de l'agglomération ! Où est l'utilité publique ?</p> <p>Si l'entreprise créait des centaines d'emplois, sans nuire à la qualité de l'air, (comme pourrait le faire une entreprise de production de matériau d'isolation d'origine naturelle qui est partie s'installer ailleurs parce que le président du grand Soissons a décidé de tout miser sur rockwool à un point tel qu'on se demande vraiment ce qu'il y gagne personnellement), si les matériaux étaient réellement recyclables et recyclés, si ces produits n'étaient pas déjà obsolètes (nouvelles normes de construction), si elle ne risquait pas de polluer les eaux et d'en consommer trop, on pourrait encore réfléchir à classer cela en intérêt public, mais là, non, non et non.</p> <p>Sans compter la dépréciation des biens immobiliers du secteur une fois que l'usine serait implantée et les risques pour la santé des enfants et des plus fragiles, non vraiment, aucune utilité publique là dedans.</p>
157	25/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Par ce mail, j'émet un avis défavorable au projet de ligne électrique RTE dédiée à l'usine Rockwool pour les raisons suivantes.</p> <p>En 2022, on nous demande de réduire et contrôler nos dépenses énergétiques pour privilégier l'avenir de notre planète. Ce projet est en total opposition avec ce que le gouvernement et notre conscience écologique nous impose.</p> <p>Ce type de ligne met en péril l'avenir et la santé de nos enfants scolarisés à proximité du poste électrique. Les ondes émises par ce type de lignes seront elles reconnues comme responsables des futurs cancers de nos enfants ? La vie de nos enfants est elle offerte aux industries polluantes et destructrices?</p> <p>J'étais déjà contre le projet de cette usine comme le commissaire enquêteur, mais à ce jour je redouble mon opposition pour les multiples risques que cette usine fait prendre à nos enfants et les dommages écologiques qu'elle occasionne.</p> <p>Stop rockwool! Je dis NON !</p> <p>Cordialement,</p>
158	25/08/2022	<p>Madame, Monsieur</p> <p>1/ les travaux ne sont surtout pas d'utilité publique car ils ne serviront qu'à une entreprise privée qui n'œuvre pas dans ce sens par ces excès d'émissions polluantes dangereuses pour la population.</p> <p>2/ Augmentation aberrante de la consommation d'énergie allant à l'encontre des préconisations actuelles.</p> <p>3/ Projet opaque car la capacité de la ligne pourrait alimenter 2 lignes de production alors qu'initialement 1 seule était prévue. Les émissions polluantes pourraient alors être multipliées par 2 ce qui n'apparaît nulle part.</p> <p>4/ Effets nocifs sur la population de Saint Félix à cause des effets électromagnétiques reconnus comme cancérigènes.</p> <p>5/ Modification du poste de Soissons Notre Dame à proximité de l'école maternelle distance inférieure à 30m alors que le minimum imposé est de 60m.</p> <p>6/ Ligne dédiée à Rockwool mais financée à 30% sur nos factures d'électricité.</p> <p>7/ Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à l'installation de l'usine Rockwool alors à quoi bon ajouter une pollution majeure supplémentaire inutile, le projet d'installation devant être abandonné.</p> <p>8/ Projet manquant volontairement ou non de clarté (éléments cachés, flous)</p> <p>Je suis contre ce projet.</p> <p>Merci de prendre en compte cet avis.</p> <p>Cordialement salutations</p>
159	25/08/2022	<p>Monsieur,</p> <p>Nous désirons, par ce courrier, manifester notre désaccord le plus profond à la construction d'une ligne électrique RTE et d'une usine Rockwool sur la commune de Courmelles 02200. En effet l'entreprise privée Rockwool est une des entreprises les plus polluantes de France par ses rejets atmosphériques toxiques.</p> <p>La qualité de vie et la santé des habitants du Soissonnais s'en trouveraient donc très impactées, champs électromagnétiques cancérigènes et pollution.</p> <p>Pour toutes ces raisons, pour une meilleure qualité de vie dans le Soissonnais</p> <p>Nous disons NON au projet ROCKWOOL et à tous les travaux s'y rapportant.</p>

160	26/08/2022	<p>Il n'est plus à démontrer l'impact négatif qu'aurait sur Soissons et les environs l'installation de l'usine Rockwool. A l'heure où il semble (?) être question de réduction de la pollution, de respect de la nature pour le bien de l'homme nous ne comprenons pas que la question reste posée sur l'installation – ou non – de cette usine dans l'Aisne.</p> <p>C'est <b>NON au projet Rockwool !</b></p> <p>C'est <b>NON à l'installation de la ligne RTE entre l'usine Rockwool et le poste électrique de Soissons Notre-Dame !</b></p> <p>Salutations.</p>
161	26/08/2022	<p>Bonjour</p> <p>Nous vous prions de trouver ci-joint la contribution de l'association Stop Rock Wool à la</p> <p>*Consultation Publique concernant l'utilité publique de la ligne électrique souterraine de 63000 volts raccordant les postes électriques de Rockwool et de Soissons-Notre-Dame sur les communes de Courmelles et Vauxbuin*</p> <p>Recevez madame monsieur nos salutations distinguées</p> <p>*Le bureau de l'association Stop Rock Wool*</p> <p>Voir l'annexe de l'avis 161</p>
162	26/08/2022	<p>Je vous informe être opposé à l'installation d'une ligne haute tension qui privilégie les ressources industrielles au détriment des enjeux énergétiques et climatiques qui permettent aux habitants et résidents de vivre sereinement demain dans un climat sain !</p> <p>Bien sincèrement,</p>
163	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'oppose au projet de ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons Notre-Dame.</p> <p>Cette ligne desservirait seulement une entreprise privée (Rockwool) qui est extrêmement polluante au niveau atmosphérique.</p> <p>L'installation de cette usine n'est pas entérinée puisque le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable et que des communes délibèrent contre ce projet. A quoi servirait donc cette ligne si cette usine ne devait pas voir le jour ?</p> <p>Monsieur MACRON indique qu'il nous faut baisser drastiquement nos consommations électriques, hors l'installation de cette usine augmenterait de près de 70% la consommation de l'agglomération.</p> <p>Le fonctionnement de cette usine ne pouvant être interrompu, que se passerait-il en cas de pénurie d'électricité ? Est-ce aux habitants de ne plus avoir d'électricité ?</p> <p>Je m'oppose à ce projet d'un autre temps.</p> <p>Je suis pour le respect de la planète et la santé de ses habitants.</p>
164	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'oppose fermement à cette DUP pour plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cette ligne est dédiée exclusivement au projet rockwool, multinationale privé, alors qu'une partie du financement sera publique mais vous n'indiquez pas quel est le montant à charge pour le contribuable. De fait, je demande le report de cette DUP pour manquement d'informations.</li> <li>- la puissance de cette ligne électrique représente l'équivalent de 3,3% d'un réacteur nucléaire comme celui de Gravelines, à l'heure de la sobriété énergétique, ce projet va l'encontre des enjeux de la France pour une transition énergétique. Comme le dit l'ADEME, "la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas".</li> <li>- ce projet d'usine classe plusieurs produits chimiques rejetés (phénol, l'ammoniac et formaldéhyde) dans le top 10 des pires usines de France d'après le site officiel géorisques du gouvernement. En 2022, cela est irresponsable !!!</li> <li>- cette consultation publique sera aussi un déni de démocratie comme lors de l'avis défavorable de l'enquête publique ?</li> <li>- plus de 80 médecins Soissonnais alertent et s'opposent à ce projet, qu'en pensez vous ?</li> <li>- la France produit 300 000T/an d'isolants biosourcés, ne devrait on pas continuer à soutenir cette filière plutôt ? La production d'isolants biosourcés est extrêmement moins énergivore et nettement plus respectueuses de l'environnement pourtant ... D'ailleurs la Re2020 ne préconise pas une utilisation massive des ces produits ?</li> <li>- que pensez vous de rejeter +800t/an ( le double avec une 2 ème ligne...) de produits chimiques à 1 km d'une école ? Même si l'état autorise (encore) ce genre de projet , avez vous la conscience tranquille de faire cela ?</li> </ul> <p>Savez vous que la France est l'un des pires pays en Europe en terme de respect des normes de pollution ?</p> <p>Bonne réception</p>

165	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le cadre de la consultation du public concernant l'utilité publique de la création d'une liaison souterraine d'une tension égale à 63000 volts raccordant les postes électriques de Rockwool et le poste RTE de Soissons-Notre-Dame sur les communes de Courmelles et de Vauxbuin, la Ligue des Droits de l'Homme, soucieuse du respect des droits communs en ce qui concerne l'environnement, dans l'application de ses statuts, vous adresse la contribution suivante.</p> <p>Recevez nos meilleures salutations</p> <p>Le bureau de la Ligue des droits de l'Homme en Pays Soissonnais</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 165</i></p>
166	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je souhaite apporter ma contribution au débat concernant le projet d'implantation de la ligne électrique visant à alimenter la future usine Rockwool dans le Soissonnais.</p> <p>La construction de cette ligne me paraît aberrante et mal venue compte-tenu du contexte et de la nécessaire sobriété désormais indispensable et avancée récemment par le président de la République.</p> <p>Chacun doit faire des efforts aujourd'hui pour réduire notre consommation globale et cette sur-consommation annoncée par une usine hors du temps est scandaleuse.</p> <p>En outre, la construction de cette ligne en partie financée par de l'argent public et visant à alimenter une entreprise privée est tout aussi révoltante.</p> <p>Bien d'autres arguments vont dans le même sens et j'espère que ma contribution permettra de faire capoter ce projet d'un autre temps.</p> <p>Merci,</p> <p>Bien cordialement,</p>
167	26/08/2022	<i>Message vide</i>
168	26/08/2022	<p>Bonjour.</p> <p>Par ce mail, je tiens à exprimer mon désaccord total avec le projet de l'installation de la ligne à très haute tension RTE/Rockwool, ainsi que mon indignation la plus vive face au projet d'implantation sur notre territoire de cette usine polluante et criminelle.</p> <p>Cordialement,</p>
169	26/08/2022	<p>Je m'étonne de voir un tel projet voir le jour. En effet, le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable pour l'implantation de l'usine. Plusieurs communes délibérant contre implantation de l'usine. <b>Quid de notre avis, nous habitants, sur implantation de l'usine ?</b></p> <p>L'usine ROCKWOOL, sera l'une des usines les plus polluantes de France, je m'oppose donc fermement à ce projet et bien-sûr à l'implantation de la ligne RTE.</p> <p>La consommation électrique de l'usine augmenterait considérablement la consommation électrique du grand soissons. Comment cela est possible, alors qu'aujourd'hui, nous devons tous baisser nos consommations électriques. <b>Quid d'impact environnemental d'une telle ligne ?</b></p> <p>En cas de pénurie d'électricité, l'usine souhaite avoir de l'électricité en continu, comment être sûr qu'un délestage ne fera pas imposé aux habitants à proximité du plateau. Quid de notre quotidien ?</p> <p>Le tracé de la ligne électrique passe par Saint Félix. Quartier dans lequel est implanté une école maternelle...Alors que le CIRC soulève des cancérogènes possibles à cause des effets magnétiques. Sans parler des effets des lignes à hautes tensions et des risques de leucémies chez les enfants... <b>Quid de notre santé et de celles de enfants ?</b></p> <p>J'habite sur le Grand Soissons et j'ai mon village, j'ai envie d'y rester... Mais comment pourrais-je rester ici avec des risques aussi importants, comment justifier cela à ma fille de 6 ans....</p> <p>Je suis contre l'implantation de l'usine et par conséquent contre l'implantation de la ligne RTE....</p>
170	26/08/2022	Je ne souhaite pas cette ligne haute tension pour ma santé et pour notre ville et pour voir ce truc horrible... Et les dangers....

171	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Ce mail pour vous affirmer notre position concernant la création d'une liaison souterraine de 63 000 V entre le poste électrique du projet Rockwool et le poste électrique RTE de Soissons Notre Dame sur les communes de Courmelles et Vauxbuin.</p> <p>Nous sommes <b>CONTRE</b> ce projet de création de lignes pour les raisons suivantes :</p> <p>Nous sommes gérants et propriétaires des terres sur lesquelles ont eu lieu la bataille de la Crise en 1918. Terrains par lesquels passeront les lignes électriques souterraines si le projet est confirmé. Nous avons retrouvé en 2006 lors de travaux d'aménagement d'un chemin, 288 obus de cette bataille dont 30% encore armés et dangereux. Les démineurs ayant effectué l'intervention nous confirment la forte probabilité d'une présence résiduelle d'obus dangereux sous nos lieux. <b>Si ce projet a lieu, les potentiels forages risquent donc d'être dangereux.</b></p> <p>La 2ème raison est d'ordre historique : nous avons retrouvé 2 cadavres de cette bataille accompagnant les 288 obus, ceux-ci ont engendrés l'édification de 2 monuments aux morts qui font l'objet d'une commémoration chaque année le 11 novembre. Nous souhaitons donc garder ce terrain intact pour recevoir les personnes qui ont la volonté de ne pas oublier qu'il y a plus de 100 ans, des hommes se sont battus pour notre liberté sur ce sol. <b>Si ce projet a lieu, ce sol chargé d'Histoire sera bafoué au profit d'un projet qui n'est absolument pas d'intérêt public</b> (cette ligne desservira seulement l'entreprise Rockwool qui est l'une des sociétés les plus polluantes de France).</p> <p>La 3ème raison est axée sur la santé des personnes proches du projet : une école maternelle sera à 30m du passage de ces lignes et selon l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, il y a un risque de leucémie infantile lié aux lignes électriques de très haute tension. L'agence recommande une distance de 63m pour les lignes à haute tension de 63 000 V (tension de la ligne RTE-Rockwool). <b>Si ce projet a lieu, les vies des jeunes enfants de cette école seront en danger inutilement.</b></p> <p>Je vous remercie de prendre en compte mon avis <b>défavorable</b> concernant ce projet.</p> <p>Bien à vous,</p>
172	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je vous prie d'enregistrer par la présente ma position défavorable au projet de création d'une ligne très haute tension référencée : Saint-Félix Rockwool.</p> <p>Je vous remercie de votre attention et de la prise en considération de ma requête.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.</p>
173	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Après lecture des différents éléments concernant la consultation publique Pour l'installation d'une ligne 63000 V, je vous fais part ici de mes remarques et interrogations.</p> <p>Je constate tout d'abord que l'itinéraire prévu impacte lourdement l'axe unique de communication du Hameau de St Félix.</p> <p>Contrairement au chiffre annoncé dans les documents de 30 habitants au km2 on parle ici de 350 foyers sur une zone relativement réduite, de plus ce lotissement construit dans les années 70 accueille en majorité des personnes de plus de 75 ans. Cet endroit avec des rues qui se terminent en impasses est peu propices à la desserte ainsi qu'à la circulation.</p> <p>D'autre part, quotidiennement les enfants de l'école maternelle doivent emprunter cet itinéraire afin de se rendre à la cantine pour la restauration du midi (environ 25 enfants de 2 à 6 ans).</p> <p>- Le tracé prévoit également la traversée de la parcelle B 27 qui fut en mai 1918 le théâtre d'une bataille décisive de la première guerre mondiale.</p> <p>Pour preuve, le grand calvaire qui trône en bordure de RD1 et une stèle plus modeste près de la rivière « Crise » où furent retrouvés les ossements d'un des 600 soldats tombés héroïquement au combat.</p> <p>Beaucoup d'autres n'ont pour sépulture que cette parcelle de terre. Le devoir de mémoire que nous leur devons impose à mon avis de sacrifier le lieu (ils étaient aussi Russes et Marocains).</p> <p>Lors de l'exhumation, des ossements furent également découverts environ 300 obus dont beaucoup encore en état d'explosion, il est évident qu'il en reste davantage.</p> <p>Peut-on prendre un tel risque près des habitations ??</p> <p>- Puis le tracé passe sous la rivière « Crise » et la RD1 ceci nécessite un forage dirigé au même titre qu'au lieu-dit « Bois de Bauvette ».</p> <p>Ce type de travaux fait du projet en question un véritable « chantier école » où les problèmes rencontrés risquent de voir s'allonger la facture et les délais en sachant qu'une partie des travaux est financée avec l'argent des abonnés.....</p> <p>-Une fois ces obstacles franchis, le tracé emprunte la direction de la zone du plateau.</p> <p>Je constate qu'il traverse une succession de parcelles privées alors qu'à quelques mètres de là en amont le Grand Soissons Agglomération possède une parcelle de plusieurs dizaines d'hectares.</p> <p>Puisque le projet rockwool est soutenu avec ferveur par Grand Soissons Agglomération, il n'y a aucune raison de faire supporter cette lourde et contraignante servitude à des propriétaires privés. Ceux-ci s'acquittent chaque année de l'impôt foncier.</p> <p>Question suivante, pourquoi une telle puissance alors que la zone du plateau qui a été aménagée il y a moins de vingt ans avait été pensée pour développer l'emploi.</p> <p>Avec plusieurs centaines de friches industrielles dans les Hauts de France n'y avait-il pas de quoi répondre ailleurs à leurs besoins ??</p> <p>Renseignements pris, je découvre que la tarification du KWH est quasi à prix coûtant avec une telle puissance par rapport au 20 000V.</p> <p>Avec l'ouverture des marchés de l'électricité, rien n'empêchera Rockwool d'acheter à moindre coût à l'étranger et de le faire acheminer par un réseau financé par les abonnés français !!</p> <p>Personne à part cette société n'a sur la zone du plateau de tels besoins, j'en conclus donc qu'il s'agit ici uniquement d'un intérêt strictement privé et en aucun cas d'un projet utile à l'intérêt général.</p> <p>A la sortie de la rue Condorcet (Hameau de St Félix) la ligne passera sur une parcelle appartenant à la commune de Courmelles et très bien située pour accueillir des nouvelles constructions.</p> <p>En effet les demandes de terrains à bâtir y sont légion et le foncier disponible désormais inexistant. Comment réagiront les personnes intéressées en apprenant que grevée d'une servitude, ces terrains ne seront plus aptes à voir se réaliser le rêve de leur vie, en sachant que le patrimoine communal est modeste et qu'aucune alternative existe.</p> <p>Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,</p> <p>Je vous prie d'agréer, l'expression de mes respectueux sentiments.</p> <p>Bien cordialement</p>
174	26/08/2022	<p>Bonjour, je souhaite donner mon avis sur le raccordement d'électricité de Rockwool bien que je n'ai pas beaucoup de connaissances, je sais seulement qu'un surplus d'électricité est nocif aux humains et à l'environnement donc je suis contre ce projet.</p> <p>Je vous prie d'avoir de bien vouloir m'excuser par avance de cet avis empirique mais je tenais à m'exprimer sur ce sujet.</p> <p>Je vous prie de recevoir mes sincères salutations</p>

175	26/08/2022	<p>Messieurs,</p> <p>Un élan s'était créé, un pas pris vers la restauration du passé industriel du Soissonnais. Des engagements financiers nationaux, régionaux, départementaux et locaux avaient été obtenus. Une nouvelle entreprise, avec la promesse d'emplois.</p> <p>Seulement, à la place d'un débat, la recherche d'un consensus dans la population concernée, il y a eu une décision unilatérale : accepter la proposition et les exigences d'une multinationale. L'usine produirait de la laine de roche. Des investigations ont révélé la nature potentiellement polluante, dans un lieu géographique vulnérable, d'un processus industriel gros consommateur d'eau et d'énergie, juste au moment où l'une subit les effets du réchauffement climatique et l'autre des augmentations vertigineuses de prix. L'usine produirait un isolant de plus en plus abandonné à la faveur de matières premières moins nocives, plus efficaces, tel le chanvre, à cultiver localement.</p> <p>C'est alors que la démarche des pouvoirs locaux s'est dévoilée : au lieu de chercher à mobiliser les énergies et valeurs communes, la décision politique et administrative a été de passer en force, refuser toute concession.</p> <p>Un projet qui pouvait galvaniser les forces humaines est devenu une source de division : d'un côté des pétitions, des manifestations, des recherches écologiques ; de l'autre, la décision est prise et on ne bougera pas. De nouvelles exigences sont annoncées : une longue ligne haute tension dédiée, à enterrer pour protéger autant que possible (autant que possible...) les populations sur son trajet. Et à subventionner pour aider Rockwool.</p> <p>Voilà : une initiative qui pouvait enrichir matériellement Soissons, et mobiliser sa population en un projet pour l'avenir, coûte de plus en plus cher, et a déjà divisé profondément les gens du pays.</p> <p>Est-il trop tard pour sauver quelque chose, résoudre le conflit, rallier la population soissonnaise ?</p>
176	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je vous adresse ce mail pour vous affirmer mon inquiétude concernant la création d'une liaison souterraine de 63 000 V entre le poste électrique du projet Rockwool et le poste électrique RTE de Soissons Notre Dame sur les communes de Courmelles et Vauxbuin</p> <p>Je suis opposée à ce projet de création de lignes pour les raisons suivantes :</p> <p>je suis membre de l'association du 8 eme Zouaves et la fondatrice des deux lieux de commémorations sur lesquels s'est déroulée la bataille de la Crise en 1918 et où passeront les lignes électriques souterraines si le projet est confirmé. Nous avons retrouvé en 2006 lors de travaux d'aménagement d'un chemin, 288 obus de cette bataille dont 30% encore armés et dangereux. Les démineurs ayant effectué l'intervention nous confirment la forte probabilité d'une présence résiduelle d'obus dangereux sous nos lieux, la bataille a fait rage trois jours et plus de 900 morts sont restés pour la plus part sur place . Si ce projet a lieu, les potentiels forages risquent donc d'être dangereux pour les techniciens.</p> <p>La 2ème raison est d'ordre historique : nous avons retrouvé 2 cadavres de soldats de cette bataille (enterrés au cimetière d'Ambleny) auprès des obus ,ce qui a engendré l'édification de 2 monuments qui font l'objet d'une commémoration chaque année le 11 novembre . Nous souhaitons donc garder ce terrain intact pour recevoir les personnes qui ont la volonté de ne pas oublier qu'il y a plus de 100 ans, des hommes se sont battus pour notre liberté sur ce sol. Si ce projet a lieu, ce sol chargé d'Histoire sera bafoué .</p> <p>La 3ème raison est axée sur la santé des personnes proches du projet : une école maternelle sera à 30m du passage de ces lignes et selon l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, il y a un risque de leucémie infantile lié aux lignes électriques de très haute tension. L'agence recommande une distance de 63m pour les lignes à haute tension de 63 000 V (tension de la ligne RTE-Rockwool). Si ce projet a lieu, les vies des jeunes enfants de cette école seront en danger inutilement.</p> <p>Je vous remercie de prendre en compte mon avis défavorable concernant ce projet. Bien cordialement.</p>
177	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je développe une activité de culture maraîchère sur sol vivant sur la commune de Courmelles. Afin de développer ma profession, je me suis porté acquéreur des parcelles A0030 lieu-dit La Justice, A0449, A0456 et A0465 lieu-dit le muid des minimes.</p> <p>Or d'après le tracé de la ligne électrique, plusieurs de ces parcelles vont être requises. D'une part, il n'est pas possible de prouver de manière absolue que ces dispositifs n'auront pas un impact sur l'écosystème. Il est également à craindre que ce dispositif entrave le fonctionnement du matériel agricole. Des dysfonctionnements de relevage électronique ont été constatés chez des agriculteurs confrontés à ce genre de ligne électrique.</p> <p>De plus, cela induit une servitude. Cette dernière impactera significativement mes projets dans la mesure où il ne sera pas possible pour mon entreprise de planter des arbres fruitiers. Ainsi sans la moindre contrepartie en ma faveur, la valeur et l'utilisation des parcelles en cours d'acquisition va se réduire pour le compte d'une entreprise étrangère.</p> <p>Les solutions sont pourtant existantes, principalement via les parcelles A0439 et A0450. D'autant plus que le propriétaire, le grand Soissons, défend impétueusement ce projet.</p> <p>Une fois de plus on remarque que les conséquences sont supportées par des tierces personnes et ce sans aucun bénéfice secondaire.</p> <p>Ainsi compte tenu des arguments apportés, je compte engager toutes les démarches possibles pour empêcher la réalisation de cet ouvrage.</p> <p>Sincèrement</p>
178	26/08/2022	<p>Bonjour je suis Naval Rudy habitant de Courmelles dans l'Aisne.</p> <p>Je ne suis pas favorable à l'installation des lignes hautes tensions.</p> <p>Pour diverses raisons :</p> <p>Les effets magnétiques générés (cancérogène)</p> <p>Pour l'écologie, le président a demandé de baisser de 40% nos consommations et la l'usine doit fonctionner 24h/24h.</p> <p>Elle va passer tout proche d'une école avec les effets indésirables connue et reconnue par anses.</p> <p>Et bien d'autre problématique.</p> <p>Merci de prendre en considération ce mail.</p> <p>Cordialement</p>

179	26/08/2022	<p>Madame, monsieur, Vous n'êtes pas sans savoir que ce projet rock wool est totalement mafieux.</p> <p>Je vous invite à réfléchir à qui ce projet sert. - Aux habitants des villes alentours qui vont subir une forte détérioration de leur santé due aux rejets toxiques de cette usine? (Cancers, leucémies ...) - À l'environnement et à l'écosystème ? À l'heure où l'on parle d'écologie et d'urgence climatique, ce projet est il vraiment cohérent? - Aux futurs acheteurs de laine de roche, composant qui se détériore au bout de 10 ans et perd de son efficacité, alors que d'autres isolants plus écologiques et efficaces existent (ouate de cellulose, liège...)? ...</p> <p>Je vous invite vraiment à réfléchir à qui sert ce projet.</p> <p><b>Je suis CONTRE la ligne RTE entre le projet d'usine Rockwool et le poste électrique de Soissons Notre-Dame. Je suis contre l'implantation de cette usine dans le soissonnais, et où que ce soit sur cette planète.</b></p> <p>Pour rappel le commissaire enquêteur avait donné un avis défavorable à l'implantation de cette usine, le dossier a été passé en force. Pourquoi?</p> <p>Cordialement,</p>
180	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis XXX XXX habitant de Courmelles dans l'Aisne.</p> <p>Je ne suis pas favorable à l'implantation de lignes hautes tensions.</p> <p>Pour des raisons évidentes de santé et d'écologie</p> <p>Cordialement</p>
181	26/08/2022	<p>Ceci est un projet incenser, il y aura plus de pollution qu'autre chose.... Sais immoral de passer l'argent avant la santé... Je suis totalement contre ce projet</p>
		<p><u>Préliminaire</u> : Citoyenne de ce beau pays qu'est la France, je déplore la pratique politique qui s'installe depuis des décennies – en collusion ici avec les intérêts d'une entreprise privée – de profiter de la période de vacances pour faire une « consultation publique » qui, organisée du 19 juillet au 26 août permet de réduire <i>de facto</i> les avis émis !!!</p> <p>Franchement, les annonces de ne pas pratiquer les mêmes méthodes que le « monde d'avant » sont totalement démenties ici. D'autant que la demande de prolongement de la consultation afin que davantage de personnes puissent y participer a essuyé un refus.</p> <p><b>1.. La déclaration d'utilité publique en soit :</b></p> <p>Quels sont les éléments permettant de justifier que l'installation de la ligne RTE &amp; de l'usine Rockwool, faisant l'objet d'une forte contestation locale, reconnue comme ayant un fort potentiel d'impact sur l'environnement &amp; la santé, peut être considérée comme relevant de l'utilité publique ? Cette dimension n'est pas décrite dans le document et doit être détaillée.</p> <p>En effet, le dossier RTE/Rockwool indique :</p> <p>« La Déclaration d'utilité publique (DUP) permet à l'administration de prononcer le caractère d'intérêt général d'un projet d'ouvrage électrique en vue de mettre en œuvre les procédures de mise en servitude légale, dès lors que les propriétaires concernés auraient refusé de signer une convention amiable.</p> <p>Le détail de la concertation préalable est présenté dans la cinquième partie »</p> <p><u>Problème de précision du projet dans le mémo fourni :</u></p> <p>« Le détail de la concertation préalable est présenté dans la cinquième partie » :</p> <p>OR la partie 5 ne détaille pas plus en avant la Déclaration d'utilité publique. La DUP fait-elle l'objet d'une concertation à part ? Autrement dit, peut-on déclarer un projet d'utilité publique sans concertation préalable ? En quoi une ligne de 63 000 volts qui ne desservirait qu'une entreprise privée (Rockwool), qui n'œuvre pas pour l'intérêt général et qui compte parmi toutes premières entreprises les plus polluantes de France, serait déclarée d'utilité publique ????</p>

En fait, c'est bien cela, un nouveau déni de démocratie. Il s'agit de NIER les oppositions très nombreuses à ce projet dangereux et totalement dépassé (pour le matériau produit – amiante de demain que certains élus ont déjà interdit comme la Mairie de Paris) mais aussi pour sa dimension énergivore à l'heure où on demande à tous de faire des efforts). La transition énergétique ne se fait pas à n'importe quel prix. Des isolants biosourcés moins énergivores sont à privilégier et existent déjà (chanvre pour lequel les agriculteurs portent un intérêt croissant au vu de ses qualités en raison des changements climatiques, mais aussi lin, paille, etc. et même l'entreprise voisine du Relay avec sa laine mêtisse à partir de matériaux de récupération).

Ainsi la justification et le financement du projet posent problème en soi :

L'étude traite ce sujet en une phrase évasive, et ce n'est évidemment pas assez. La question du financement n'est pas évoquée dans ce mémoire, mais qui paye pour cette ligne ? Si des deniers publics sont en jeu (ce qui est certain), alors je pense qu'on est en droit d'attendre une estimation du coût des travaux (et en particulier du forage dirigé). Dans le cas contraire, on peut toujours demander une estimation des coûts afin que les citoyens soient tenus parfaitement au courant de l'utilisation des deniers publics. La transparence est une exigence de la démocratie, n'en déplaise à beaucoup, y compris aux grandes multinationales polluantes qui se font un véritable sport de contourner les lois avec l'aide d'élus peu scrupuleux et peu attentifs à la santé des citoyens.

## **2. La construction de la ligne :**

Si l'on comprend assez bien la raison du choix du poste de Soissons/Notre Dame, surtout pour des raisons de coût, aucun élément concernant l'impact sur le poste et son environnement n'est donné. Alors même que l'installation impacte nécessairement un voisinage on ne peut plus proche, sans compter que la ligne doit traverser l'ensemble du quartier Saint Félix.

Quid des effets magnétiques, vite enterrés (avec volontairement mauvais jeu de mots !) ?

Par ailleurs, il est indiqué dans le mémo que : « Pour son alimentation, Rockwool prévoit de construire un poste électrique qui lui appartiendra. Cette installation ne fera pas partie du RPT (Réseau public de transport) ». Un, c'est donc bien à SON SEUL usage que le poste et la ligne correspondante seront construits & deux, dans quelle mesure ce poste a-t-il été prévu pour de futures autres futures installations. Cela a-t-il été étudié ?

Enfin, il est indiqué dans un power-point les phases suivantes :

2019-2020 : concertation

2021-2022 : procédures

Mais de quelle concertation parle-t-on en 2019-2020 ? Personne n'a été concerté sur ce projet de ligne RTE, et dans la « procédure » à laquelle je répons aujourd'hui, le terme « consultation » vaut son pesant d'or ! Comme dénoncé initialement, la décision vient nécessairement du sommet pour retomber sur la « base » en bon langage politique sans que celle-ci n'ait son mot à dire. En effet, dans ce dossier, cela ne peut être nié, alors même que le Commissaire Enquêteur a émis – de même que 85% des contributions de l'enquête publique – un avis défavorable ce qui est extrêmement rare (3 à 4% des avis de commissaire enquêteur en France). Et, finalement, un préfet, voix de son maître s'il en est, a décidé – SEUL ! – que ce serait positif. Et oui, messieurs, comment voulez-vous que les français adhèrent lorsque vous bafouez vous-même toutes les règles ??? y compris au détriment de la santé d'un bassin de population de 30 000 habitants.

## **3. Le tracé de la ligne et sa mise en œuvre :**

Si une grosse attention a été portée sur le franchissement des bras de la rivière Crise (et c'est une bonne chose) pourtant le tracé passé également sur une bande d'une cinquantaine de mètres de forêt, et cette étape n'est pas du tout décrite dans l'étude d'impact.

Or, comme un forage dirigé est beaucoup plus cher, il est clair que RTE souhaite passer dans la forêt via une tranchée classique. Dans ce cas, le sujet doit être traité dans l'étude d'impact. Les usages sont bien connus, on indique que l'on fera un forage dirigé, puis on invoquera des difficultés, on abattra les arbres pour faire un horrible passage et permettre une tranchée classique et a posteriori on indiquera que ce sera replanté (ou non). Vraiment, ce mémo est cousu de fils blancs avec de gros manques sur l'impact réel de cette construction d'inutilité publique.

De même, il est précisé : « De plus, l'exploitation de la liaison électrique ne génère aucun polluant transmissible dans le milieu aquatique, d'où une absence de risque de pollution de la ressource en eau ».

Là encore, il s'agit d'une belle assertion ! Quel pourrait être l'impact d'une hausse de température locale dans les zones protégées, liées à une décharge partielle ou un défaut d'installation ? Sans parler de pollution, cela peut affecter les écosystèmes fragiles.

En outre, décidément cela fait beaucoup de zones d'ombre, un dossier fait à la va-vite pour contourner la loi, il est encore précisé que sur le tracé du fuseau le « Forage dirigé sous le bois de la Bovette, l'aléa retrait/ gonflement argiles est de niveau faible à fort »

Que doit-on en déduire ? Il n'y a rien après cette assertion. Il semble évident que l'analyse n'a pas été menée jusqu'à sa conclusion ici. Peu importe les conséquences, or avec les changements climatiques, chacun sait que le retrait d'argile en l'occurrence aura des impacts environnementaux, accentués par la construction de la ligne et son entretien.

Enfin, il est affirmé que « Le forage dirigé passe à plus de 9 mètres de profondeur sous la Crise et passe en dessous de la couche imperméable, empêchant, si nécessaire, toute remontée de bentonite. Dans le cas où il y aurait tout de même une remontée de bentonite, les dispositions décrites dans l'étude d'impacts (page 13 de la pièce B03) seront prises pour récupérer cette bentonite. Il en va de même s'agissant des rejets de polluants au milieu (page 14 de la pièce B03)

Ces deux phrases sont totalement contradictoires. Le français a cette qualité d'être exigeant en lui-même et visiblement ce n'est pas la langue qui pose ici problème mais bien les deux éléments opposés. De fait, la 2e phrase est en effet contradictoire avec la précédente et laisse penser qu'un risque de remontée de bentonite demeure : ce risque est à caractériser. Par ailleurs des mesures de détection de remontée de bentonite après les travaux sont-elles prévues ? Si ce n'est pas le cas, comment garantir que des dispositions soient prises en cas de remontées de bentonite ? Si c'est le cas, le protocole de mesure est à décrire, ce qui n'est pas le cas ici.

## **4. Impact sanitaire et environnemental insuffisamment détaillé :**

L'impact sanitaire pour les populations est totalement balayé et la sauvegarde des espèces protégées l'est tout autant. En effet on peut lire : « Au regard des massifs forestiers de Saint-Gobain et Compiègne-Laigue-Ourscamp, les deux espèces d'intérêt communautaires inventoriées sur le site d'étude, que sont le Pic noir (*Dryocopus Martius*) et La Bondrée apivore (*Pernis Apivorus*), ont aussi servi à la désignation des sites Natura 2000 ZPS FR2212001 et FR2212002. Toutefois les distances d'éloignement entre les ZPS et le site d'étude sont de 17,92 Km et 18,38 Km ce qui constitue une distance importante notamment en phase de reproduction.

		<p>Cette distance est aussi importante pour le Pic noir car cette espèce est sédentaire (il possède une aire spécifique d'1 km en moyenne). Elle est aussi importante pour la Bondrée apivore qui se nourrit essentiellement d'insecte et qu'elle n'a pas besoin de parcourir autant de distance pour se nourrir (son aire spécifique est de 3,5 km en moyenne). De plus, ces espèces n'ont pas été inventoriées en phase de migration. Enfin ces distances sont encore plus importantes sur des principes hydriques ou même géologiques »</p> <p>Que dire de ceci : « la Bondrée apivore qui se nourrit essentiellement d'insecte et qu'elle n'a pas besoin de parcourir autant de distance pour se nourrir » ?</p> <p>Quelle nouvelle assertion !!! Doit-on en déduire que Rockwool et RTE sont de bons spécialistes de cet oiseau en voie de disparition pour prétendre qu'elle « n'a pas besoin de parcourir autant de distance » pour se nourrir ? Quelles sont les études à l'appui de cette affirmation alors même que la zone du plateau se situe à moins de 4km d'une zone Natura 2000. Est-ce ainsi que Rockwool a répondu aux demandes de précision de MRAE Hauts de France qui soulignait le manque de précision dans les impacts environnementaux et sanitaires ?</p> <p>Pour conclure Monsieur le Préfet, ce dossier, comme tous ceux fournis au préalable pour ce projet délétaire pour le bassin Soissonnais, est une succession d'affirmations sans étude d'impact réel ni précisions. Il serait dommage qu'après un été où chacun a pu mesurer l'impact du changement climatique, vous ne transmettiez pas un avis négatif aux plus hautes sphères qui vous ont nommé.</p> <p>A vous de faire revivre l'esprit démocratique dans notre pays et de considérer que ce projet est totalement dépassé, en reposant sur l'installation d'une usine énergivore et nocive pour la santé.</p> <p>A vous de souligner, comme nous tentons de le faire depuis longtemps, qu'il existe d'autres voies possibles, respectueuses de toutes et de tous, ainsi que de la nature.</p> <p>A vous de soutenir une région pour ses qualités, à savoir son environnement, et d'insister sur des solutions alternatives.</p> <p>A vous enfin d'insister sur le fait que les emplois de l'avenir sont ceux des énergies vertes, propres et des projets biosourcés. La région ne manque pas de ressources pour amener à l'emploi un bassin par ailleurs marqué par sa faible qualification.</p> <p>En comptant sur vous, donc, Monsieur le Préfet, pour porter la voix de ceux qui, de plus en plus rares, espèrent encore en la représentation démocratique.</p>
183	26/08/2022	<p>A Monsieur Le Préfet de l'Aisne</p> <p>Bonjour Monsieur le Préfet,</p> <p>J'ai le plaisir de vous indiquer que la FFB Aisne émet un <b>avis favorable</b> à la création d'une liaison souterraine de 63000 v entre le poste électrique de ROCKWOOL et le poste RTE de Soissons.</p> <p>Cet avis est motivé par les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau enterré respectueux du cadre paysagé</li> <li>- Un impact environnemental faible sur le secteur concerné péri-urbain</li> <li>- Une fiabilité de réseau plus avérée que par un réseau aérien</li> </ul> <p>Restant à votre disposition, Respectueusement,</p>
184	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je vous écris au sujet de la création de la liaison souterraine de 63,000V entre Rockwool et le poste électrique RTE de Soissons Notre Dame. <b>Je souhaite m'opposer vivement à la création de cette ligne</b>, qui 1) s'inscrit dans le cadre d'un projet qui va à l'encontre des ambitions de sobriété énergétique de la France, 2) est porteur d'une grande opacité quant à son financement, avec le risque que l'argent public français soit donné à une multinationale étrangère cotée en bourse et 3) comporte de nombreux risques environnementaux non appréhendés par Rockwool qui n'a pas prévu de plan d'action en cas de pollution.</p> <p><b>1. La création de cette ligné électrique pour permettre l'implantation d'une industrie extrêmement énergivore s'inscrit à l'opposé de l'ambition énergétique de la France.</b> Le gouvernement français s'est engagé le 1er Aout 2022 à la sobriété énergétique avec un objectif de réduire d'ici à 2 ans la consommation énergétique nationale de la France de 10% (annonce, que l'on peut trouver sur le site du ministère de l'économie au lien suivant <a href="https://www.economie.gouv.fr/ministere-engage-sobriete-energetique#:~:text=Le%20minist%C3%A8re%20de%20l'%C3%89conomie,de%20la%20consommation%20d'%C3%A9nergie">https://www.economie.gouv.fr/ministere-engage-sobriete-energetique#:~:text=Le%20minist%C3%A8re%20de%20l'%C3%89conomie,de%20la%20consommation%20d'%C3%A9nergie</a>). La production de laine de roche est une activité excessivement énergivore en raison de la nécessité de chauffer la roche à plus de 1,200 degrés: lancer ce projet alors que l'on s'attend à une tension énergétique forte, notamment avec des manques d'électricité dès l'hiver 2022, est absurde. A moyen terme, l'électrification en marche de pans entiers de l'économie (transports en priorité) augmentera significativement les besoins en électricité. Il ne faut pas ajouter de contraintes supplémentaires sur le réseau français et ce projet est donc <b>en complète opposition aux ambitions énergétiques de la France.</b></p> <p><b>2. Il n'est donné aucune précision quant au cout de l'installation et à la part prise en charge par Rockwool:</b> Aucune précision quant à qui couvrira le coût de l'installation de la ligne n'est fournie. Le contribuable est en droit de savoir quel est le coût général de la construction, et quelle part de ce coût sera couverte par Rockwool. Aucun élément ne permette de justifier que le contribuable doive payer pour cette installation, en particulier à un moment où la situation économique de la France se détériore sérieusement et où les coûts d'emprunt de l'état et des collectivités augmentent. La société Rockwool est une société Danoise cotée en bourse: il est impensable et inacceptable que l'argent public Français soit donné à cette société qui s'en servira pour générer des profits et payer des dividendes à des actionnaires étrangers.</p> <p><b>3. La création de cette ligne présente un réel risque environnemental, mal anticipé par Rockool: la création de cette ligne avec des forages profonds présente un risque de pollution sérieux sur l'environnement, avec notamment deux passages sous la Crise, et des forages dans des zones humides proches des zones de captation. Aucune précision n'est donnée quant à l'appréhension de ces risques par Rockwool ou l'existence d'un plan d'action pour y faire face.</b></p> <p>Enfin, je trouve scandaleux qu'une enquête publique sur un sujet aussi important soit menée en Août, uniquement par voie électronique, sans réunions d'informations locales. Il y a eu un manque énorme d'informations sur cette installation et dans le contexte du projet Rockwool, qui a reçu je le rappelle un avis défavorable lors de la première enquête publique de 2020: on ne peut y voir qu'un déni de démocratie supplémentaire.</p> <p>Je souhaite vivement que le/la commissaire enquêteur émette un avis défavorable sur cette liaison électrique qui s'inscrit, comme le projet Rockwool, à l'encontre de tous les engagements de la France sur le plan énergétique, écologique et de la santé publique.</p> <p>Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma contribution. Soyez assuré(e) de mes sentiments les meilleurs.</p>

185	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Dans le cadre de la consultation publique au sujet de la création d'une ligne électrique de 63 000 V destinée exclusivement à alimenter le projet d'usine ROCKWOOL, je tenais à vous témoigner mon désaccord. En effet, cette ligne électrique comporterait des effets magnétiques sur des habitations et une école, ce qui implique des impacts sur la santé des habitants et enfants qui peuvent être importants (cancers...). De plus, cette ligne ne serait destinée qu'à approvisionner une usine polluante qui elle-même comporte des effets sur la santé. L'engagement d'argent public dans la construction de cette ligne ne m'apparaît donc pas légitime.</p> <p>En espérant que ma participation sera prise en compte en tant que citoyenne et habitante de l'Aisne.</p> <p>Sincères salutations.</p>
186	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je souhaite donner mon avis favorable sur la création d'une liaison souterraine raccordant le poste électrique de Soissons Notre-Dame à la future usine Rockwool sur la commune de Courmelles.</p> <p>Mes arguments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'une nouvelle société qui va contribuer à réduire de manière significative l'impact carbone pour les siècles à venir (fabrication de laine de roche)</li> <li>- les emplois directs et indirects générés dans le Soissonnais</li> <li>- l'engagement de Rockwool et des équipes de Soissons sur le respect de la faune et de la flore sur la création de raccordement électrique.</li> <li>- La volonté des équipes de Rockwool pour mener à bien ce projet, qui est pensé et tourné vers un avenir plus propre (Choix des équipements de production, infrastructures, etc.)</li> </ul> <p>Rockwool est un Groupe très sérieux et nous pouvons avoir confiance</p> <p>Cordialement</p>
187	26/08/2022	<p>identique à l'avis ligne 186</p>
188	26/08/2022	<p>M. le Préfet</p> <p>Le projet d'une ligne électrique RTE déclaré dans cette consultation manque singulièrement de détails. En effet, je m'inquiète pour la santé de mes proches qui seront au « contact » immédiat non seulement de cette ligne dont l'enfouissement est présenté comme une panacée. De fait aucun problème de santé, ni d'environnement ne sont admis pour ce type de travaux alors même que les champs électromagnétiques ont été définis en catégorie 2B comme cancérigènes possibles selon les propres éléments mis en ligne par le gouvernement ; Par ailleurs, il ne tient aucun cas des réticences quant à sa construction qui ne concerne qu'une seule et unique usine !!! Incroyable, de mon grand âge, je n'ai jamais vu un tel procédé. Déclarer une DUP et construire une ligne qui ne fonctionnera que pour un seul client, le tout aux plus grands frais du contribuable.</p> <p>Aussi je m'interroge, quid en cas de « pénurie d'électricité » dont on nous parle de plus en plus en raison de l'arrêt des centrales &amp; des problèmes d'approvisionnement. Cela n'est détaillé à aucun endroit mais quels sont les grands principes du délestage. Celui bien connu de privilégier les pollueurs au détriment des payeurs ? Mauvais esprit me direz vous mais alors à quoi servent bien les 30% de nos factures d'électricité qui servent à ce type d'investissement. Pourquoi pas si cela sert à la population en général.</p> <p>Or, ici il s'agit bien d'alimenter une usine clairement identifiée, si elle parvenait à s'installer mais je compte bien sur la raison publique pour empêcher un tel écocide, comme la 2e la plus polluante de France pour ses rejets de phénol, la 3e pour le formaldéhyde et 6e pour l'ammoniac. Quid également de l'impact sur nos biens, j'ai travaillé toute ma vie, pour que finalement l'installation voulue par quelques élus locaux et nationaux, et certainement par une ou un ministre à l'oreille bien huilée pour les lobbies, vienne remettre tout en cause. En effet, si auparavant je conseillais à mes amis de venir s'installer dans la région, aujourd'hui je le leur déconseille tant que ce projet ne sera pas abandonné.</p> <p>Pour revenir à la ligne RTE :</p> <p>Aucun élément précis n'apparaît dans ce dossier quant à l'impact environnemental. Ceci montre combien, les décideurs balayent cet aspect d'un revers de main. <b>Mieux vaut des dividendes qu'une planète pour nos enfants !!!</b> Vous affichez messieurs, des objectifs de transition énergétique et vous étonnez de l'augmentation des taux d'abstention quand vous reniez complètement les avis de la population et du commissaire enquêteur. Que nous valent ces « belles paroles » quand vous creusez, imperméabilisez, dispersez à tout va des polluants en clament haut et fort que cela n'a aucun impact ni sur la santé, ni sur l'environnement. Vous respectez les seuils dites-vous ? Cela ne fait pas rire ! Sans parler des dépassements récurrents, que dire de la répétition des doses car c'est bien cela qui pollue même à petite échelle, c'est bien le cumul qui impacte. Et du haut de mon grand âge je peux me permettre de vous dire que ce dossier et tout son traitement à l'échelle locale, régionale et nationale, nous « prend vraiment pour des cons ».</p> <p>Alors oui, monsieur le Préfet, vous ne faites qu'une consultation – et donc je ne suis pas certaine que ma contribution sera lue attentivement – mais aurez-vous le courage de dépasser l'avis de votre prédécesseur, ce qui signifierait qu'au sommet l'urgence climatique aurait été réellement prise en compte de même que la santé de toute une région.</p> <p><b>M. le préfet, dites en haut lieu que nous souhaitons rester dans une région rurale et que les emplois viendront du fait qu'on puisse encore y vivre sagement !</b></p>
189	26/08/2022	<p>Madame Monsieur</p> <p>Je vous demande de noter concernant l'alimentation électrique du site Rockwool à Courmelles zone du plateau</p> <p>Mon avis défavorable pour les raisons suivantes</p> <p>Enquête publique et surtout utilité publique non recevable puisque pour servir les intérêts privés de Rockwool et de ses actionnaires</p> <p>Enquête publique et utilité publique rattachée à l'ensemble du projet Rockwool qui a déjà reçu un avis défavorable.</p> <p>Partie souterraine sous bois non maîtrisée</p> <p>Liaison souterraine fragilisée par la multiplicité de jonctions qui à ce potentiel 63 kV ne sont pas encore très maîtrisées</p> <p>Câblage unipolaire dont la disposition et la protection mécanique ne sont pas maîtrisées dans la partie sous bois</p> <p>Assez d'éléments de nature plus ou moins gênantes voire dangereuses pour les humains enfants mais aussi la faune</p> <p>Je vous remercie de en prendre connaissances</p> <p>Salutations distinguées</p>

190	26/08/2022	<p>Bonjour  objet: Participation du public par voie électronique dans le cadre du projet de création d'une liaison souterraine de 63 000 V entre le poste électrique du client ROCKWOOL et le poste électrique RTE de Soissons Notre Dame sur la commune de Courmelles et de Vauxbuin</p> <p>Voici ma contribution. Merci de me confirmer.</p> <p>Bonne réception.</p> <p>Voir l'annexe de l'avis 190</p>
191	26/08/2022	<p>Bonjour,  En qualité de résident Axonais dans la ville de Soissons, je me permets de Participation à la consultation publique concernant la création d'une ligne électrique de 63 000 V dans l'Aisne destinée à alimenter exclusivement l'usine controversée Rockwool sur le plateau de Courmelles.  Tout d'abord, il est regrettable que cette ligne à haute tension soit financée par des financements publics alors que son usage sera privé. De plus, cette ligne à haute tension exposera de nombreux habitants et animaux d'élevage à des pollutions électromagnétiques non négligeables et risquant d'impacter significativement leur santé.  Cette ligne à haute tension non délestable, qui risque de précariser l'alimentation électrique du secteur et par conséquent des usagers.  Enfin, ce projet est surdimensionné comparé aux besoins annoncés de l'usine Rockwool.  En espérant que l'enquêteur prendra en compte ces remarques.  Salutations distinguées.</p>
		<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Suite à la proposition de consultation publique concernant l'implantation de la ligne RTE, je vous présente mes observations et remarques.</p> <p>Il est bon de rappeler que cette ligne RTE a uniquement pour objectif d'alimenter l'usine en projet de Rockwool, pour laquelle le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable, lors de l'enquête publique.</p> <p>Depuis cette date, les critiques se sont faites nombreuses et la consultation présente permettra, je l'espère, de réajuster et d'amender ce projet prohibitif et dangereux.</p> <p><b>1 - Utilité publique ?</b></p> <p>Le projet de création d'une liaison souterraine d'une tension égale à 63 000 Volts entre les postes électriques de Rockwool et de Soissons-Notre-Dame sur les communes de Courmelles et de Vauxbuin soulève tout d'abord la question de l'«utilité publique ».</p> <p>En effet, cette ligne desservira uniquement une entreprise de droit privé; l'activité de l'usine n'est pas d'intérêt général, elle n'est donc pas utile au public.</p> <p><b>2 - Des consommations excessives au service d'une activité polluante</b></p> <p>On peut également se questionner sur l'activité de cette entreprise fabricant un matériau dépassé et non recyclable. Pour ce faire, elle se montre énergivore, polluante et forte émettrice de gaz à effet de serre.</p> <p>Pourquoi dépenser l'argent public pour faciliter l'implantation d'une des entreprises les plus polluantes de France, concernant les émissions de phénol, de formaldéhyde et d'ammoniac?</p> <p>Dans ce dossier mal engagé, au regard des procédures judiciaires en cours, on peut se demander s'il est encore opportun d'envisager la construction d'une ligne RTE de cette envergure.</p> <p>En effet, la ligne rte va contribuer à permettre à l'usine Rockwool d'exercer son activité, générant une consommation égale à 1,8 fois ce que consomment les entreprises du Grand Soissons, entraînant ainsi une augmentation de 68% de la consommation électrique du Grand Soissons et une augmentation de 25% de la consommation gaz+ électricité du Grand Soissons.</p> <p>Que dire de l'eau ? Mais cela fera peut être l'objet d'une nouvelle consultation ...</p> <p>Dans le cadre d'une année particulièrement difficile en matière climatique et avec les répercussions sur les prix de l'énergie de la guerre en Ukraine, ce type d'usines correspond à un modèle industriel ancien, inadapté aux grands enjeux que vient de dresser le président de la république et son gouvernement.</p> <p>Au printemps, les objectifs à atteindre en matière énergétique annoncés étaient de diminuer de 40% notre consommation en 30 années.Avec la prise de conscience récente, les efforts seront certainement à faire dans un délai bien plus court.</p>

192	26/08/2022	<p><b>3 - Implantation de la ligne rte et cadre de vie</b></p> <p>Selon le dossier de consultation, l'implantation de lignes électriques sur des terrains privés n'entraînerait « aucun transfert de propriété au profit de RTE ». Il n'est pas précisé si des expropriations seront rendues possibles par la « déclaration d'utilité publique ». Ces informations doivent être données rapidement aux habitants de St Félix.</p> <p>Cette ligne passera dans le quartier Saint Félix à 30 m d'une école maternelle et quasiment tout le quartier de Saint Félix sera concerné par des servitudes et des contraintes liées à cette ligne.</p> <p>Si le site RTE affiche que les lignes enfouies sont sans risque pour la population, on peut s'interroger sur les effets magnétiques sont classés en catégorie 2B (effets cancérigènes) par le Centre International de Recherche contre le Cancer.</p> <p>Il serait opportun de joindre le Plan de contrôle et de surveillance qui sera approuvé par le Préfet du département de l'Aisne. Ce PCS n'est pas joint au dossier de consultation. Une insuffisance qui ne permet pas au public de donner un avis éclairé.</p> <p><b>4 - Coût de la ligne</b></p> <p>Il n'y a pas de précisions sur le coût de la ligne, ce qui empêche de donner un avis éclairé sur cette question. Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le mémoire descriptif n'évoque pas d'étude de puissance, alors que la consommation électrique de l'agglomération du Grand Soissons augmentera considérablement, faisant craindre une augmentation des coûts concernant le réseau électrique en amont.</li> <li>- Si le poste électrique interne à l'usine devrait être financé par l'entreprise, il est anormal que le reste, supporté par RTE, soit supporté par tous les consommateurs d'électricité - soit les 30% dédiés au réseau électrique. Aucune précision n'est fournie à ce sujet, hormis le coût global (voir pièce A1). Le mémoire descriptif devait évoquer les coûts de la ligne.</li> </ul> <p>En outre, il semble que l'implantation de la ligne rte puisse permettre d'alimenter une seconde ligne de production (actuellement absente du dossier), ce qui générerait une consommation déjà excessive doublée.</p> <p><b>5 - Impact sur la nature</b></p> <p>La pose des câbles en trèfles va entraîner l'élévation de la température autour des câbles. La ligne électrique enterrée provoquera donc un réchauffement de la terre traversée. Cela augmente encore les phénomènes de sécheresse, impactera les cultures et les zones humides.</p> <p>La période actuelle a montré l'importance des dégâts qui peuvent être causés sur les fondations des maisons. Phénomènes qui vont s'aggraver avec les épisodes de sécheresse et d'inondations auxquelles il faudra s'adapter à l'avenir. Des mesures climatiques d'atténuation et d'adaptation doivent être prises pour éviter des dégâts ultérieurs sur cette ligne et des réparations coûteuses.</p> <p><b>6 - Territoire et lieux de mémoire</b></p> <p>L'implantation de la ligne est prévue sur un territoire comportant de nombreux lieux de mémoire, en lien avec le département et la région Hauts de France, permettant le développement touristique et économique du bassin d'emploi : combats de la crise du 8ème régiment de Zouaves et combat de juillet 1918 sur le plateau. Cela nécessite donc des fouilles archéologiques préalables.</p> <p>Pour ces raisons, je ne peux qu'exprimer un avis défavorable à l'implantation de la ligne rte, préalable d'un projet industriel d'un autre âge, pour son activité énergivore et polluante, en débat devant les tribunaux administratifs, qui portera gravement atteinte à la qualité de vie de ses habitants et la préservation des ressources environnementales.</p> <p>Bien cordialement</p>
193	26/08/2022	<p>Ayant émis un avis défavorable pour l'implantation de l'usine de laine de roche ROCKWOOL à Soissons-Courmelles, je suis allée voir sur place dans le quartier de Saint-Félix très peuplé où serait implanté le poste électrique qui alimenterait cette usine. Pour faire fonctionner ses futures installations, Rockwool a besoin d'une ligne électrique de 63 000 volts.</p> <p>De plus, cette zone est habitée et sur les 500 premiers mètres, la ligne de raccordement traverse un secteur d'habitation assez dense en zone pavillonnaire de la commune de Courmelles.</p> <p>La consommation d'électricité, est quantifiée à 1,8 fois la quantité totale d'énergie utilisée actuellement par toutes les industries de l'agglomération soissonnaise. Cela, entre autres, pour le fonctionnement d'un four électrique permettant d'atteindre la température de fusion des différentes roches utilisées. Ce qui impose la mise en place d'une ligne électrique spécifique à l'entreprise et va à l'encontre de la nécessité de faire des économies d'énergie.</p> <p>Ce projet est aberrant par son énorme besoin de consommation d'énergie.</p> <p>Alors que tout dans le contexte actuel nous incite à l'impérieuse nécessité de la sobriété énergétique (crise climatique, écologique et crise géo-politique avec la guerre en Ukraine), il est de notre devoir d'économiser l'énergie.</p> <p>Alors, créer de tels matériaux isolants est contradictoire avec cet impératif d'économie d'énergie.</p> <p>D'autres matériaux de provenance agricole (matériaux bio sourcés locaux tels le lin , chanvre, paille etc) doivent être utilisés et une filière créée car nécessaire et valorisante pour le territoire.</p> <p>C'est pourquoi j'émet un avis très défavorable pour ce raccordement électrique et cette ligne enterrée.</p>
194	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Ayant pris connaissance des éléments constituant le raccordement électrique de l'usine Rockwool à Soissons, et étant à la fois favorable au développement industriel de notre territoire ainsi qu'à la mise en œuvre de solutions techniques utilisant de l'énergie électrique plutôt que toute autre énergie, je voulais apporter mon soutien à ce projet.</p> <p>Je choisis la simplicité par voie de mail afin de faire valoir cet avis et reste à votre disposition si besoin,</p> <p>Bien cordialement</p>

195	26/08/2022	<p><b>Réponse à la consultation publique : Projet de ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons Notre-Dame au projet d'usine Rockwool</b></p> <p>Bonjour,</p> <p><b>Rappelons d'abord que le projet d'usine de laine de roche Rockwool à Soissons va à l'encontre de l'ambition française en termes de transition écologique et est déjà obsolète avant même sa construction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La laine de roche n'est pas adaptée au confort d'été et sa production génère des rejets hautement toxiques en grosse quantité - formaldéhyde, ammoniac, sulfure d'hydrogène, poussières etc. La laine de roche est un produit obsolète et son utilisation rejetée par plusieurs municipalités dont celle de Paris.</li> <li>- Ce projet est d'autant plus incongru et irréaliste qu'il repose sur des hypothèses fortes de recours au réseau d'adduction d'eau potable (AEP) et s'appuie sur des données anciennes de pluviométrie (jusqu'à 2010) qui ne prennent pas en compte les baisses de précipitations observées sur la dernière décennie (2011-2021) et projetées pour les années à venir. Cette baisse des précipitations s'accompagne d'une hausse de la température et des vagues de chaleur qui entraînent ensemble de plus fortes sécheresses. D'ailleurs, le dernier arrêté préfectoral du 8 août 2022 décrète des restrictions d'eau non prévues par le projet d'usine Rockwool. Ce décret doit obliger Rockwool à faire de nouveaux calculs précis de son approvisionnement en eau, c'est d'utilité publique, l'eau est un bien rare. La discussion sur la pertinence de la ligne RTE vient après !</li> <li>- Une forte opposition s'est manifestée face à ce projet d'usine de laine de roche et il figure parmi les sept projets qui « mettent en péril la transition climatique nationale » mis en avant par Notre Affaire à Tous pour interpellier les députés de la nouvelle législature. <a href="https://notreaireatous.org/wp-content/uploads/2022/05/Dossier-de-Presse-des-de%CC%81pute%CC%81s-pour-le-climat.pdf">https://notreaireatous.org/wp-content/uploads/2022/05/Dossier-de-Presse-des-de%CC%81pute%CC%81s-pour-le-climat.pdf</a></li> <li>- Le maire de la commune concernée n'a pas octroyé de permis de construire et deux associations ont déposé un recours contre l'ICPE. Respectez les citoyens et leur refus de subir un projet polluant et obsolète !</li> </ul> <p><b>Au moment où le gouvernement prêche la sobriété, la construction d'une ligne de 63 000V pour alimenter un four en continu d'une usine parmi les plus polluantes de France est un non-sens et dénote un mépris du citoyen contribuable.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune information n'est fournie sur le coût de construction de cette ligne. Quel sera son budget total ? Quelles parts du coût seront prises en charge par Rockwool et par le contribuable ?</li> </ul> <p>o A noter que les aides publiques déjà reçues par Rockwool au titre du projet d'usine représentent près de 150 000 € d'aides par emploi – à l'heure où la pression sur les finances publiques est forte, nous sommes en droit de savoir qui va financer cette nouvelle infrastructure !</p> <p>La construction de cette ligne RTE entrainera une pollution additionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ainsi, RTE indique dans une note complémentaire à l'avis de la MRAE : "Le projet de tracé de la ligne électrique souterraine franchit deux bras de la rivière de la Crise ainsi que tout le secteur du fond de vallée identifié par le SDAGE comme zone à dominante humide. Une zone de captage d'eau potable est présente à moins de 800 mètres en aval du projet."</li> <li>- Dans son rapport B03 ? Rockwool indique que, pour relier le poste électrique de Rockwool au site RTE de Soissons Notre Dame, la technique de forage dirigé est retenue. Cependant, la qualité des eaux pourrait être perturbée par une fuite de bentonite (rare). De même, des impacts potentiels sont à prévoir si des pollutions se diffusent dans les eaux lors du chantier. L'ensemble du bassin Seine Normandie est classé en zone sensible. Le projet de la liaison souterraine étant dans cette zone, des impacts sont à prévoir si des pollutions se diffusent dans les eaux lors du chantier.</li> </ul> <p><b>Le forage sous la Crise est à plus de 9 mètres de profondeur, les risques de pollution sont balayés prestement par Rockwool alors qu'ils existent.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est le risque de fuite de bentonite, en termes probabilistes ? Quelles études existent sur le sujet ?</li> <li>- Quels impacts sont à prévoir sur la pollution des eaux? Quelle sera la nature de ces impacts, en quelles quantité et quels seront leurs effets sur les humains et l'environnement ?</li> </ul> <p><b>Autres questions sur le projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi cette ligne électrique est-elle surdimensionnée par rapport aux besoins du projet ?</li> <li>- Combien de riverains risquent d'être expropriés pour faire passer cette ligne électrique ?</li> </ul> <p><b>Le projet de construction de cette usine - et de la ligne de 63000V - est en rupture avec la politique du gouvernement, sur les plans économique, industriel et de transition écologique. Il ne tient pas compte de l'enquête publique, de l'avis défavorable du commissaire enquêteur, des procédures judiciaires en cours et du refus affirmé des citoyens de subir ce projet toxique.</b></p> <p><b>Enfin, je souhaite souligner Par sa forme et son contenu, cette enquête publique va à l'encontre de la démocratie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun permanence n'a été organisée ; beaucoup de riverains ne sont pas au courant de cette enquête publique ;</li> <li>- La consultation est ouverte pendant l'été, à une période où les gens sont absents et de fait, moins au courant de la vie locale ; elle doit être prolongée d'au moins 2 mois.</li> <li>- Le projet Rockwool fait l'objet de deux procédures judiciaires</li> <li>- Cette enquête publique fait fi du fait qu'un avis défavorable a été donné à la précédente enquête publique par le commissaire-enquêteur et que la population locale est très largement contre ce projet (associations, manifestations, contributions à l'enquête publique sur le projet, etc.)</li> </ul> <p>Merci de tenir compte de ces commentaires. Bien cordialement,</p>
196	26/08/2022	<p>Madame, monsieur,</p> <p>Dans le cadre de la consultation sur le projet de ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons Notre-Dame au projet d'usine Rockwool, voici mon avis.</p> <p>Cette ligne desservirait seulement une entreprise privée (Rockwool) qui n'œuvre pas dans l'intérêt général. Une des entreprises les plus polluantes de France pour plusieurs rejets atmosphériques toxiques. Ce projet est trop énergivore par rapport aux alternatives locales et bio-sourcées. Le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable au projet d'usine ; aujourd'hui des communes délibèrent contre le projet. Cette ligne électrique n'est donc pas justifiée. D'autant plus que cela créerait des nuisances notamment sur la santé des habitants proches de cette ligne.</p> <p>Il est impératif d'économiser l'énergie, un tel projet est contraire aux objectifs du développement durable de nos territoires.</p> <p>Cordialement,</p>

197	26/08/2022	<p>Maire de Ploisy 410 rue Saint Martin 02200 Ploisy</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Après lecture des différents éléments concernant la consultation publique pour l'installation d'une ligne 63000 V, je vous remercie de bien vouloir noter mes remarques et interrogations.</p> <p>Les membres du conseil municipal de Ploisy ne comprennent pas que l'avis de la commune de Ploisy n'ait pas été sollicité lors de cette consultation. En effet, ce projet est spécialement prévu pour alimenter en électricité une usine Rockwool qui serait construite sur un terrain partiellement sur le territoire de la commune de Ploisy. Cette ligne passerait à limite du territoire de la commune de Ploisy et à 600 mètres des premières habitations de Ploisy. Ceci est un manquement notoire à la régularité de cette consultation.</p> <p>Comment peut-on décider aujourd'hui de construire une ligne de cette envergure au beau milieu d'un contexte de contestations construites et fondées, contestations nombreuses et prenant sans cesse de l'ampleur ? Après un avis défavorable du commissaire enquêteur, faisant suite à plus de 500 contributions, le maire de Courmelles n'a pas signé le permis de construire. L'arrêt d'autorisation d'exploitation du Préfet de l'Aisne est attaqué par plusieurs associations, tandis que le maire de Courmelles est lui-même attaqué par le Préfet et la société Rockwool.</p> <p>Ces procédures vont inévitablement s'amplifier et durer. Si, par extraordinaire, la société Rockwool obtient un jour à la fois un permis de construire et une autorisation d'exploiter dérogés de tout recours, comment peut-elle envisager son installation sereinement au milieu d'une population qui lui est devenue si hostile?</p> <p>Comment imaginer que la société Rockwool n'étudie pas des solutions alternatives à l'électricité pour alimenter ses fours, alors que le contexte est durablement incertain sur le prix du KW ? Sa cotation sur le marché Powernext vient de dépasser le seuil de 1000 €, c'est-à-dire 20 fois plus que son cours lorsque ce projet a été lancé !</p> <p>Le choix du tracé a été fait sans vote au cours d'une réunion en sous-préfecture à laquelle j'ai participé. Le débat succinct autour des éléments dont nous disposons a surtout révélé...que nous ne disposons pas de tous les éléments nécessaires. Les différentes questions que vous recevez au cours de cette enquête en attestent.</p> <p>J'avais ainsi posé la question d'une seconde piste d'atterrissage de l'aérodrome prévue à son origine, en biais par rapport à l'actuelle. RTE avait en effet dû déplacer la ligne 63 KVA Sautillet, qui relie Soissons à Vic sur Aisne en passant par le plateau de Berzy le sec. Le sous-Préfet nous avait indiqué qu'elle n'existait pas. J'avais demandé ce jour-là les éléments à RTE qui n'a jamais répondu...Pourtant le dossier d'implantation de la ligne Sautillet en parle abondamment. L'existence de cette autorisation de piste pose un grave problème compte tenu des cheminées prévues, le sous-Préfet l'avait clairement indiqué lors de cette réunion.</p> <p>Enfin, nous recevons ce matin des plans de raccordement électrique du futur parc éolien de Chaudun. Le tracé envisagé passe le long de la parcelle achetée par la société Rockwool, pour rejoindre le poste Notre-Dame à Courmelles en descendant par le même itinéraire que celui présenté dans cette enquête qui monterait alimenter l'usine Rockwool !! voir P.J.</p> <p>Nous voici donc à répondre à une consultation comme si rien de tout cela n'existait :</p> <p>Cette ligne sera tout à fait spécifique et n'aura pas d'autre utilité si l'usine Rockwool n'est pas construite ou si elle utilise d'autres formes d'énergie que l'électricité. Or ce projet est gravement contesté jusqu'à envisager sérieusement qu'il ne verra pas le jour.</p> <p>Tout ceci n'est pas sérieux, quand on nous demande d'accepter un investissement public de plusieurs millions d'euros, tout en prévoyant des conséquences néfastes, au cours des travaux et pendant la durée des servitudes, pour les populations et les propriétaires riverains.</p> <p>Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.</p> <p><i>Voir les annexes de l'avis 197</i></p>
198	26/08/2022	<p>Je suis contre le projet de ligne électrique RTE pour desservir l'usine Rockwool de Courmelles. Cette ligne n'est pas d'utilité publique mais uniquement destinée à fournir une usine hautement polluante et énergivore alors qu'à la fin d'un été catastrophique au niveau climatique et environnemental, on nous demande d'être très sobre avec nos consommations d'Énergie. Sans parler de la pollution qui menace notre bassin saisonnier ce qui effraie l'habitante de Courmelles que je suis. En tant que soignante je rejoins le collectif de + de 85 médecins qui alerte et s'oppose à l'installation de cette usine menaçant la santé des riverains. En espérant être entendue, bien cordialement</p>
199	26/08/2022	<p>Je soutiens le groupe contre le projet Rockwool</p> <p>Merci</p>
200	26/08/2022	<p><i>Voir l'annexe de l'avis 200</i></p>
201	26/08/2022	<p>Bonjour</p> <p>Nous vous prions de trouver ci-joint la contribution de l'association Stop Rock Wool à la <i>Consultation Publique concernant l'utilité publique de la ligne électrique souterraine de 63000 volts raccordant les postes électriques de Rockwool et de Soissons-Notre-Dame sur les communes de Courmelles et Vauxbuin</i></p> <p>Recevez madame monsieur nos salutations distinguées</p> <p>Le bureau de l'association Stop Rock Wool</p>

202	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur</p> <p>Nous vous informons que notre avis concernant l'alimentation électrique 63 KV de l'éventuel site Rockwool à COURMELLES SOISSONS est DEFAVORABLE.</p> <p>En effet, l'utilité publique est injustifiée puisque servant les intérêts privés de Rockwool et de ses actionnaires.</p> <p>Par ailleurs une première enquête publique concernant le site proprement dit a été rendue DEFAVORABLE et la liaison électrique y est associée .</p> <p>Les liaisons souterraines en 63kv et les problèmes techniques connus en font des ouvrages a caractères exceptionnels très onéreux et dont la fiabilité reste à prouver.</p> <p>La multiplicité des boites de jonction rendent l'ouvrage fragile voire dangereux.</p> <p>La disposition des conducteurs unipolaires sous la traversée de bois est non maîtrisée, espèce de nappe.. profondeurs différentes protection mécanique inexistante.....</p> <p>Projet trop gourmand en énergie en pleine période de récession .</p> <p>Je vous prie d' en prendre bonne note.</p> <p>Salutations distinguées</p>
203	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Par ce mail je vous adresse mon désaccord avec l'inscription d'intérêt publique de l'enfouissement d'une ligne 63000 volts pour raccorder le poste de Rockwool.</p> <p>Je désapprouve le fait de considérer d'intérêt publique un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-qui n'a comme intérêt que de desservir une seule et unique usine privée à des fins commerciales</li> <li>-qui n'apporte aucun bénéfice à la population et notamment aux contribuables qui paieront une partie de ces travaux</li> <li>-qui causera des désagréments importants aux riverains tout au long des travaux</li> <li>-qui contribue à l'installation d'une usine qui va nuire à la population avoisinante (pollution importante, bruits...)</li> <li>-dont les effets potentiels sur la santé ne sont pas suffisamment connus (rayonnement magnétique des lignes hautes tensions?)</li> </ul>
204	26/08/2022	<p>Cette contribution prend lieu après consultation de documents officiels concernant le projet de ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons Notre Dame sur les communes respectives de Courmelles et Vauxbuin.</p> <p>Je suis, dans un premier temps, surprise par l'appellation de cette enquête « d'utilité publique » Ne parle t'ont pas d'un projet d'utilité publique lorsque plusieurs clients sont concernés par celui-ci ? Il me semble là apercevoir une première contradiction. Cela dit, effectivement il est très clairement stipulé que cette ligne électrique aurait la capacité d'alimenter 2 lignes de productions. Rockwool n'en prévoyant (au vu des documents présents) qu'une seule nous sommes en mesure de nous poser des questions quant à l'agrandissement potentiel dont pourrait bénéficier le géant danois... Alors que le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique portant sur la DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE FABRICATION DE LAINE DE ROCHE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE COURMELLES ET PLOISY PAR LA SOCIETE ROCKWOOL ET DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE USINE SUR LA COMMUNE DE COURMELLES avait rendu un avis négatif au projet. Cela signifie donc que les riverains sont formellement opposés. Cela dit, l'avis rendu par monsieur Jean-Quentin Delval n'a l'air d'avoir aucun impact puisque l'avis défavorable n'empêche pas la poursuite du dossier par la création d'une liaison souterraine de 63 000V entre le poste électrique DU CLIENT ROCKWOOL. Si l'avis du commissaire en charge de l'enquête n'a pas été pris en compte, le refus du permis de construire de la Mairie de Courmelles n'a pas l'air d'avoir eu plus d'impact. Les dés seraient-ils pipés ? Nous faisons croire au citoyen qu'ils ont le droit de s'exprimer, qu'ils ont leur mot à dire, mais est-ce réellement le cas ?</p> <p>De plus, après l'étude des documents mis à disposition nous pouvons lire à plusieurs reprises le terme « étude en cours » ??? Pourquoi ces études ne sont-elles pas terminées. Avant de vouloir avancer les travaux de la ligne RTE, ne serait-il pas plus judicieux de finir ces études et d'attendre que celles-ci révèlent avec exactitude leur faisabilité ? Que d'incohérences...</p> <p>Le groupe danois n'a pas à s'en faire, nous ne sommes pas prêts encore à adopter en France des lois si claires et concises sur la pollution comme c'est le cas au Danemark, ou l'entreprise ne respecte elle-même pas les droits de son pays et donc ne remporte pas le droit de s'y installer. Merci pour ce cadeau !</p> <p>À titre informatif, je me promène depuis près de 20 ans dans les bois que la ligne risque de traverser, outre les boutons militaires ou autres objets militaires retrouvés nous avons parfois fait face à des obus... À la surface... Je n'ose imaginer l'état du sol avec les nombreux autres, encore présents et prêt à exploser.</p> <p>Pour ces raisons énoncées je doute du bon sens de cette création et annonce y être formellement opposée.</p>
205	26/08/2022	<p>Bonsoir,</p> <p>Moi ma famille, amis, connaissances qui vivent à Soissons sommes absolument contre le projet Rockwool à 1 heure où il faut agir pour le climat et surtout pour la santé des gens.</p> <p>Arrêtez ce stupide projet, les soissonnais ne sont pas tous informés mais quand ils le seront la ville va se désertier.... Maladies graves, pollution. Est ce que vous voulez ça dans votre environnement ???</p> <p>Beaucoup de médecins sont contre, ils savent de quoi ils parlent.</p> <p>Merci de m avoir lue et surtout merci de stopper ce projet nuisible à tous les habitants.</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>Nb merci pour votre réponse à ce sujet.</p>
206	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Veuillez trouver ci-joint mon courrier relatif à la consultation publique sur le projet de ligne électrique RTE du poste électrique de Soissons Notre-Dame au projet d'usine Rockwool.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Voir l'annexe de l'avis 206</p>

207	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Voici ma participation :</p> <p>A mon sens, le caractère d'utilité publique ou non d'une liaison électrique est déterminé par ce qu'elle va alimenter. Ici, il s'agit d'intérêts privés. Pour moi, ce projet à 63 000 V n'est donc absolument pas d'utilité publique. Ce projet ne devrait pas non plus être financé, même partiellement, par de l'argent public.</p> <p>Il y a aussi un risque d'accaparement des ressources. Je souhaite savoir ce qui se passera s'il n'y a pas assez d'électricité pour tout le monde (car l'actualité concernant l'énergie n'est pas rassurante : centrales nucléaires en maintenance, et baisse de disponibilité du gaz, notamment) et avoir l'assurance qu'en cas de pénurie, on ne va pas se retrouver sans courant pour que l'usine continue de tourner.</p> <p>Le mémoire descriptif parle de servitudes mais pas d'expropriation. S'il n'est réellement pas question d'exproprier qui que soit, ce devrait être énoncé clairement.</p> <p>Cordialement,</p>
208	26/08/2022	<p>Mesdames Messieurs</p> <p>Par ce mail je vous fais parvenir mes interrogations ainsi que mes remarques sur ce projet.</p> <p>1/Nous parlons d'une déclaration d'utilité publique mais depuis quand la société rockwool fait partie du domaine public ,c'est plus une demande d'utilité à ordre privé,exproprié des parcelles pour construire cette ligne n'est pas un intérêt public.</p> <p>2/ nous sommes dans un monde où nous demandons à chaque citoyen de réduire notre consommation d'énergie pour le bien de notre planète et on implantera une ligne de haute tension ,ce qui fera l'usine la plus consommatrice de notre région.En plein désaccord avec le discours de notre président sur le plan de sobriété pour une baisse de notre énergie.</p> <p>3/le jour d'une panne ou d'une pénurie ,qui va t'on alimenter les citoyens ou l'usine qui comme vous avez pu le constater fonctionnera jour et nuit.</p> <p>4/Sur ce tracé de la ligne ,quels effets aura cette ligne sur l'impact sur la santé , les lignes à Haute tension dégage des champs magnétiques nocifs à tout (cancer) N'oublions pas que cet hameau saint Félix a déjà des lignes électriques sous leur voeries. L'accumulation de ce type de réseau n'est il pas un danger pour les habitants notamment des dérèglements hormonaux</p> <p>5/cette ligne d'ordre privé sera financé par nous les consommateurs à hauteur de 30% sur leurs factures ,ce n'est pas au citoyen de payer une ligne auquel ils ont rien demandé;</p> <p>6/l'étude environnementale est insuffisante,quelles sont les solutions pour éviter réduire et compenser comme l'exige la loi.</p> <p>7/les travaux impactera toute une commune pendant des mois car pas de date précise et sachez saint felix est un endroit où vivent énormément de retraités, cela risque de perturber leur déplacements de les mettre en difficultés,ainsi que le passage du bus, n oublions pas qu' une école primaire jouxte cette ligne .</p> <p>Pour tous ses éléments je suis contre cette implantation de cette ligne qui est un intérêt privé.</p> <p>Très Respectueusement</p>
209	26/08/2022	<p>Bonjour ,</p> <p>Je suis contre le projet de ligne électrique RTE pour desservir l'usine Rockwool de Courmelles Et plus largement je suis contre l'usine Rockwool .</p> <p>Cette ligne n'est pas d'utilité publique mais uniquement destinée à fournir une usine hautement polluante et énergivore alors qu'a la fin d'un été catastrophique au niveau climatique et environnemental , on nous demande d'être très sobre avec nos consommations d'Energie.</p> <p>Sans parler de la pollution qui menace notre bassin soissonnais ce qui effraye l'habitant de Courmelles que je suis. D'autant plus qu'à l'échelle mondiale il est demandé de réduire rapidement et drastiquement notre pollution individuelle, rockwool décide d'implanter une nouvelle usine en bord de ville qui impacterait directement l'écologie mais aussi la santé des habitants de villes et villages à proximité .</p> <p>En tant que professionnel de santé je rejoins le collectif de + de 85 médecins qui alerte et s'oppose a l'installation de cette usine menaçant la santé des riverains.</p> <p>En espérant que l'effort collectif permette de faire entendre le souhait des habitants du soissonnais et d'empêcher l'implantation de cette usine qui n'ai que néfaste pour la région .</p> <p>Cordialement ,</p>

210	26/08/2022	<p>Madame Monsieur Bonjour En réponse à la consultation sur l'installation d'une ligne électrique Soissons Notre Dame via la zone du plateau</p> <p>Avis négatif pour l'installation de la ligne électrique Soissons Notre Dame relie la commune de Courmelles ST Félix à la zone du plateau l'ors de la précédente consultation sur l'installation de Rockwool zone du plateau un avis négatif du commissaire enquêteur a été rendu .des associations de protection de la nature &amp; de l'environnement sont actuellement en justice pour faire valoir leurs droits; le dossier est en cours d'instruction Concernant l'installation de la ligne HT des risques électromagnétique sont à prévoir près des zones d'habitations ;le doublement de la ligne au départ passant par des zones d'habitations pose questions (rayonnement électromagnétique )près des écoles notamment .Une autre interrogation concernant le poste électrique de Courmelles Soissons Notre Dame la puissance Nominal de ce poste &amp; -t-elle suffisante pour absorber de telle Charge ou doit elle être renforcé en amont ;ce qui engendrera des coûts supplémentaire , est indirectement aux contribuables que nous sommes .</p> <p>Le financement par les citoyens d'une ligne priver uniquement réserver à l'installation de Rockwool peut être considéré comme une subvention supplémentaire à la charge des contribuables. À l'heure ou le discours politique demande aux Français d'économiser l'énergie il serait mal venu &amp; surtout mal compris auprès des populations qu'un tel projet vois le jour ; je n'aborde même pas l'aspect économique &amp; environnementale d'un tel projet.je déplore aussi que cette consultation soit initié en période estivale. Nous pouvons déplore le manque d'anticipation de nos élus en matière énergétique l'ors de la conception de cette zone ; peut être n'avez-t-elle pas vocation à accueillir une telle infrastructure aussi énergivore ??</p> <p>En espérant que vous tiendrez compte de ses quelques remarques Veuillez agréer Madame Monsieur l'expression de nos salutations distinguées</p>
211	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Face aux urgences écologiques actuelles, cette installation est mortifère pour les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) pollution monstrueuse de tout le bassin soissonnais ainsi que de ses habitants</li> <li>2) gigantesque consommation d'eau (en période de pénurie)</li> <li>3) installation d'une ligne de haute tension (néfaste pour la santé) en période de risque de pénurie d'électricité sans parler du coût exorbitant de l'installation</li> <li>4) expropriation de terres cultivables alors que cette fabrication d'isolant sera obsolète dans moins de quatre ans (commission européenne)</li> <li>5) fausse création d'emploi (moins d'une centaine pour une période de quatre ans)</li> <li>6) entreprise au profit étranger étant donné qu'il s'agit d'une société danoise</li> </ol> <p>Tout ceci ne semble pas correspondre avec votre souci d'écologie de responsabilité sociale et de développement durable ce que vous affirmez pourtant.</p>
212	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Nous venons joindre nos voix aux habitants du bassin du Soissonnais contre l'implantation de l'usine Rockwool .</p> <p>Ce projet va à l'encontre de toutes les préconisations actuelles concernant les objectifs climatiques pour le respect de l'environnement, la gestion de l'eau et de l'énergie. La production de laine de roche est énergivore et très polluante pour une isolation médiocre et en passe de devenir obsolète alors qu'il existe des alternatives biosourcées capables de relancer l'économie agricole de notre territoire.</p> <p>Plus de 80 médecins nous alertent sur les effets négatifs pour notre santé et celles des générations à venir.</p> <p>La ville de Soissons et ses environs subiraient une perte d'attractivité en dépit de tout ce qui est fait actuellement pour en faire une destination touristique. Qui vient dans un lieu pollué et défiguré par des cheminées d'usine?</p> <p>L'argument de l'emploi ne tient pas au vu de la faible quantité d'emplois réels et induits créés.</p> <p>La création de la ligne à haute tension pour l'alimentation de cette usine privée engendrerait de graves préjudices à la population des villages limitrophes. On peut d'ailleurs s'interroger sur la qualification d'enquête « d'intérêt public » alors qu'il s'agit d'une usine privée dont le siège est dans un autre pays européen .</p> <p>Une grande majorité de Soissonnais, dont nous faisons partie, s'opposent formellement à l'implantation de Rockwool sur notre territoire. Nous nous interrogeons tous sur l'entêtement à vouloir la construire en dépit de l'avis défavorable du commissaire-enquêteur après l'enquête publique, du refus du Maire de Courmelles de signer le permis de construire et des nombreux arguments vérifiables apportés par le mouvement citoyen « Stop Rockwool » sur la nocivité de cette usine.</p> <p>Cordialement,</p>
213	26/09/2022	<p>Bonsoir,</p> <p>Je suis fermement opposée au projet. En effet, il est inconcevable, alors que l'état nous demande de faire des efforts sur les économies d'énergie, de donner l'autorisation pour la construction d'une ligne de 63 000v à une entreprise privée.</p> <p>Cordialement,</p>
214	26/08/2022	<p>Je suis née proche de l'emplacement choisi pour l'usine rockwool. Aujourd'hui encore, je vis au même endroit. Alors, lorsque que j'ai appris pour le projet de ligne électrique RTE pour l'usine rockwool, je me suis informée. Pour moi, il ne s'agit pas d'intérêt public mais uniquement pour servir les intérêts de l'usine. Nous vivons très bien sans ce projet de lignes électriques, alors il semblerait que le projet existe que pour l'usine. une usine qui soulève elle aussi un questionnement. Quel sont les points positifs de cette installation ? La principale cause qui ressort est la création de nouveaux emplois, une bonne nouvelle jusqu'à la, mais derrière cet avantage, beaucoup de choses vont en pâtir . En effet, le premier élément est la pollution. une chose qu'on entend parler partout, surtout ces derniers jours avec le climat. Les lieux verts disparaissent petit à petit et les endroits campagnards diminuent au profit des lieux urbains. Alors, nous habitant des alentours ciblés par cette usine, nous voulons garder nos paysages agricoles et naturels. Les champs, l'agriculture, et la santé des habitants vont subir les conséquences de cette pollution. et haut delà de la pollution, nous savons que l'installation d'une usine va diminuer la qualité de vie des habitants, le prix des maisons va diminuer, les agriculteurs sur les nombreuses terres et les éleveurs vont devoir trouver une solution pour lutter contre la pollution. Notre vie va être bouleversée, tous les efforts fournis vont être anéantis. la vie pour certains est déjà précaire , alors si des emplois sont plus possible, que leurs métier ne sont plus réalisés, qu'est ce qu'il vont devenir ? Certes il y aura une usine et une ligne électrique, mais au détriment d'anciens emplois, de la santé et de l'environnement.</p> <p>Est ce que ça en vaut le coup ? je ne pense pas. notre lieu de vie a déjà assez de problème avec la pauvreté, le niveau scolaire, social et infrastructure pour devoir rajouter une usine. si cela ce fait, ce n'est pas des choses bénéfiques qui va en découler, mais au contraire, moins en moins de monde va venir vivre sur les lieux. Les magasins locaux vont fermer. c'est condamner une partie des habitants et continuer à abimer la faune et la flore. Nous luttons à notre niveau contre la pollution, alors aujourd'hui c'est le moment d'agir. Une ligne à haute tension n'est pas nécessaire ici. La seule utilisation qu'elle aura ,c'est de détruire notre planète, nos paysage qui sont chers à nos yeux.</p>

215	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Comme nous le permet cette consultation publique je souhaite vous faire part comme bien d'autre des concitoyens du Soissonnais de mon avis sur le projet de construction d'une ligne HTB pour alimenter la future usine Rockwool.</p> <p>Comme à la précédente consultation publique au sujet de Rockwool je suis défavorable à ce projet.</p> <p>Habitant à proximité du futur tracé de cette ligne je ne souhaite pas qu'une telle installation voit le jour à proximité de mon domicile.</p> <p>De plus étant un jeune Soissonnais de 20 ans qui aime sa ville et souhaite pouvoir y vivre convenablement le plus longtemps possible je suis défavorable à l'usine que cette ligne HTB va alimenter : Rockwool.</p> <p>Tout d'abord pour des raisons de santé publique évidente ( usine seveso, questionnement sur la pollution causée, avis défavorable d'un grand nombre de médecins locaux) Mais aussi parceque mon domicile serait directement impacté par la pollution et la fumée dégagée par cette usine.</p> <p>C'est pour ces raisons que je suis défavorable à l'implantation de cette usine et par conséquent à la ligne HTB qui est censé l'alimenter.</p> <p>Je vous remercie de laisser au citoyens l'opportunité de s'exprimer au sujet de ce projet très largement rejeté par la population.</p> <p>En espérant que nos voix se feront entendre.</p> <p>Bien cordialement,</p>
216	26/08/2022	<p>Bonjour</p> <p>Je ne suis pas d'accord concernant l'installation d'une ligne à haute tension , en voici les raisons :</p> <p>La consommation électrique de l'usine projetée : augmentation de 68% de la consommation électrique de l'Agglomération du Grand Soissons. En complet désaccord avec la déclaration du Président de la République : « Nous devons en 30 années être capables de baisser de 40% nos consommations d'énergie »</p> <p>En cas de pénurie d'électricité : délestage impossible de l'usine car son fonctionnement 24h/24h ne peut être interrompu. Donc délestage au détriment de qui ?</p> <p>Enfin, le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable au projet d'usine ; aujourd'hui des communes délibèrent contre le projet. Si pas d'usine, pas besoin de ligne électrique. Pourquoi nous demander à nouveau notre avis ?</p> <p>Cordialement,</p>
217	26/08/2022	<p>Bonjour, c'est avec ferveur que je vous fait part de mon rejet total contre cette ligne RTE (Courmelles 02200) à des fins politiques et relevant d'un climaticide.</p> <p>Je fait partie de la communauté d'agglo de Soissons, et suffisamment éclairée pour savoir que cette installation va à l'encontre de l'urgence climatique.</p> <p>Si par malheur cette horreur se crée, pour de plus alimenter une usine d'un autre temps, alors c'est un autre combat qui se mettra en place suffisamment longtemps pour que les responsables soient traduits devant la justice.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% d'eau potable pour faire tourner cette hérésie,</li> <li>• 68% d'augmentation d'électricité</li> </ul> <p>Non, c'est NON!</p>
218	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Ce projet n'est pas d'utilité public car réservé à une entreprise privée.</p> <p>Il est complètement déconnecté des enjeux climatiques qui s'imposent à tous. Il est le fruit de raisonnements qui n'ont plus leur place en 2022.</p> <p>Le tracé de la ligne traverse des habitations (St Félix) et ce type d'installation produit des effets magnétiques classés cancérigène possible par le centre international de recherche sur le cancer.</p> <p>Un avis défavorable sur ce projet a déjà été donné par le commissaire enquêteur. Pourquoi solliciter de nouveau des avis ?</p> <p>Bien cordialement,</p>

219	26/08/2022	<p>Par le présent courrier je vous signifie que je suis CONTRE l'implantation d'une ligne électrique RTE au profit de l'usine ROCKWOOL</p> <p>Car:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-le tracé de la ligne traverse ST Félix ou se trouvent des habitations.Les effets magnétiques sont classés par le centre de recherche sur le cancer(CIRC)sont classés en niveau 2B( cancérigène possibles)</li> <li>-le fait de déclarer cette ligne d'utilité publique permettra de rendre possible des expropriations de parcelles.</li> <li>-Le commissaire enquêteur à donné un avis défavorable au projet d'usine, et aujourd'hui des communes délibèrent contre le projet.Donc si pas d'usine, pas besoin de ligne électrique. Pourquoi nous demander notre avis ?</li> <li>-L'étude environnementale est insuffisante car incomplète.Quelles solutions pour"éviter ,réduire,compenser"?Ce qui est demandé par la loi</li> <li>-La consommation électrique du grand Soissons augmentera avec cette ligne de 68%,ce qui me semble inconcevable à l'heure où l'économie d'énergie est une urgence pour sauver notre planète.</li> </ul> <p>....De nombreux arguments pourraient encore être avancés pour S'OPPOSER à cette ligne électrique .</p>
220	26/08/2022	<p>Bonjour ,</p> <p>Je suis CONTRE la ligne RTE entre le projet d'usine Rockwool et le poste électrique de Soissons Notre-Dame . Pour commencer, la production de laine de roche est très énergivore et rejette des produits toxiques dans l'atmosphère. Le bilan carbone de cette production est très impactant pour l'environnement. Le choix des isolants biosourcés répondrait mieux à la transition énergétique et à la variation de température. Comme vous l'aurez compris cette usine est très polluante ce qui nuit à la santé de toute la population il y a 83 médecins locaux qui ont signé une pétition contre cette usine . Ensuite la laine de roche n'est pas le meilleur choix car les produits naturels renouvelables ou ceux issus du recyclage des tissus offrent l'avantage d'être naturel , local (peu de transport routier donc moins d'empreinte carbone) et ils créent aussi de l'emploi et pérennisent notre agriculture. La consommation électrique de l'usine projetée une augmentation de 68% de la consommation électrique de l'Agglomération du Grand Soissons alors que c'est en complet désaccord avec la déclaration du Président de la République : « Nous devons en 30 années être capables de baisser de 40% nos consommations d'énergie ». En cas de pénurie d'électricité le délestage est impossible de l'usine car son fonctionnement tourne 24h/24h ne peut être interrompu donc délestage au détriment de la population ! L'entreprise Rockwool ne va pas dans le sens de l'environnement et n'oeuvre pas au bien général ! Quelque soit son orientation sur la question ,ignorer l'environnement, c'est compromettre l'avenir de l'espèce humaine et cela devance nos convictions!</p>
221	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Habitante de Lagny-sur-Automne depuis 2017, le projet d'implantation d'une usine Rockwell à quelques dizaines de kilomètres de chez moi m'inquiète profondément.</p> <p>Pour des raisons de santé d'abord. Mère de deux jeunes enfants, si un tel projet venait à voir le jour, je quitterai la région, n'ayant aucune envie de nous faire prendre de risque.</p> <p>Pour des raisons économiques ensuite. Je sais que dans les régions où s'implantent les usines Rockwool, les prix de l'immobilier chutent considérablement.</p> <p>Voilà pour ce qui me concerne très personnellement. Mais au-delà de mon confort personnel et familial, je trouve dommage qu'à l'heure où une transition écologique s'impose, la Région Hauts-de-France ne se saisisse pas de cette opportunité pour faire preuve d'innovation en réfléchissant à des projets autrement moins polluants, valorisant les terres locales au lieu de les dégrader et générant véritablement une filière locale. Je pense notamment à la possibilité de créer une filière autour du chanvre. Nul besoin alors de faire venir des matériaux de l'autre bout du monde pour leur faire subir des transformations dangereuses pour l'environnement et notre santé.</p> <p>Il serait peut-être temps de réfléchir à long terme et globalement plutôt que de céder au mirage de la création de quelques emplois que tous les habitants de la région paieront très très cher.</p> <p>Bien cordialement,</p>
222	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je suis conseiller municipal du village d'Acy qui fait partie de la communauté de commune du Grand Soissons. Dans notre belle commune, nous œuvrons à encourager le tourisme vert qui possède un très gros potentiel de développement. Dans un futur proche cela sera un atout majeur pour notre commune. Plus largement, la communauté de communes du grand Soissons bénéficie des conditions idéales d'attractivité dans un futur en transition climatique et énergétique : ville de taille raisonnable possédant toutes les structures administratives, sociales, de santé et de loisirs pour offrir à ses habitants et à ses nouveaux arrivants un cadre de vie qui représente le modèle idéal défini par les modèles de transition reconnus. La proximité de Paris et de Reims, mais en pleine campagne de production agricole et de forêts, sont des atouts majeurs supplémentaires.</p> <p>La construction d'une des usines les plus polluantes de France et son cortège de lignes électriques de grande ampleur sonnent, à l'heure où l'on parle de pénurie d'électricité, comme une gageure . Quelle publicité cherche t'on à faire à la ville de Soissons en y implantant ce projet d'un autre âge? Toutes les études l'ont montré; y compris celle du solde écologique de cette usine de produits isolants; ce projet est un cauchemar sanitaire, environnemental, social.... L'attractivité de la communauté sera gravement et durablement impactée . Impactée au point de se poser très sérieusement des questions sur à qui profite réellement ce projet? Au delà de la multinationale danoise, toujours prête à investir dans des zones socialement défavorisées, il y a de manière certaine des intérêts privés locaux en jeu. Tout l'historique de ce projet ne mène que vers cela. Des investigations plus poussées s'imposent. NON à ce projet dont personne ne veut dans le bassin du Soissonnais.</p>
223	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Habitant de Lagny-sur-Automne depuis 2017, le projet d'implantation d'une usine Rockwell à quelques dizaines de kilomètres de chez moi m'inquiète profondément.</p> <p>Pour des raisons de santé d'abord. Père de deux jeunes enfants, si un tel projet venait à voir le jour, je quitterai la région, n'ayant aucune envie de nous faire prendre de risque.</p> <p>Pour des raisons économiques ensuite. Je sais que dans les régions où s'implantent les usines Rockwool, les prix de l'immobilier chutent considérablement.</p> <p>Voilà pour ce qui me concerne très personnellement. Mais au-delà de mon confort personnel et familial, je trouve dommage qu'à l'heure où une transition écologique s'impose, la Région Hauts-de-France ne se saisisse pas de cette opportunité pour faire preuve d'innovation en réfléchissant à des projets autrement moins polluants, valorisant les terres locales au lieu de les dégrader et générant véritablement une filière locale. Je pense notamment à la possibilité de créer une filière autour du chanvre. Nul besoin alors de faire venir des matériaux de l'autre bout du monde pour leur faire subir des transformations dangereuses pour l'environnement et notre santé.</p> <p>Il serait peut-être temps de réfléchir à long terme et globalement plutôt que de céder au mirage de la création de quelques emplois que tous les habitants de la région paieront très très cher.</p> <p>De plus, les soupçons de corruption des élus autour de ce projet le rendent encore plus détestable. ppve.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Bien cordialement</p>
224	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je souhaite faire part de ma désapprobation envers le projet Rockwool pour son incompatibilité avec l'urgence climatique, ainsi que dans l'intérêt du patrimoine Soissonnais, des opportunités d'emploi locaux, ainsi que l'impact direct sur la santé et l'environnement local.</p> <p>Je reste ouvert à toute demande d'information et discussion ultérieure.</p> <p>Bien cordialement,</p>

225	26/08/2022	<p>Madame, Monsieur, par la présente, je déclare être contre le projet de création d'une liaison souterraine de 63000 V entre le poste électrique du client Rockwool et le poste RTE de Soissons - Notre Dame sur les communes de Courmelles et Vauxbuin.</p> <p>Je tiens tout d'abord à m'interroger sur l'utilité d'une consultation publique, pour mémoire la question de l'implantation de l'usine Rockwool s'est soldée par le forçage de Monsieur le Préfet après l'avis défavorable de l'enquête publique et le rejet massif de la population. Est-ce de nouveau à ce simulacre de démocratie que nous allons assister ?</p> <p>J'ai noté dans la note de présentation RTE plusieurs points qui confirment mon refus. Premièrement, je ne trouve aucune mention de mesures du champ magnétique "existant" réalisées au préalable dans l'école maternelle, située rue René Hocquemiller, autrement dit je ne comprends que l'implantation du ligne de 63000 V ne s'accompagne pas de mesure sur le champ magnétique dans l'école maternelle et ses abords. Pour rappel, l'instruction du 15 avril 2013 recommande de ne pas implanter de lignes de transport d'électricité à THT à moins de 100m d'établissement accueillant des populations sensibles. Le seuil est fixé à un micro Tesla, qu'en est-il dans l'école et aux abords ? Deuxièmement, je m'étonne qu'une ligne d'une telle capacité soit dévolue à une seule usine alors que de l'argent public va permettre son implantation ? Mon étonnement s'intensifie quand je relis l'avis d'enquête qui concerne l'implantation de l'usine, en effet les besoins de puissance électrique de l'usine seront de 30 MW et les consommations de 190 GW/an (soit 520 GW/an d'énergie primaire électrique). Cela reviendrait à multiplier par ~1,8 la consommation du soissonnais. Est-ce raisonnable dans la période actuelle qui impose à chacun économie et contrition ? Comment la surconsommation engagée par l'usine, et ceci 24h/24, sera-t-elle gérée lors des mois où la consommation est au plus haut dans les familles ?</p> <p>J'espère que ma modeste contribution pourra apporter des interrogations légitimes.</p> <p>Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.</p>
226	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Etant habitant de Soissons, je tenais par ce courriel à vous faire part de mon opinion concernant le projet de ligne électrique RTE pour l'usine Rockwool.</p> <p>Actuellement, nous ne passons pas une journée sans entendre dans les médias, que pour sauver notre planète, il va falloir changer collectivement notre comportement pour tendre vers plus de sobriété.</p> <p>Pour cette raison, je ne comprends pas qu'on puisse autoriser l'installation, sur notre territoire, d'une entreprise comme Rockwool qui va consommer une quantité d'énergie aussi importante.</p> <p>Donc, je suis totalement contre ce projet de ligne électrique RTE.</p> <p>Bien cordialement.</p>
227	26/08/2022	<p>Bonsoir,</p> <p>Merci de nous donner l'opportunité de donner un avis sur ce sujet. Étant fermement opposée au projet depuis le début, aujourd'hui, l'actualité aidant, je ne peux que m'opposer encore plus à cette ligne dédiée à une seule société. Nous ne savons pas aujourd'hui à quelle sauce nous serons mangés au mois de janvier, à la fin programmée du bouclier tarifaire sur l'énergie, nous ne savons pas si nous pourrions encore payer nos factures, si nous pourrions encore nous chauffer et cuisiner, le minimum vital, et en plus il semble que nous devions participer à la création de cette ligne ! Depuis le début, j'ai interrogé Rockwool à travers la consultation publique quant à sa capacité de s'auto suffire, c'est à dire produire sa propre énergie -pour l'usine et pas seulement pour son bâtiment de vie. Il est inadmissible que, de nos jours, et la situation actuelle nous conforte dans cette idée, qu'une société qui se dit proche des questions environnementales, ne soit pas capable de prévoir un plan de quasi auto-suffisance énergétique. Il est inadmissible que les finances publiques participent à l'installation d'une usine à fonds privés, dont les bénéfices resteront privés. Aucun retour sur l'investissement. Il est inadmissible que le contribuable soit mis à contribution alors que son intérêt privé n'en aura aucune faveur voire que des désagréments : à l'heure où l'on parle de coupures pour carence d'énergie, à l'heure où l'on nous demande de restreindre notre consommation, à l'heure où nous sommes confrontés à la fin de l'insouciance et de l'abondance... Pourquoi le contribuable devrait-il financer une ligne qui met en péril la santé des habitants de Saint Félix-au-niveau électromagnétique-, les habitants de toutes les communes alentours-au niveau pollution, pourquoi le contribuable devrait-il financer une ligne dont le coût exorbitant va impacter son pouvoir d'achat voire sa capacité à se chauffer et vivre dans la période de crise que nous traversons?.??? Comment pourrions nous accepter des coupures de courant alors qu'une société privée, dont les capitaux sont et restent à l'étranger, va profiter de notre généreux système français et faire des bénéfices au détriment de la qualité de vie et du pouvoir d'achat des habitants communes avoisinantes? Pourquoi Rockwool ne répond jamais précisément aux questions formulées par tous les intervenants institutionnels, à tous les documents publiés dans le cadre de cette consultation? Comme pour la consultation publique sur l'intérêt et l'apport bénéfique que pourrait apporter cette usine à notre territoire, le plupart des questions restent sans réponse précise. Le commissaire enquêteur a vu juste, la fin ne justifie pas les moyens. C'est très clair. Il est ainsi abominable que les services de l'Etat cautionnent un tel projet coûteux, énergivore et polluant, que ces mêmes services puissent s'attaquer au maire de la commune la plus impactée par ce projet, tant au niveau électrique-ce qui fait l'objet de cette consultation-, qu'au niveau pollution et intérêt pour le territoire-qui font l'objet de la précédente consultation. Cette année nous à montré à quel point nous étions limités par le réchauffement climatique, nous étions limités par notre dépendance énergétique, agricole .... Ne mettons pas tous les sabots dans le même panier, arrêtons de financer des sociétés étrangères en quête de bénéfices et sans aucune redistribution des profits, redistribuons ce précieux argent public aux sociétés dont la survie en dépend, qui ont un intérêt national -comme nourrir les humains et les animaux-, arrêtons cette gabegie d'argent public quand on demande à tout un chacun de se serrer la ceinture! La crise que nous traversons, demande à tous réflexion et remise en cause, chacun en a conscience, mais il faut une unité nationale, à commencer par les services institutionnels qui doivent tracer le bon chemin... Vous ne pouvez pas demander aux contribuables de participer, de faire des efforts, si au plus haut de l'Etat, vous continuez à accorder des subventions à des gabegies obsoletes, énergivores, polluantes et inutiles financièrement pour le territoire. Car pour l'instant, cette usine ne causera que des désagréments au territoire et ne lui apportera ni finances, ni attractivité, bien au contraire. Sacrifier un territoire pour une société internationale qui fait des bénéfices en ne redistribue que des inconvénients financiers et une mise en danger de la santé publique, est une abomination, que personne, même l'Etat, ne peut infliger aujourd'hui ou demain à une région ou un département français!</p> <p>Cordialement,</p>
228	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>En tant qu'habitante du Soissonnais, je suis opposée à l'installation de l'industriel Rockwool et de toutes les infrastructures qui iraient avec. Quoique racontent les communiqués de cette firme, cette industrie est extrêmement polluante, non adaptée à notre région et profitable à eux seuls. Les avis d'experts médicaux ont été balayés, les enjeux politiques sous-jacents constituent un déni de démocratie puisque les citoyens qui se sont exprimés dans les règles n'est absolument pas prise en compte. En tant que citoyenne et contribuable, je demande l'abandon de ce projet et le respect de l'expression du refus citoyen qu'il suscite. Merci</p>

229	26/08/2022	<p>A propos d'une liaison souterraine de 63000v. entre le poste électrique de Soissons Notre Dame et le poste électrique du client Rockwool.</p> <p>Ce projet nous semble beaucoup trop consommateur d'énergie alors que nous entrons dans un période où le manque d'énergie va augmenter dans une conjoncture internationale et climatique difficile. (annonce gouvernementale du 25/8/22) il correspond à une augmentation de 60% de la consommation électrique de l'agglo de Soissons. Une augmentation considérable du prix des énergies est annoncée.</p> <p>La ligne va traverser le village de Saint Félix et les effets magnétiques induits vont engendrer des risques médicaux. elle impactera des cours d'eau, des zones naturelles d'intérêt écologique, la faune et la flore</p> <p>En cas de pénurie d'énergie cette ligne sera prioritaire sur les usagers du soissonnais.</p> <p>Le commissaire enquêteur a déjà donné un avis défavorable à ce projet en 2020, les dangers étant plus importants que les avantages pour notre région.</p> <p>Ce projet va coûter très cher à notre région et s'étendre sur de bonnes terres agricoles dont on a tellement besoin dans une conjoncture internationale dangereuse.</p> <p>Nous sommes Soissonnais depuis 4 générations et nous aimons notre région, nous ne voulons pas la voir défigurée par une usine étrangère</p> <p>Nous sommes contre ce projet</p>
230	27/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je souhaiterai simplement vous faire part de mon mécontentement total de l'installation de l'usine ROCKWOOL, ainsi que de la ligne électrique qui sera à COURMELLES.</p> <p>J'y ai acheté ma maison avec mon conjoint, nous avons deux enfants en bas âge, et je refuse catégoriquement de vivre à côté d'une usine pareil.</p> <p>Il serait temps d'investir dans l'écologie verte; cet été nous a pourtant bien démontré l'impact néfaste du dérèglement climatique.</p> <p>Restant à votre disposition,</p> <p>Cordialement.</p>
231	27/08/2022	<p>Monsieur, Madame</p> <p>par ce courrier, je souhaiterai vous faire part de mon opposition concernant la construction de la ligne électrique nécessaire à l'implantation de l'usine rockwool.</p> <p>il est regrettable que l'enquête publique soit ouverte uniquement pendant les vacances d'été et uniquement en ligne ce qui prive un certain nombre de personnes d'y contribuer.</p> <p>D'autre part, l'augmentation de la consommation électrique de ce projet est un non sens environnemental dans un contexte de précarité énergétique.</p> <p>le projet retenu parmi les 4 proposés est le moins coûteux et celui qui provoquera le plus de nuisances à court et moyen terme (durée de travaux et effets magnétiques sur la population dans le périmètre dont l'école maternelle et sur la faune et la flore)</p> <p>Le financement de ce projet d'un intérêt économique privé est également discutable puisque supporté à 30% par l'ensemble des consommateurs.</p> <p>Le caractère d'utilité publique ne me semble pas pertinent étant donné que la ligne ne servira qu'un intérêt économique privé.</p> <p>plusieurs questions restent en suspens : pourquoi démarrer la construction de la ligne électrique si l'usine n'a pas encore obtenu son permis de construire? pourquoi prévoir une ligne électrique surévaluée par rapport au besoin de la future usine? pourquoi l'entêtement des élus face à la mobilisation des citoyens en faveur de ce projet d'une autre époque? pourquoi l'impact environnemental de cette ligne a-t-elle été autant négligé ?</p> <p>j'espère que la voix des citoyens et de la raison sera entendue et que ce projet sera vite oublié.</p> <p>cordialement</p>

232	27/08/2022	<p>Monsieur, Madame</p> <p>par ce courrier, je souhaiterais vous faire part de mon opposition concernant la construction de la ligne électrique nécessaire à l'implantation de l'usine rockwool.</p> <p>il est regrettable que l'enquête publique soit ouverte uniquement pendant les vacances d'été et uniquement en ligne ce qui prive un certain nombre de personnes d'y contribuer.</p> <p>D'autre part, l'augmentation de la consommation électrique de ce projet est un non sens environnemental dans un contexte de précarité énergétique.</p> <p>le projet retenu parmi les 4 proposés est le moins coûteux et celui qui provoquera le plus de nuisances à court et moyen terme (durée de travaux et effets magnétiques sur la population dans le périmètre dont l'école maternelle et sur la faune et la flore)</p> <p>Le financement de ce projet d'un intérêt économique privé est également discutable puisque supporté à 30% par l'ensemble des consommateurs.</p> <p>Le caractère d'utilité publique ne me semble pas pertinent étant donné que la ligne ne servira qu'un intérêt économique privé.</p> <p>plusieurs questions restent en suspens : pourquoi démarrer la construction de la ligne électrique si l'usine n'a pas encore obtenu son permis de construire? pourquoi prévoir une ligne électrique surévaluée par contre au besoin de la future usine? pourquoi l'entêtement des élus face à la mobilisation des citoyens en faveur de ce projet d'une autre époque? pourquoi l'impact environnemental de cette ligne a-t-elle été autant négligé ?</p> <p>j'espère que la voix des citoyens et de la raison sera entendue et que ce projet sera vite oublié.</p> <p>cordialement</p>
233	27/08/2022	<p>Monsieur, Madame</p> <p>par ce courrier, je souhaiterais vous faire part de mon opposition concernant la construction de la ligne électrique nécessaire à l'implantation de l'usine rockwool.</p> <p>il est regrettable que l'enquête publique soit ouverte uniquement pendant les vacances d'été et uniquement en ligne ce qui prive un certain nombre de personnes d'y contribuer.</p> <p>D'autre part, l'augmentation de la consommation électrique de ce projet est un non sens environnemental dans un contexte de précarité énergétique.</p> <p>le projet retenu parmi les 4 proposés est le moins coûteux et celui qui provoquera le plus de nuisances à court et moyen terme (durée de travaux et effets magnétiques sur la population dans le périmètre dont l'école maternelle et sur la faune et la flore)</p> <p>Le financement de ce projet d'un intérêt économique privé est également discutable puisque supporté à 30% par l'ensemble des consommateurs.</p> <p>Le caractère d'utilité publique ne me semble pas pertinent étant donné que la ligne ne servira qu'un intérêt économique privé.</p> <p>plusieurs questions restent en suspens : pourquoi démarrer la construction de la ligne électrique si l'usine n'a pas encore obtenu son permis de construire? pourquoi prévoir une ligne électrique surévaluée par contre au besoin de la future usine? pourquoi l'entêtement des élus face à la mobilisation des citoyens en faveur de ce projet d'une autre époque? pourquoi l'impact environnemental de cette ligne a-t-elle été autant négligé ?</p> <p>j'espère que la voix des citoyens et de la raison sera entendue et que ce projet sera vite oublié.</p> <p>cordialement</p>
234	27/08/2022	<p>Monsieur, Madame</p> <p>par ce courrier, je souhaiterais vous faire part de mon opposition concernant la construction de la ligne électrique nécessaire à l'implantation de l'usine rockwool.</p> <p>il est regrettable que l'enquête publique soit ouverte uniquement pendant les vacances d'été et uniquement en ligne ce qui prive un certain nombre de personnes d'y contribuer.</p> <p>D'autre part, l'augmentation de la consommation électrique de ce projet est un non sens environnemental dans un contexte de précarité énergétique.</p> <p>le projet retenu parmi les 4 proposés est le moins coûteux et celui qui provoquera le plus de nuisances à court et moyen terme (durée de travaux et effets magnétiques sur la population dans le périmètre dont l'école maternelle et sur la faune et la flore)</p> <p>Le financement de ce projet d'un intérêt économique privé est également discutable puisque supporté à 30% par l'ensemble des consommateurs.</p> <p>Le caractère d'utilité publique ne me semble pas pertinent étant donné que la ligne ne servira qu'un intérêt économique privé.</p> <p>plusieurs questions restent en suspens : pourquoi démarrer la construction de la ligne électrique si l'usine n'a pas encore obtenu son permis de construire? pourquoi prévoir une ligne électrique surévaluée par contre au besoin de la future usine? pourquoi l'entêtement des élus face à la mobilisation des citoyens en faveur de ce projet d'une autre époque? pourquoi l'impact environnemental de cette ligne a-t-elle été autant négligé ?</p> <p>j'espère que la voix des citoyens et de la raison sera entendue et que ce projet sera vite oublié.</p> <p>cordialement</p>

235	27/08/2022	<p>madame, monsieur, je suis très surpris du maintien de ce projet ainsi que de tout ce qui y est lié. l'usine sera très polluante, n'amènera que peu d'emplois localement. ses conséquences sur la santé de tout la bassin soissonnais coûteront au bas mot 3 fois ce que rapportera son activité, l'immobilier va perdre 30% comme à st éloy les mines, la population va fortement diminuer. arrive maintenant le volet électricité : on sait que des pénuries et des coupures d'électricité sont prévues. comment dès lors envisager la construction s'une ligne à très haute tension, qui suppose un accroissement de la consommation ? comment peut-on dire "je vais avoir besoin de beaucoup d'électricité" alors même que le mot d'ordre du gouvernement est "baissez votre consommation, que vous soyez particulier ou professionnel" ? l'illlogisme est total.</p>
236	25/08/2022	Voir l'annexe de l'avis 236
237	23/08/2022	Voir l'annexe de l'avis 237
238	22/08/2022	Voir l'annexe de l'avis 238
239	12/08/2022	Voir l'annexe de l'avis 239
240	29/07/2022	Voir l'annexe de l'avis 240
241	23/08/2022	Voir l'annexe de l'avis 241
242	23/08/2022	Voir l'annexe de l'avis 242
243	22/08/2022	Voir l'annexe de l'avis 243
244	29/08/2022	<p><b>Préliminaire :</b> Citoyenne de ce beau pays qu'est la France, je déplore la pratique politique qui s'installe depuis des décennies – en collusion ici avec les intérêts d'une entreprise privée – de profiter de la période de vacances pour faire une « consultation publique » qui, organisée du 19 juillet au 26 août permet de réduire de facto les avis émis !!! Franchement, les annonces de ne pas pratiquer les mêmes méthodes que le « monde d'avant » sont totalement démenties ici. D'autant que la demande de prolongement de la consultation afin que davantage de personnes puissent y participer a essuyé un refus.</p> <p><b>1.. La déclaration d'utilité publique en soit :</b> Quels sont les éléments permettant de justifier que l'installation de la ligne RTE &amp; de l'usine Rockwool, faisant l'objet d'une forte contestation locale, reconnue comme ayant un fort potentiel d'impact sur l'environnement &amp; la santé, peut être <b>considérée comme relevant de l'utilité publique</b> ? <b>Cette dimension n'est pas décrite dans le document et doit être détaillée.</b> En effet, le dossier RTE/Rockwool indique : « La Déclaration d'utilité publique (DUP) permet à l'administration de prononcer le caractère d'intérêt général d'un projet d'ouvrage électrique en vue de mettre en œuvre les procédures de mise en servitude légale, dès lors que les propriétaires concernés auraient refusé de signer une convention amiable. Le détail de la concertation préalable est présenté dans la cinquième partie » <u>Problème de précision du projet dans le mémo fourni :</u> « Le détail de la concertation préalable est présenté dans la cinquième partie » : OR la partie 5 ne détaille pas plus en avant la Déclaration d'utilité publique. La DUP fait-elle l'objet d'une concertation à part ? Autrement dit, peut-on déclarer un projet d'utilité publique sans concertation préalable ? En quoi une ligne de 63 000 volts qui ne desservirait qu'une entreprise privée (Rockwool), qui n'œuvre pas pour l'intérêt général et qui compte parmi toutes premières entreprises les plus polluantes de France, serait déclarée d'utilité publique ??? En fait, c'est bien cela, un nouveau déni de démocratie. Il s'agit de NIER les oppositions très nombreuses à ce projet dangereux et totalement dépassé (pour le matériau produit – amiable de demain que certains élus ont déjà interdit comme la Mairie de Paris) mais aussi pour sa dimension énergivore à l'heure où on demande à tous de faire des efforts). La transition énergétique ne se fait pas à n'importe quel prix. Des isolants biosourcés moins énergivores sont à privilégier et existent déjà (chanvre pour lequel les agriculteurs portent un intérêt croissant au vu de ses qualités en raison des changements climatiques, mais aussi lin, paille, etc. et même l'entreprise voisine du Relay avec sa laine mêtisse à partir de matériaux de récupération). <u>Ainsi la justification et le financement du projet posent problème en soi :</u> L'étude traite ce sujet en une phrase évasive, et ce n'est évidemment pas assez. La question du financement n'est pas évoquée dans ce mémoire, mais qui paye pour cette ligne ? Si des deniers publics sont en jeu (ce qui est certain), alors je pense qu'on est en droit d'attendre une estimation du coût des travaux (et en particulier du forage dirigé). Dans le cas contraire, on peut toujours demander une estimation des coûts afin que les citoyens soient tenus parfaitement au courant de l'utilisation des deniers publics. La transparence est une exigence de la démocratie, n'en déplaise à beaucoup, y compris aux grandes multinationales polluantes qui se font un véritable sport de contourner les lois avec l'aide d'élus peu scrupuleux et peu attentifs à la santé des citoyens.</p> <p><b>2. La construction de la ligne :</b> Si l'on comprend assez bien la raison du choix du poste de Soissons/Notre Dame, surtout pour des raisons de coût, aucun élément concernant l'impact sur le poste et son environnement n'est donné. Alors même que l'installation impacte nécessairement un voisinage on ne peut plus proche, sans compter que la ligne doit traverser l'ensemble du quartier Saint Félix. Quid des effets magnétiques, vite enterrés (avec volontairement mauvais jeu de mots ! ) ? Par ailleurs, il est indiqué dans le mémo que : « Pour son alimentation, Rockwool prévoit de construire un poste électrique qui lui appartiendra. Cette installation ne fera pas partie du RPT (Réseau public de transport) ». Un, c'est donc bien à SON SEUL usage que le poste et la ligne correspondante seront construits &amp; deux, dans quelle mesure ce poste a-t-il été prévu pour de futures autres futures installations. Cela a-t-il été étudié ? Enfin, il est indiqué dans un power-point les phases suivantes : 2019-2020 : concertation 2021-2022 : procédures Mais de quelle concertation parle-t-on en 2019-2020 ? Personne n'a été concerté sur ce projet de ligne RTE, et dans la « procédure » à laquelle je réponds aujourd'hui, le terme « consultation » vaut son pesant d'or ! Comme dénoncé initialement, la décision vient nécessairement du sommet pour retomber sur la « base » en bon langage politique sans que celle-ci n'ait son mot à dire. En effet, dans ce dossier, cela ne peut être nié, alors même que le Commissaire Enquêteur a émis – de même que 85% des contributions de l'enquête publique – un avis défavorable ce qui est extrêmement rare (3 à 4% des avis de commissaire enquêteur en France). Et, finalement, un préfet, voix de son maître s'il en est, a décidé – SEUL ! – que ce serait positif. Et oui, messieurs, comment voulez-vous que les français adhèrent lorsque vous bafouez vous-même toutes les règles ??? y compris au détriment de la santé d'un bassin de population de 30 000 habitants.</p> <p><b>3. Le tracé de la ligne et sa mise en œuvre :</b> Si une grosse attention a été portée sur le franchissement des bras de la rivière Crise (et c'est une bonne chose) pourtant le tracé passé également sur <b>une bande d'une cinquantaine de mètres de forêt, et cette étape n'est pas du tout décrite dans l'étude d'impact.</b> Or, comme un forage dirigé est beaucoup plus cher, il est clair que RTE souhaite passer dans la forêt via une tranchée classique. <b>Dans ce cas, le sujet doit être traité dans l'étude d'impact.</b> Les usages sont bien connus, on indique que l'on fera un forage dirigé, puis on invoquera des difficultés, on abattra les arbres pour faire un horrible passage et permettre une tranchée classique et a posteriori on indiquera que ce sera replanté (ou non). Vraiment, ce mémo est cousu de fils blancs avec de gros manques sur l'impact réel de cette construction <b>d'inutilité publique.</b> De même, il est précisé : « De plus, l'exploitation de la liaison électrique ne génère aucun polluant transmissible dans le milieu aquatique, d'où une absence de risque de pollution de la ressource en eau ». Là encore, il s'agit d'une belle assertion ! Quel pourrait être l'impact d'une hausse de température locale dans les zones protégées, liées à une décharge partielle ou un défaut d'installation ? Sans parler de pollution, cela peut affecter les écosystèmes fragiles. En outre, décidément cela fait beaucoup de zones d'ombre, un dossier fait à la va-vite pour contourner la loi, il est encore précisé que sur le tracé du fuseau le « Forage dirigé sous le bois de la Bovette, l'aléa retrait/ gonflement argiles est de niveau faible à fort » Que doit-on en déduire ? Il n'y a rien après cette assertion. Il semble évident que l'analyse n'a pas été menée jusqu'à sa conclusion ici. Peu importe les conséquences, or avec les changements climatiques, chacun sait que le retrait d'argile en l'occurrence aura des impacts environnementaux, accentués par la construction de la ligne et son entretien. Enfin, il est affirmé que « Le forage dirigé passe à plus de 9 mètres de profondeur sous la Crise et passe en dessous de la couche imperméable, empêchant, si nécessaire, toute remontée de bentonite. Dans le cas où il y aurait tout de même une remontée de bentonite, les dispositions décrites dans l'étude d'impacts (page 13 de la pièce B03) seront prises pour récupérer cette bentonite. Il en va de même s'agissant des rejets de polluants au milieu (page 14 de la pièce B03)</p>

		<p>Ces deux phrases sont totalement contradictoires. Le français a cette qualité d'être exigeant en lui-même et visiblement ce n'est pas la langue qui pose ici problème mais bien les deux éléments opposés. De fait, la 2e phrase est en effet contradictoire avec la précédente et laisse penser <b>qu'un risque de remontée de bentonite demeure : ce risque est à caractériser. Par ailleurs des mesures de détection de remontée de bentonite après les travaux sont-elles prévues ? Si ce n'est pas le cas, comment garantir que des dispositions soient prises en cas de remontées de bentonite ? Si c'est le cas, le protocole de mesure est à décrire, ce qui n'est pas le cas ici.</b></p> <p><b>4. Impact sanitaire et environnemental insuffisamment détaillé :</b></p> <p>L'impact sanitaire pour les populations est totalement balayé et la sauvegarde des espèces protégées l'est tout autant. En effet on peut lire : « Au regard des massifs forestiers de Saint-Gobain et Compiègne-Laigue-Ourscamp, les deux espèces d'intérêt communautaires inventoriées sur le site d'étude, que sont le Pic noir (Dryocopus Martius) et La Bondrée apivore (Pernis Apivorus), ont aussi servi à la désignation des sites Natura 2000 ZPS FR2212001 et FR2212002. Toutefois les distances d'éloignement entre les ZPS et le site d'étude sont de 17,92 Km et 18,38 Km ce qui constitue une distance importante notamment en phase de reproduction.</p> <p>Cette distance est aussi importante pour le Pic noir car cette espèce est sédentaire (il possède une aire spécifique d'1 km en moyenne). Elle est aussi importante pour la Bondrée apivore qui se nourrit essentiellement d'insecte et qu'elle n'a pas besoin de parcourir autant de distance pour se nourrir (son aire spécifique est de 3,5 km en moyenne). De plus, ces espèces n'ont pas été inventoriées en phase de migration. Enfin ces distances sont encore plus importantes sur des principes hydriques ou même géologiques »</p> <p>Que dire de ceci : « la Bondrée apivore qui se nourrit essentiellement d'insecte et qu'elle n'a pas besoin de parcourir autant de distance pour se nourrir » ?</p> <p>Quelle nouvelle assertion !!! Doit-on en déduire que Rockwool et RTE sont de bons spécialistes de cet oiseau en voie de disparition pour prétendre qu'elle « n'a pas besoin de parcourir autant de distance » pour se nourrir ? Quelles sont les études à l'appui de cette affirmation alors même que la zone du plateau se situe à moins de 4km d'une zone Natura 2000. Est-ce ainsi que Rockwool a répondu aux demandes de précision de MRAE Hauts de France qui soulignait le manque de précision dans les impacts environnementaux et sanitaires ?</p> <p>Pour conclure Monsieur le Préfet, ce dossier, comme tous ceux fournis au préalable pour ce projet délétère pour le bassin Soissonnais, est une succession d'affirmations sans étude d'impact réel ni précisions. Il serait dommage qu'après un été où chacun a pu mesurer l'impact du changement climatique, vous ne transmettiez pas un avis négatif aux plus hautes sphères qui vous ont nommé.</p> <p>A vous de faire revivre l'esprit démocratique dans notre pays et de considérer que ce projet est totalement dépassé, en reposant sur l'installation d'une usine énergivore et nocive pour la santé.</p> <p>A vous de souligner, comme nous tentons de le faire depuis longtemps, qu'il existe d'autres voies possibles, respectueuses de toutes et de tous, ainsi que de la nature.</p> <p>A vous de soutenir une région pour ses qualités, à savoir son environnement, et d'insister sur des solutions alternatives.</p> <p>A vous enfin d'insister sur le fait que les emplois de l'avenir sont ceux des énergies vertes, propres et des projets biosourcés. La région ne manque pas de ressources pour amener à l'emploi un bassin par ailleurs marqué par sa faible qualification.</p> <p>En comptant sur vous, donc, Monsieur le Préfet, pour porter la voix de ceux qui, de plus en plus rares, espèrent encore en la représentation démocratique.</p>
245	29/08/2022	contre Rockwool car trop d'émission de polluants toxiques pour les poumons cancérogènes trop de dépense d'énergie et d'eau trop loin du lieu d'extraction isolant dépassé ; il faut garder les subventions pour construire des usines d'isolants biosourcés,
246	26/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le cadre de la consultation du public concernant l'utilité publique de la création d'une liaison souterraine d'une tension égale à 63000 volts raccordant les postes électriques de Rockwool et le poste RTE de Soissons-Notre-Dame sur les communes de Courmelles et de Vauxbuin, la Ligue des Droits de l'Homme, soucieuse du respect des droits communs en ce qui concerne l'environnement, dans l'application de ses statuts, vous adresse la contribution suivante.</p> <p>Recevez nos meilleures salutations</p> <p>Le bureau de la Ligue des droits de l'Homme en Pays Soissonnais</p> <p><i>Voir l'annexe de l'avis 246</i></p>
247	29/08/2022	<i>Voir l'annexe de l'avis 247</i>
248	29/08/2022	<i>Voir l'annexe de l'avis 248</i>
249	29/08/2022	<i>Voir l'annexe de l'avis 249</i>
250	29/08/2022	<i>Voir l'annexe de l'avis 250</i>
251	31/08/2022	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'oppose au projet de ligne à haute tension dans le cadre de l'installation de l'usine Rockwool, envisagée dans le soissonnais, pour les raisons suivantes :</p> <p>Dans le cadre de la pénurie d'énergie électrique actuelle, et des mesures de restrictions et d'économies envisagées par le gouvernement, il importe avant tout de favoriser les installations peu gourmandes en énergie</p> <p>Les effets négatifs de champs magnétiques sur la santé des populations voisines de la ligne ne sont pas pris en compte</p> <p>Insuffisances de précisions quand aux servitudes imposées aux riverains, sur le tracé de la ligne.</p> <p>Cordialement</p>